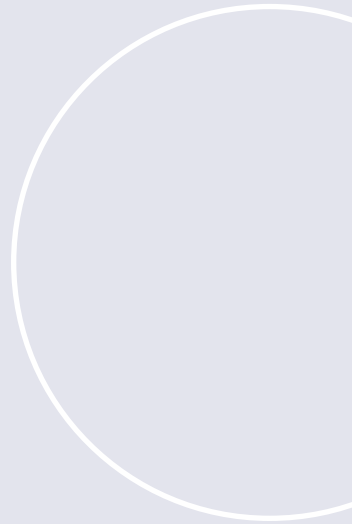




COLLÈGE  
DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC



**22**  

---

**23**

# **RAPPORT ANNUEL**

LE CMQ EN MOUVEMENT



# Table des matières

1. PRÉSENTATION	3
2. GOUVERNANCE	5
3. ACTIVITÉS DU COMITÉ DES ÉTUDES MÉDICALES ET DE L'AGRÉMENT	34
4. ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES	36
5. ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES	40
6. ACTIVITÉS RELATIVES À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	41
7. ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION	44
8. ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION	45
9. ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	58
10. ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE	66
11. ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	73
12. ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES	83
13. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION	85
14. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	87
15. ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU <i>CODE DES PROFESSIONS</i> OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES	90
16. ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS	93
17. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES	117
18. ÉTATS FINANCIERS 31 mars 2023	124
ANNEXE 1. Rapport sur les demandes d'accès à l'information	142
ANNEXE 2. Résumé des suivis effectués concernant les rapports de coroner au cours de l'exercice	143
ANNEXE 3. Groupe de travail sur les activités de procréation médicalement assistée (PMA)	145

# 1. PRÉSENTATION

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2023  
MADAME DIANE LEGAULT  
PRÉSIDENTE  
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Collège des médecins du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le président,

Mauril Gaudreault, M.D.

---

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2023  
MADAME SONIA LABEL  
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES LOIS  
PROFESSIONNELLES  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel du Collège des médecins du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Mauril Gaudreault, M.D.

---

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2023  
MADAME NATHALIE ROY  
PRÉSIDENTE  
ASSEMBLÉE NATIONALE

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Collège des médecins du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Madame Sonia Label

## NOTRE MISSION

PROTÉGER  
LE PUBLIC  
EN OFFRANT  
UNE MÉDECINE  
DE QUALITÉ

## NOS VALEURS

Engagement

---

Rigueur

---

Collaboration

---

Intégrité

---

Respect

## NOTRE VISION

Avec ses membres,  
le Collège prend des décisions  
et pose des actions pour  
se rapprocher du public  
et lui assurer des soins  
de santé de qualité.

*Le Collège des médecins  
du Québec est l'ordre professionnel  
des médecins québécois.*

## 2. GOUVERNANCE

### 2.1 Président

Nom	Mauril Gaudreault
Date d'entrée en fonction de son plus récent mandat	20 octobre 2022
Durée de son mandat	4 ans
Nombre de mandats à ce titre, consécutifs ou non, terminés au 31 mars 2023	1
Mode de son élection	Élu au suffrage des administrateurs
Rémunération globale	484 728 \$



## 2.1.1 Mot du président

# Le CMQ en mouvement

C'est avec enthousiasme que je vous propose cette rétrospective de l'année 2022-2023 à titre de président du Collège des médecins du Québec (CMQ), car les membres du Conseil d'administration m'ont fait l'honneur de me confier un deuxième mandat de quatre ans en octobre dernier. Je leur en suis infiniment reconnaissant.

Nous entamons cette année la dernière étape de notre plan stratégique Virage 2023. Mû par sa volonté de rapprocher le CMQ du public, qu'il doit protéger, et de ses membres, qu'il souhaite mieux outiller et accompagner, notre ordre professionnel a fait des pas de géant depuis le lancement de ce vaste chantier. Je suis heureux de pouvoir poursuivre, avec vous, le travail amorcé.

### **Plus jamais « trop silencieux, trop loin, trop seul »**

Parmi les axes stratégiques qui ont orienté nos actions, celui du rayonnement n'est pas le moindre. En effet, engager la conversation dans l'espace public, avec une posture qui fait autorité et la bienveillance qui accompagne la profession, constitue un défi de tous les instants. Je suis extrêmement fier de l'ampleur des réalisations de notre permanence dans ce domaine.

Nos efforts, alignés sur les préoccupations de la population, ont permis ce travail remarquable de positionnement bien affirmé et bien assumé. Nous avons osé et nous oserons encore, parce que telle est notre responsabilité.

## Accessibilité aux soins de santé

Dans la foulée de notre contribution à l'amélioration de l'accès aux soins, la tournée des pôles en santé nous a permis d'identifier des enjeux importants. Le CMQ a d'ailleurs publié le rapport de son Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice, qui propose plusieurs actions concrètes pour améliorer le parcours de soins des patients. Aussi, à la suite de deux rencontres tenues avec le Regroupement des chefs d'urgence du Québec, le CMQ a exprimé sa préoccupation concernant la situation dans les urgences.

## Aide médicale à mourir

Après le dépôt de notre mémoire sur le projet de loi n° 38 en mai 2022, nous avons suivi de près l'évolution de la situation et produit un second mémoire, déposé à la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi n° 11, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*, le 14 mars 2023. Nous prendrons à nouveau position en faveur de l'élargissement de l'accès à ce soin, dans la foulée des décisions que le gouvernement fédéral prendra au début de 2024.

## COVID-19

Le CMQ a pris position sur plusieurs enjeux concernant la pandémie de COVID-19, en recommandant, entre autres, le retour du port du masque en novembre dernier. Cette recommandation découlait de la triple menace constatée (infection virale infantile, COVID-19, influenza) et de ses répercussions sur le fort achalandage dans les urgences. L'appel lancé par le CMQ a généré plus de 1,5 million de vues dans les médias sociaux, ce qui confirme la préoccupation du public à ce sujet.

## Environnement

En avril 2022, le CMQ s'est opposé au règlement permettant un rehaussement significatif des seuils de concentration de nickel dans l'air. Puis, en juillet, il est intervenu publiquement concernant cette fois les émanations d'arsenic provenant de la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda. Il a demandé au gouvernement d'agir afin de protéger la santé de la population de cette région. Les normes en vigueur viennent d'être revues par le gouvernement québécois.

## Racisme systémique

Le CMQ a coorganisé le congrès annuel de la Fédération des ordres des médecins du Canada, qui se déroulait à Québec à l'été 2022, sous le thème

du racisme systémique en santé, plus particulièrement à l'égard des communautés autochtones. Par ailleurs, en novembre dernier, alors qu'un rapport de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue révélait qu'au moins 22 femmes des Premières Nations et Inuit auraient subi des stérilisations non consenties entre 1980 et 2019, le CMQ a publié une lettre ouverte pour dénoncer ces gestes et rappeler le principe fondamental du consentement libre et éclairé aux soins. Un groupe de réflexion a également été mis sur pied pour examiner cet enjeu.

## Pilule abortive

En juillet 2022, le CMQ a notamment levé l'obligation de l'échographie pelvienne, formalité qui avait d'ailleurs été suspendue pendant la pandémie. L'obligation d'une formation spécifique pour les médecins n'ayant jamais exercé dans le domaine de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) médicamenteuse a également été levée. Le CMQ juge important que les Québécoises aient accès à des services d'interruption volontaire de grossesse de qualité et puissent faire un choix éclairé lorsqu'il est question d'IVG tant chirurgicale que médicamenteuse.

## Une histoire qui s'écrit au futur

L'année 2022 marquait le 175<sup>e</sup> anniversaire du CMQ. Nous avons souligné l'événement avec une nouvelle édition du livre *Histoire du Collège des médecins du Québec* (éditions du Septentrion) et le balado *175 ans d'histoire*, animé par l'historien Denis Goulet et le journaliste Bernard Derome.

Nous regardons maintenant avec confiance en direction de la prochaine et dernière année de notre Virage 2023. Comment faire autrement avec un Conseil d'administration renouvelé et une équipe permanente si investie dans la poursuite de notre mission ?

J'en profite d'ailleurs pour remercier le Dr Luyet, qui a tenu les rênes de la Direction générale jusqu'en décembre 2022, ainsi que le Dr Gfeller, qui a assuré l'intérim à partir de février 2023, jusqu'à sa nomination officielle au poste de directeur général en mai. Le Dr Gfeller veillera notamment à concrétiser nos projets en responsabilité sociale et développement durable (RSDD), dans le respect de nos valeurs de pertinence, d'efficacité et d'efficience.

Notre futur est maintenant!

Mauril Gaudreault, M.D.

## 2.2 Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration au 31 mars 2023



Membres du Conseil d'administration en poste au cours de l'exercice, dont une présidence sortante, le cas échéant.

<b>MAURIL GAUDREULT</b>	Président
Date d'entrée en fonction du plus récent mandat à titre de membre du CA	4 septembre 2020
Type	administrateur élu
Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 à titre d'administrateur	3
Région électorale	Nord-Est
Assiduité aux séances du CA	10/10
Date de fin de son mandat ou de démission	S. O.
<b>Autres responsabilités au sein de l'ordre :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Comité des requêtes</li><li>• Comité de sélection des prix du CMQ</li><li>• Comité consultatif sur la responsabilité sociale et le développement durable</li><li>• Groupe de réflexion sur la santé psychologique des médecins et des résidents</li><li>• Groupe conseil au président sur l'aide médicale à mourir et les soins de fin de vie</li><li>• Comité d'évaluation du directeur général</li><li>• Groupe de réflexion sur les interruptions de grossesse et les stérilisations imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit au Québec</li></ul>	

## SYLVAIN BEAUDRY

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 5 octobre 2022

Type administrateur nommé par l'Office

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 6/6

Rémunération globale 22 155 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité de gouvernance
- Comité des finances et d'audit

## JEAN-PIERRE BOUCHER

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administrateur élu

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 3

Région électorale Nord-Ouest

Assiduité aux séances du CA 10/10

Rémunération globale 32 754 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des requêtes
- Comité sur la collaboration en santé
- Comité mixte CMQ - PAMQ

## AMÉLIE COUTU

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administratrice élue

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale Nord-Ouest

Assiduité aux séances du CA 10/10

Rémunération globale 30 628 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des requêtes
- Groupe de réflexion sur les élections au CA et à la présidence

## JEAN-PIERRE DUBEAU

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 3 octobre 2018

Type administrateur nommé par l'Office

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 2

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 6/6

Rémunération globale 21 527 \$

Date de fin de son mandat ou de démission 5 octobre 2022

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité d'inspection professionnelle
- Comité sur la collaboration en santé
- Comité des finances et d'audit

## PIERRE GUÉRETTE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administrateur élu

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale Sud

Assiduité aux séances du CA 9/10

Rémunération globale 35 069 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des finances et d'audit
- Comité sur les services préhospitaliers d'urgence
- Groupe de travail sur la télésanté et l'intelligence artificielle

## DANIEL HÉBERT

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administrateur nommé par l'Office

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 1

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 10/10

Rémunération globale 46 991 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité d'inspection professionnelle
- Comité d'admission à l'exercice
- Comité de révision
- Comité des ressources humaines
- Comité consultatif sur la responsabilité sociale et le développement durable

## MARTIN LALIBERTÉ

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 5 octobre 2022

Type administrateur élu

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 2

Région électorale Métropole

Assiduité aux séances du CA 9/10

Rémunération globale 37 888 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des finances et d'audit

## CHRISTINE LAROCQUE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 13 décembre 2018

Type administratrice élue de 35 ans ou moins

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 1

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 6/6

Rémunération globale 13 814 \$

Date de fin de son mandat ou de démission 5 octobre 2022

Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des finances et d'audit
- Comité mixte CMQ-OPQ

## GUYLAINE LAROSE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 5 octobre 2022

Type administratrice élue

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale Métropole

Assiduité aux séances du CA 6/6

Rémunération globale 19 607 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité de révision
- Comité sur la collaboration en santé
- Groupe de réflexion sur les interruptions de grossesse et les stérilisations imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit au Québec

## CASSANDRE LATOURELLE-THÉBERGE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 9 décembre 2022

Type administratrice élue de 35 ans ou moins

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 3/3

Rémunération globale 6 265 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité sur la collaboration en santé
- Comité des études médicales et de l'agrément

## VALÉRIE LÉVESQUE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administratrice nommée par l'Office

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 7/7

Rémunération globale 20 132 \$

Date de fin de son mandat ou de démission 19 janvier 2023

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des ressources humaines
- Comité de sélection des prix du CMQ

## THÉRÈSE MARTIN

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 20 février 2023

Type administratrice nommée par l'Office

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 1/1

Rémunération globale 15 112 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité de révision

## FRANCINE MATHIEU-MILLAIRE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 3 octobre 2018

Type administratrice élue

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 2

Région électorale Métropole

Assiduité aux séances du CA 5/6

Rémunération globale 17 611 \$

Date de fin de son mandat ou de démission 5 octobre 2022

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité de révision
- Comité sur la collaboration en santé
- Comité CMQ-OSFQ

## ALAIN NAUD

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administrateur élu

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 1

Région électorale Centre

Assiduité aux séances du CA 10/10

Rémunération globale 41 896 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité d'admission à l'exercice
- Groupe conseil au président sur l'aide médicale à mourir et les soins de fin de vie
- Groupe de travail sur les élections au CA et à la présidence

## SIMON PATRY

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administrateur élu

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 1

Région électorale Centre

Assiduité aux séances du CA 10/10

Rémunération globale 37 724 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité de gouvernance
- Comité d'inspection professionnelle
- Comité mixte CMQ-PAMQ

## VÉRONIQUE PHAN CONG

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 3 octobre 2018

Type administratrice élue

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 2

Région électorale Métropole

Assiduité aux séances du CA 6/6

Rémunération globale 20 720 \$

Date de fin de son mandat ou de démission 5 octobre 2022

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des études médicales et de l'agrément
- Comité des ressources humaines

## NATHALIE PIERRE-ANTOINE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 5 octobre 2022

Type administratrice nommée par l'Office

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 1

Région électorale S. O.

Assiduité aux séances du CA 10/10

Rémunération globale 45 901 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des requêtes
- Comité des études médicales et de l'agrément
- Comité sur la collaboration en santé
- Groupe de réflexion sur les élections au CA et à la présidence

## NATHALIE SAAD

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 5 octobre 2022

Type administratrice élue

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 2

Région électorale Métropole

Assiduité aux séances du CA 10/10

Rémunération globale 57 126 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité de gouvernance
- Comité des requêtes
- Comité des ressources humaines
- Groupe de travail sur la télésanté et l'intelligence artificielle
- Groupe de réflexion sur les élections au CA et à la présidence
- Comité d'évaluation du directeur général

## DENIS SOULIÈRES

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 5 octobre 2022

Type administrateur élu

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 0

Région électorale Métropole

Assiduité aux séances du CA 6/6

Rémunération globale 16 237 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité des études médicales et de l'agrément
- Groupe de réflexion sur les élections au CA et à la présidence

## CHANTAL VALLÉE

Date d'entrée en fonction du plus récent mandat 7 octobre 2020

Type administratrice élue

Nombre de mandats terminés au 31 mars 2023 1

Région électorale Sud

Assiduité aux séances du CA 9/10

Rémunération globale 47 309 \$

Date de fin de son mandat ou de démission S. O.

### Autres responsabilités au sein de l'ordre :

- Comité de révision
- Comité de développement professionnel continu et de remédiation
- Comité consultatif sur la responsabilité sociale et le développement durable
- Groupe conseil au président sur l'aide médicale à mourir et les soins de fin de vie
- Groupe de réflexion sur les interruptions de grossesse et les stérilisations imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit au Québec
- Groupe de travail pour la mise à jour du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins*

### Régime de rémunération des membres du Conseil d'administration

Jeton de présence pour une demi-journée	1 064 \$
Jeton de présence pour une journée	2 129 \$

### Vacance à un poste de membre du Conseil d'administration au 31 mars 2023

Poste vacant	0
--------------	---

### Séances tenues au cours de l'exercice

Séances ordinaires	7
Séances extraordinaires	3

Le 8 décembre 2022 a eu lieu la Journée de réflexion annuelle du Conseil d'administration lors de laquelle les membres du CA et l'équipe de direction ont assisté à la formation « Les considérations éthiques à prendre en compte par les membres du Conseil du Collège des médecins ».

La plénière du Conseil d'administration a été tenue le 16 février 2023. Lors de cette rencontre, les membres ont pu échanger sur les lignes directrices du projet de politique de communication du CMQ et discuter des projets et enjeux prioritaires qui se dessinent pour 2023-2024.

## Résumé des résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice

### Les politiques et pratiques de gouvernance

- Formation des comités du CMQ pour le mandat 2022-2024
- Programme annuel de formation des membres du Conseil d'administration et des membres de comités pour l'année 2023
- Processus d'évaluation annuelle du CA et des comités – Reconnaissance de la contribution des membres du Conseil d'administration et des membres de comités
- Élection d'un membre du Conseil d'administration âgé de 35 ans ou moins
- Adoption des prévisions budgétaires 2023-2024
- Fixation du montant de la cotisation annuelle 2023-2024
- Adoption du rapport annuel 2021-2022
- Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2022-2023
- Adoption de la *Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidence*
- Mise à jour de la *Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités*
- Révision de la *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Collège des médecins du Québec*
- Révision de la *Politique des distinctions de la présidence et des prix du Collège*
- Adoption de la *Politique sur la responsabilité sociale et le développement durable*
- Adoption du rapport du Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice
- Recommandations de candidatures pour les Distinctions de la présidence, les prix du CMQ et le Mérite du CIQ

- Création d'un groupe de réflexion sur les élections au Conseil d'administration et à la présidence
- Création d'un groupe de travail pour la mise à jour du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins*
- Création d'un groupe de réflexion sur les interruptions de grossesse et les stérilisations imposées aux femmes des Premières Nations et Inuit au Québec
- Formation du comité de sélection pour le poste de directeur général/directrice générale du CMQ
- Le Conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :
  - Nomination du docteur Pierre Gfeller à titre de directeur général par intérim du Collège des médecins du Québec
  - Nomination de la docteure Marie-Josée Bédard à titre de secrétaire adjointe du Collège des médecins du Québec
  - Nomination de responsables de l'inspection professionnelle ad hoc
  - Nomination d'une secrétaire substitut du conseil de discipline du Collège des médecins du Québec
  - Nomination de médecins au comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

### **Les affaires réglementaires et légales**

Règlements et balises adoptés par le Conseil d'administration :

- Balises pour la délivrance de permis restrictifs pour résidents finissants
- *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*
- *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un thérapeute du sport*
- *Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par les psychoéducateurs et psychoéducatrices et les psychologues*

### **Les affaires relatives à la pratique professionnelle**

- Mise à jour du *Guide d'exercice sur l'aide médicale à mourir*
- Appui du CMQ à l'utilisation du *Protocole d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers-paramédics* - Régulation par co-évaluation
- Appui du CMQ à l'utilisation des *Protocoles d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers-paramédics en soins avancés* en lien avec les catégories de médicaments et leur gestion pendant les transferts interétablissements
- Appui du CMQ à l'utilisation du *Protocole d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers-paramédics* - Directives de non-réanimation

## 2.3 Orientations stratégiques

La concrétisation du plan stratégique Virage 2023 se poursuit depuis son adoption en septembre 2020. Ses objectifs ambitieux sont en concordance avec les valeurs du CMQ et sa mission de protéger le public en lui offrant une médecine de qualité.

Ce virage s'orchestre autour de quatre axes : agilité organisationnelle, mobilisation des membres, rayonnement et actualisation de la gouvernance.

Un plan d'action détaillé, jumelant optimisation des activités et développement de projets, permet de mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs propres à chaque axe.

### Agilité organisationnelle

- Réduction des délais dans les activités liées aux missions essentielles (délivrance de permis, visites d'inspection, maintien des compétences, enquêtes) pour accroître la satisfaction des personnes s'adressant au CMQ
- Accompagnement des membres dont la qualité de l'exercice s'est éloignée des standards attendus
- Application des mesures et sanctions prévues au *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins*

### Mobilisation des membres

- Présence soutenue du CMQ tout au long du parcours professionnel : formation pré et post-doctorale, examens de fin d'études, maintien des compétences, reconnaissance de l'excellence, production de guides d'exercice, élaboration d'ateliers, services-conseils aux membres, participation des membres aux travaux du CMQ, préparation à la retraite, cession des dossiers, etc.
- Virage numérique en développement professionnel continu
- Conversation soutenue avec les membres, notamment au moyen de sondages et d'appels aux commentaires dans les infolettres, et par l'organisation d'événements rassembleurs comme les Rendez-vous du Collège
- Valorisation de la pratique médicale, entre autres des lauréates et lauréats des Distinctions du Collège dans le cadre d'un événement spécial

### Rayonnement

- Tournée du président des principaux pôles en santé du Québec et production d'un rapport
- Promotion de la mission du CMQ sur une variété de tribunes
- Mise en valeur de l'histoire du CMQ dans le cadre de son 175<sup>e</sup> anniversaire (événements publics, relations médias, cahier publicitaire, livre, balado, etc.)
- Interventions médiatiques et prises de position soutenues sur plusieurs dossiers, dont l'aide médicale à mourir, l'accès aux soins, le racisme systémique et l'environnement
- Actualisation des séances de formation ALDO-Québec et ajout d'un volet sur la responsabilité sociale et le développement durable (RSDD)
- Poursuite des efforts de promotion de la RSDD au sein de la permanence, auprès du public et des membres

### Actualisation de la gouvernance

- Déploiement du Plan de mesures d'urgence (PMU) et du Plan de continuité des activités (PCA), en lien avec la *Politique de gestion intégrée des risques*
- Participation à FIRMS, le système de gestion intégrée des risques de la Fédération des ordres des médecins du Canada

Le tableau de bord, lié au plan d'action, est régulièrement mis à jour afin d'assurer l'atteinte des objectifs, et le CMQ fait annuellement état de sa progression.

## 2.4 Politiques et pratiques de gouvernance

Nom	Date d'adoption	Date de révision	Travaux en cours ou projetés
Plan stratégique 2020-2023	2020-09-03		
<i>Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités du Collège des médecins du Québec</i>	2019-10-17		En cas de besoin
<b>Partage des responsabilités</b>			
<i>Politique de régie interne</i>	2010-03-26	2022-02-18 2021-10-22 2020-12-11 2019-06-14 2018-10-19 2016-04-01 2011-03-25	Révision projetée : février 2025
Répartition des pouvoirs entre les instances décisionnelles du Collège des médecins du Québec	2017-12-15	2022-02-18 2020-04-24 2018-12-13 2018-10-19	En cas de besoin
Attribution des fonctions aux secrétaires adjoints	2018-12-13	2022-12-09 2019-10-17	En cas de besoin
<b>Gouvernance des comités</b>			
<i>Politique de gouvernance des comités du Collège des médecins du Québec</i>	2018-06-15	2021-10-22 2019-10-17	Révision projetée : octobre 2024
<b>Affaires du Conseil d'administration</b>			
<i>Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et ses comités</i>	2019-12-12	2022-12-09	Révision projetée : décembre 2025
<i>Politique d'accueil et de formation continue/Programmation des activités de formation 2023</i>	2019-12-12	Pour la programmation des activités de formation : 2022-12-09	Révision projetée : décembre 2023
<i>Politique de gestion intégrée des risques</i>	2021-06-18		Révision projetée : juin 2024
<i>Politique électorale - Élections au Conseil d'administration</i>	2018-06-15	2022-02-18	Révision projetée : 2023
<i>Politique électorale - Élection à la présidence</i>	2018-06-15	2022-02-18	Révision projetée : 2023
<i>Politique sur la responsabilité sociale et le développement durable</i>	2022-04-29		Révision projetée : avril 2025

## Dirigeants de l'ordre

		AGA	
		2022-11-04	
		2021-11-05	
<i>Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidence (anciennement Politique de rémunération des administrateurs et de la présidence)</i>	AGA	2020-11-06	
	2018-11-02	2019-11-01	Révision projetée : juin 2023
	CA	CA	
	2018-06-15	2022-06-10	
		2021-09-10	
		2020-09-03	
		2019-06-14	
<i>Politique d'évaluation du directeur général</i>	2020-10-23		Révision projetée : octobre 2023
<b>Autres</b>			
<i>Politique relative à la sélection des mandataires</i>	2018-06-15	2021-10-22	Révision projetée : octobre 2024
<i>Politique sur la création de groupes de travail</i>	2020-10-23		Révision projetée : octobre 2023

## 2.5 Élections au sein du Conseil d'administration

Résultat des élections tenues au cours de l'exercice au sein du Conseil d'administration, y compris l'élection à la présidence et à la vice-présidence

Élection par suffrage universel		
<b>Date de l'élection</b>	2022-10-05	
<b>Nom de la région électorale ou du secteur d'activité, s'il y a lieu</b>	Métropole	
<b>Nombre de postes en élection pour la région électorale ou le secteur d'activité, s'il y a lieu</b>	4	
<b>Nom des personnes candidates à chacun des postes électifs</b>	Dr Pierre-Marc Couture-Trudel (06055)	Dr Jean-Victor Patenaude (76176)
	Dr Martin Laliberté (86292)	Dre Nathalie Saad (12720)
	Dre Guylaine Larose (04368)	Dr Denis Soulières (95296)
	Dr Normand Moussette (74236)	Dr Michel Tran (17443)
		Dr Hussein Wissanji (16838)
<b>Nombre de personnes admissibles à voter</b>	9221	
<b>Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés</b>	2026	
<b>Nom de la personne ou des personnes élues au suffrage des membres</b>	Dr Martin Laliberté (86292)	Dre Nathalie Saad (12720)
	Dre Guylaine Larose (04368)	Dr Denis Soulières (95296)

<b>Élection à la présidence par scrutin au CA</b>	
Date de l'élection	2022-10-20
Nom des personnes candidates	Dr Martin Laliberté (86292) Dr Mauril Gaudreault (73329)
Nombre de personnes admissibles à voter	15
Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés	15
Nom de la personne élue par le CA	Dr Mauril Gaudreault (73329)
<b>Élection à la vice-présidence par scrutin au CA</b>	
Date de l'élection	2022-10-20
Nom des personnes candidates	Dre Nathalie Saad (12720)
Nombre de personnes admissibles à voter	15
Nom de la personne élue par le CA (par acclamation)	Dre Nathalie Saad (12720)
<b>Nomination par cooptation au CA pour le membre âgé de 35 ans ou moins*</b>	
Date de l'élection	2022-12-09
Nombre de personnes admissibles à voter	15
Nombre de personnes ayant exercé leur droit de vote, y compris les votes rejetés	15
Nom de la personne élue par le CA	Dre Cassandre Latourelle-Théberge (19312)

\* L'article 77 du *Code des professions* exige, au sein du Conseil d'administration de tout ordre professionnel, la présence d'une administratrice ou d'un administrateur élu âgé de 35 ans ou moins au moment de son élection.

## 2.6 Formation des administrateurs relative à leurs fonctions

Activités de formation suivies au cours de l'exercice ou antérieurement

	<b>Nombre d'administrateurs</b>	
	<b>ayant suivi l'activité</b>	<b>n'ayant pas suivi l'activité</b>
Rôle d'un Conseil d'administration	14	2
Gouvernance et éthique	14	2
Égalité entre les femmes et les hommes	13	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	13	3

## 2.7 Application des normes d'éthique et de déontologie aux administrateurs de l'ordre

[Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et membres de comités](#)

[Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie](#)

### 2.7.1 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

#### Mandat

- Examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur ou une administratrice, et enquêter sur cette information.
- Formuler une recommandation au Conseil d'administration sur la sanction à imposer en cas de manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur ou une administratrice.

#### Membres

- Me Marie-Josée Dumais, personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administrateurs sont nommés par l'Office des professions conformément au *Code des professions*, ne siégeant pas au CA
- Dr Jean-Pierre Farmer, ancien administrateur de l'ordre
- Dr Marc Giroux, membre de l'ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est pas un administrateur de l'ordre ni un employé de l'ordre ou une personne liée à ceux-ci

#### Durée du mandat des membres

2 ans

#### Dénonciations transmises au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Une dénonciation reçue

#### Enquêtes que le comité effectue

Un dossier d'enquête a été traité au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs. Au terme de l'examen sommaire, le comité a conclu que la dénonciation à l'effet d'un manquement déontologique était mal fondée à sa face même et a rejeté la plainte. Aucune sanction n'a été recommandée au Conseil d'administration.

#### Décisions rendues par le Conseil d'administration à la suite des recommandations du comité

Aucune décision rendue

## 2.8 Normes d'éthique et de déontologie des membres des comités

### Enquêtes, décisions et sanctions faisant suite à des manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

Le comité de gouvernance a émis un avis portant sur une situation de conflit d'intérêts potentiel pour un membre de comité.

## 2.9 Comités de gestion formés par le Conseil d'administration

### 2.9.1 Rapport du comité des requêtes

#### Mandat

Le Conseil d'administration a confié au comité des requêtes le mandat suivant :

- Décider des demandes affectant les droits individuels des candidats à l'exercice, des membres ou des ex-membres, que ce soit en première instance ou en révision de décisions prises par d'autres comités du CMQ. Ces décisions peuvent intervenir dans la délivrance d'un permis, dans l'inscription au tableau de l'ordre ou lorsqu'il est nécessaire de déterminer si des mesures d'encadrement (limitation, suspension) concernant l'exercice de la profession sont requises.
- Demander la tenue d'une enquête en vertu de la *Loi médicale* portant sur la qualité des soins médicaux fournis dans divers centres et établissements ou sur toute matière ayant trait à la déontologie médicale, à la discipline des membres de l'ordre ou à l'honneur et à la dignité de la profession médicale.

#### Membres

- Dr Mauril Gaudreault, président
- Dre Nathalie Saad, vice-présidente
- Dr Jean-Pierre Boucher
- Dre Amélie Coutu
- Mme Nathalie Pierre-Antoine

#### Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Le comité des requêtes a tenu neuf séances, dont cinq ordinaires et quatre extraordinaires.

#### Liste des principales résolutions adoptées

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2023, le comité des requêtes a pris des décisions concernant :

- des demandes de révision des décisions rendues par le comité d'admission à l'exercice à l'effet de refuser la délivrance d'un permis restrictif clinicien ou la poursuite des démarches en vue de l'organisation d'un stage d'évaluation aux fins de la délivrance d'un permis restrictif clinicien;
- la délivrance et la révocation des certificats d'immatriculation à titre d'étudiant ou d'étudiante, ou de résident ou de résidente en médecine en vertu du *Règlement sur les causes, conditions et formalités de délivrance et de révocation de l'immatriculation en médecine*;
- des demandes de réinscription au tableau de l'ordre en vertu de l'article 45.3 du *Code des professions*;
- l'imposition d'un examen médical en vertu de l'article 48 du *Code des professions* visant à établir si l'état de santé d'un ou d'une médecin est compatible avec l'exercice de la profession;
- la suspension provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles d'un ou d'une médecin en application de l'article 52.1 du *Code des professions* jusqu'à ce que la procédure d'examen médical prévue à l'article 48 du *Code des professions* ait été complétée et que le comité des requêtes ait pris une décision à la suite de l'étude du rapport de l'examen médical;
- une demande de réinscription au tableau de l'ordre, en application de l'article 51 du *Code des professions*;
- des engagements volontaires pris par des médecins en vertu de l'article 55.0.1 du *Code des professions*;
- des décisions relatives à l'imposition des sanctions disciplinaires prononcées par les conseils de discipline d'ordres professionnels situés hors du Québec, en application de l'article 55.2 du *Code des professions*;
- des recommandations du conseil de discipline à l'effet de remettre aux victimes d'actes dérogatoires les amendes imposées aux médecins faisant l'objet de plaintes afin de couvrir le coût des soins thérapeutiques liés à ces actes, en application de l'article 158.1 du *Code des professions*;
- des recommandations du conseil de discipline à l'effet de réinscrire un ou une médecin au tableau de l'ordre, en application de l'article 161.0.1 du *Code des professions*;

- des nominations des syndics ad hoc faisant suite aux avis du comité de révision ou à la demande du Bureau du syndic;
- des poursuites intentées dans des cas d'exercice illégal de la médecine;
- la suspension, en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins*, du droit d'exercer des activités professionnelles des médecins qui ne se sont pas conformés à leurs obligations de formation continue pour les années 2020 et 2021;
- la levée de la suspension imposée aux médecins qui étaient en défaut de leurs obligations de formation continue pour les années 2019-2021;
- la levée de la limitation imposée aux médecins qui étaient en défaut de leurs obligations de formation continue en psychothérapie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2022;
- la radiation des médecins actifs n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle 2022-2023;
- le retrait du tableau de l'ordre (avec mention démission) des médecins inactifs n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle 2022-2023.

Dans le cadre de la présentation portant sur le processus d'enquête sur l'exercice illégal de la médecine, la syndique et directrice de la Direction des enquêtes et l'enquêteur à la Direction des enquêtes ont présenté au comité les principales étapes du processus d'enquête, les différentes catégories d'infractions et les balises qui guident les responsables d'enquêtes lors de la prise de décisions relatives aux poursuites pour exercice illégal.

Lors de la séance de novembre, les membres du comité des requêtes ont discuté de la protection des données personnelles dans le cadre des dossiers présentés au comité des requêtes.

## 2.9.2 Rapport du comité de gouvernance

### Mandat

- Exercer un rôle-conseil auprès du Conseil d'administration sur les tendances en matière de saine gouvernance et le développement des meilleures pratiques de gouvernance, et émettre des avis sur des questions d'éthique et de déontologie en matière de gouvernance ou pour une situation visant un membre de comité.
- Formuler des recommandations à l'égard des politiques de gouvernance de l'ordre et des programmes de formation, et participer à leur élaboration.
- Participer au processus de sélection des membres de comités et recommander leur nomination au Conseil d'administration, ainsi qu'au processus d'évaluation du Conseil d'administration et de ses comités.
- Examiner toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un membre de comité qui n'est pas un administrateur ou une administratrice, enquêter sur cette information et formuler des recommandations sur la sanction à imposer.
- Assurer le suivi du processus de gestion des risques par la Direction générale.

### Membres

- Dre Nathalie Saad, présidente
- M. Sylvain Beaudry
- Dre Françoise Chagnon
- Dr Pierre Gfeller
- Dr Simon Patry
- M. Yannick Tassoni

### Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, le comité a tenu huit réunions.

### Résumé des activités

Les travaux du comité ont porté sur les dossiers suivants :

- Pratiques de gouvernance
  - Processus d'appel de candidatures pour les comités du CMQ
  - Processus de sélection des membres de comités
  - Processus de présélection pour un membre du Conseil d'administration âgé de 35 ans ou moins

- Programme annuel de formation des membres du Conseil d'administration et de comités
- Processus d'évaluation annuelle du Conseil d'administration et des comités
- Reconnaissance de la contribution des membres du Conseil d'administration et de comités au processus d'évaluation annuelle
- Réflexion sur les élections au Conseil d'administration et à la présidence du CMQ
- Avis portant sur une situation de conflit d'intérêts potentiel pour un membre de comité
- Politiques de gouvernance
  - *Politique sur la responsabilité sociale et le développement durable* - nouvelle politique
  - *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Collège des médecins* - révision
- *Politique de rémunération des membres du CA et de la présidence* - révision
- *Politique des Distinctions de la présidence et des prix du Collège* - révision
- *Politique sur l'évaluation du Conseil d'administration et ses comités* - révision
- Gestion intégrée des risques
  - Assurance responsabilité civile des membres du Conseil d'administration et des dirigeants
  - Rapport annuel des activités de gestion intégrée des risques du CMQ
  - Démarche de gestion intégrée des risques de la Fédération des ordres des médecins du Canada

## 2.9.3 Rapport du comité des finances et d'audit

### Mandat

Exercer un rôle de vigie sur les affaires financières du CMQ en aidant le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et à l'intégrité de l'information financière, du contrôle et de la gestion des risques financiers, et des activités d'audit externe.

### Membres

- Dr Martin Laliberté, président
- Dr Pierre Gfeller
- Dr Pierre Guérette
- M. Sylvain Beaudry
- M. Stéphane Vallée

### Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, le comité a tenu six réunions.

### Résumé des activités

En plus de son mandat officiel, le comité a eu à se pencher sur les enjeux particuliers suivants :

- Travaux de réflexion sur la diversification des revenus du CMQ et exploration des avenues possibles
- Recommandation des ajustements de la politique de placement en fonction de l'évolution des taux d'intérêt
- Suivi des impacts de la 1<sup>re</sup> année de réduction de la cotisation liée au congé parental
- Début des travaux de révision complète des grilles tarifaires et des principes directeurs
- Révision des frais administratifs - Exercice en société
- Amorçage d'une réflexion sur les modalités de paiement pour la cotisation annuelle dans le contexte d'une maladie grave ou de décès

## 2.9.4 Rapport du comité des ressources humaines

### Mandat

Recommander au Conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les politiques en matière de gestion des ressources humaines et exercer une vigie des meilleures pratiques en matière de ressources humaines.

### Membres

- M. Daniel Hébert, président
- Dre Nathalie Saad
- Dr Pierre Gfeller
- Mme Caroline Hayes

### Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, le comité a tenu quatre réunions.

### Résumé des activités

En plus de son mandat officiel, le comité a eu à se pencher sur les enjeux particuliers suivants :

- Sondage sur l'agilité
- Révision annuelle de la *Politique d'évaluation du directeur général*
- Révision de la *Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidence*
- Indicateurs de performance
- Sondage sur la mobilisation
- Mise à jour de la *Politique de formation*
- Démarche d'équité, diversité et inclusion
- Mise à jour de la *Directive relative à l'horaire de travail*
- Renouvellement de deux contrats d'emploi

## 2.10 Direction et secrétariat de l'ordre

### 2.10.1 Directeur général

Nom	Pierre Gfeller
-----	----------------

Date de son entrée en fonction	14 février 2023
--------------------------------	-----------------

Rémunération globale	53 523 \$
----------------------	-----------



## 2.10.2 Bilan du directeur général

# Répondre au changement par l'innovation

« Le changement est la seule constante dans la vie. » Cette phrase de Benjamin Franklin reflète assez bien la réalité vécue au CMQ. Comme toutes les organisations, nous subissons ces dernières années les soubresauts économiques, les aléas pandémiques et une multitude de facteurs qui affectent l'ensemble de notre société. Jusqu'à présent, le CMQ a su naviguer habilement sur ces vagues de changements, tout en maintenant le cap. Encore mieux, ces changements ont été des leviers d'innovation.

## Agilité

### Optimisation des processus

Le CMQ a poursuivi son travail de révision des processus dans l'ensemble des directions, que ce soit aux enquêtes, à l'inspection professionnelle ou à la délivrance de permis. Du côté de l'inspection professionnelle, l'élaboration de nouveaux programmes de surveillance (notamment en télé-médecine et pour la prescription d'opiacés et de benzodiazépines) est en cours.

### Création du Bureau de gestion de projets

Constitué au printemps 2022, le Bureau de gestion de projets est une structure organisationnelle polyvalente chargée de centraliser la gestion de l'ensemble des projets du CMQ afin d'améliorer la gestion du portefeuille et de favoriser l'intégration de nouvelles pratiques. Composé de trois membres du personnel aux expertises complémentaires, en collaboration avec le directeur des finances et de l'informatique et le directeur général, le Bureau est à finaliser l'élaboration de sa méthodologie.

### Organisation des espaces de travail

Après deux années passées entièrement en télé-travail, le CMQ a adopté un mode de fonctionnement hybride depuis avril 2022, fixant un seuil minimal de présence hebdomadaire au bureau en fonction des besoins de chaque direction. Ce retour dans les espaces de travail s'est effectué avec une quarantaine d'employés de plus qu'avant la pandémie, soit quelque 190 personnes. Un système de réservation et de partage des espaces de bureau a été mis sur pied pour résoudre des enjeux logistiques.

### Santé financière du CMQ

Face à une pression inflationniste de plus en plus forte, des travaux sont menés pour identifier les actions permettant de diminuer la dépendance du CMQ à la cotisation des membres, de réduire ses charges opérationnelles tout en continuant de remplir ses nombreuses obligations légales et réglementaires, et de diversifier ses sources de revenus. C'est un défi qui continuera de nous mobiliser au cours de la prochaine année.

## Mobilisation des membres

### Représentativité au sein des comités et groupes de travail

Adhérent aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), le CMQ souhaite que ses groupes et comités reflètent la diversité culturelle et démographique présente dans la société québécoise. Il en a fait la promotion lors de ses appels de candidatures en 2022, tant pour la formation de comités que pour les élections à son Conseil d'administration.

### Offre de formation en ligne

Du côté du développement professionnel continu, le CMQ a pris le virage numérique avec une nouvelle offre de formation en ligne sur l'éthique et la déontologie pour les membres de comités. De plus, la production des modules en ligne ALDO (Aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la pratique médicale), une formation obligatoire pour tous les futurs médecins du Québec, avance bon train.

## Rayonnement

### Responsabilité sociale et développement durable (RSDD)

Le CMQ a continué de promouvoir la RSDD, tant auprès de la permanence que des membres et du public. De plus en plus, les valeurs environnementales et sociales sont mises de l'avant au sein de l'organisation. On le constate dans certaines prises de position publiques du CMQ (pensons à son intervention dans le dossier de la Fonderie Horne à Rouyn-Noranda durant l'été 2022). On le remarque aussi dans des gestes quotidiens au travail (réduction du nombre d'imprimantes, compostage, etc.). Également, une sensibilité particulière est accordée aux réalités vécues par les communautés autochtones.

### Dossiers phares, leadership fort

Le CMQ continue d'assurer un leadership mobilisateur dans des dossiers d'envergure tels que l'aide médicale à mourir et l'accès aux soins.

Au printemps 2022, la publication du rapport du Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice a reçu une oreille attentive du réseau, notamment du ministre de la Santé. Un plan opérationnel est en cours d'élaboration pour les axes de solutions qui relèvent du CMQ : collaboration inter et intraprofessionnelle, information et soutien au public, cessation d'exercice.

Le CMQ s'est aussi prononcé à maintes reprises en faveur d'un accès élargi à l'aide médicale à mourir, que ce soit pour les personnes souffrant de handicaps ou de maladies mentales graves.

Le président a mené, en 2022, une tournée d'une douzaine de pôles en santé à travers le Québec, dont découle un rapport qui met en lumière les enjeux du réseau comme l'état des infrastructures, l'asymétrie dans l'offre de soins selon les régions et la détresse des soignants.

### 175 ans de protection du public

Pour marquer les 175 ans du CMQ en 2022, deux événements d'envergure ont été tenus. Le premier, à Québec, s'est déroulé en marge du 52<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération des ordres des médecins du Canada, pour lequel le CMQ agissait comme hôte. Le deuxième événement, à Montréal, a permis de réunir tout le personnel ainsi que plusieurs membres et partenaires. Pour replonger dans cette vaste histoire, une nouvelle édition du livre *Histoire du Collège des médecins du Québec* a été lancée, de même qu'un balado en neuf épisodes, animé par l'historien Denis Goulet et le journaliste Bernard Derome.

## Gouvernance

### Gestion des risques

Des avancées notables ont été réalisées depuis l'adoption de la *Politique de gestion intégrée des risques*. Le CMQ s'est doté d'un plan de mesures d'urgence et d'un plan de continuité des opérations. De plus, le CMQ participe à un système de gestion intégrée des risques, développé par la Fédération des ordres des médecins du Canada.

### 2.10.3 Secrétaire de l'ordre

Nom

Isabelle Tardif

## 2.11 Ressources humaines

Employés équivalents à temps complet rémunérés et à l'emploi de l'ordre au 31 mars de l'exercice

170

Heures travaillées par semaine déterminant le statut d'un poste à temps complet

33,75

## Virage réussi

À quelques kilomètres du fil d'arrivée du Virage 2023, on peut d'ores et déjà affirmer que le CMQ a gagné son pari: celui d'oser, d'innover, de se réinventer.

Arrivé en poste à titre de directeur général intérimaire en février 2023, je ne saurais m'attribuer le crédit de ces réalisations. Elles sont le fruit d'un important travail accompli par le Dr André Luyet, directeur général en poste jusqu'en décembre 2022, la Dre Isabelle Tardif, directrice générale adjointe et secrétaire du CMQ, et l'ensemble de la permanence, dont je salue l'engagement et la compétence.

Alors que nos membres accueillent positivement ce vent de changement qu'ils observent au CMQ, le prochain défi sera de nouer ce même contact privilégié avec le public. C'est un travail de longue haleine, mais j'ai pleinement confiance en notre équipe pour y parvenir. Une fois de plus, innovons!

Pierre Gfeller, M.D.

## 2.12 Assemblée générale annuelle

### Date

L'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des médecins du Québec s'est tenue le 4 novembre 2022, en mode hybride.

### Nombre de membres présents (y compris les administrateurs)

75 membres étaient présents au Fairmont Le Reine Elizabeth et 219 membres se sont connectés à la plateforme pour assister virtuellement à l'AGA.

### Sujets abordés

Lors de son AGA, le CMQ a abordé les points suivants :

- Rapports de la présidence, de la direction générale et des comités;
- Présentation des états financiers de l'ordre;
- Nomination de l'auditeur indépendant pour l'année 2022-2023;
- Consultation des membres sur la cotisation annuelle;
- Approbation de la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidence.

Le CMQ a également répondu aux questions de l'assemblée.

## 2.13 Assemblées générales extraordinaires

Aucune assemblée générale extraordinaire n'a eu lieu au cours de l'exercice.

## 2.14 Message des administrateurs nommés

# Le CMQ assume sa responsabilité sociale

Dans la foulée de son plan stratégique Virage 2023, le CMQ a continué de se préoccuper d'enjeux sociétaux tout au long de cette année. Pensons à ses prises de position publiques visant à défendre et à protéger la population, que ce soit en matière de santé publique, d'environnement, d'accessibilité aux soins ou pour dénoncer la discrimination sous toutes ses formes. Affirmant haut et fort ses valeurs, le CMQ s'est fait entendre et s'est engagé.

La *Politique sur la responsabilité sociale et le développement durable* (RSDD), adoptée par le Conseil d'administration en avril 2022, confirme ce rôle d'agent de changement du CMQ. La RSDD tient compte des multiples facettes de l'être humain et de sa santé, en interaction avec son environnement. De plus en plus, le CMQ agit comme citoyen responsable, tant dans la sphère sociale que dans les sphères économique et environnementale. Par exemple, en juillet 2022, son intervention médiatique concernant les émanations d'arsenic provenant de la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda, a démontré une autre facette de son rôle de protection du public, qui va au-delà de ce qui concerne strictement la qualité des actes médicaux accomplis par les médecins.

Soucieux de se rapprocher de la population et de lui offrir les meilleurs soins possibles, le CMQ a continué de tisser des liens et d'engager une conversation avec elle, notamment au moyen d'un

important sondage sur l'accessibilité aux soins mené auprès des membres et du public en avril 2022. Durant cette même période, la tournée des pôles en santé, effectuée par le président dans différentes régions du Québec, a permis au CMQ d'aller non seulement à la rencontre des médecins, mais aussi d'établir des liens avec plusieurs comités d'usagers. Dans cet esprit d'ouverture, le CMQ a également réaffirmé l'importance de l'interdisciplinarité dans les soins de santé et sa volonté de collaborer avec l'ensemble des partenaires du réseau.

Sur le plan des enjeux interculturels, le troublant rapport de recherche sur les stérilisations imposées à des femmes des Premières Nations et Inuit au Québec<sup>1</sup>, publié l'automne dernier, a constitué un tournant. Le CMQ a rapidement tendu la main aux auteures du rapport et s'est engagé à collaborer étroitement avec les Premières Nations et les Inuits dans une démarche de sécurisation culturelle. Pas à pas, il faut rebâtir la confiance de ces femmes envers le système de santé. Protéger le public, c'est aussi cela... s'assurer que toutes les voix seront entendues.

En tant que membres du Conseil d'administration représentant le public, nous croyons profondément en cette importante mission du CMQ et sommes fiers d'y contribuer.



Sylvain Beaudry



Daniel Hébert



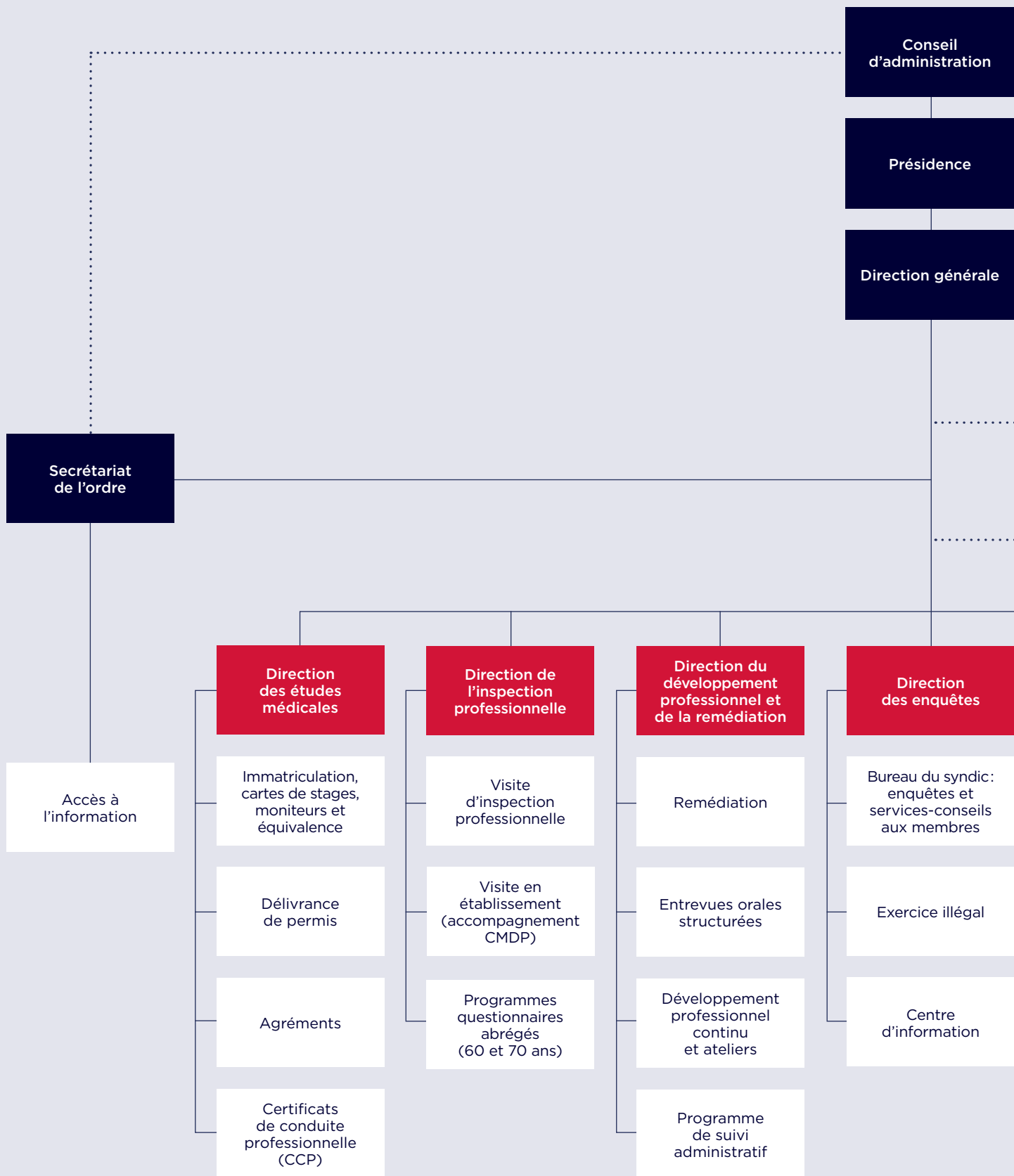
Thérèse Martin



Nathalie Pierre-Antoine

<sup>1</sup> BASILE, Suzy et Patricia BOUCHARD (2022). *Consentement libre et éclairé et les stérilisations imposées de femmes des Premières Nations et Inuit au Québec*, rapport de recherche, Wendake, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 76 p.

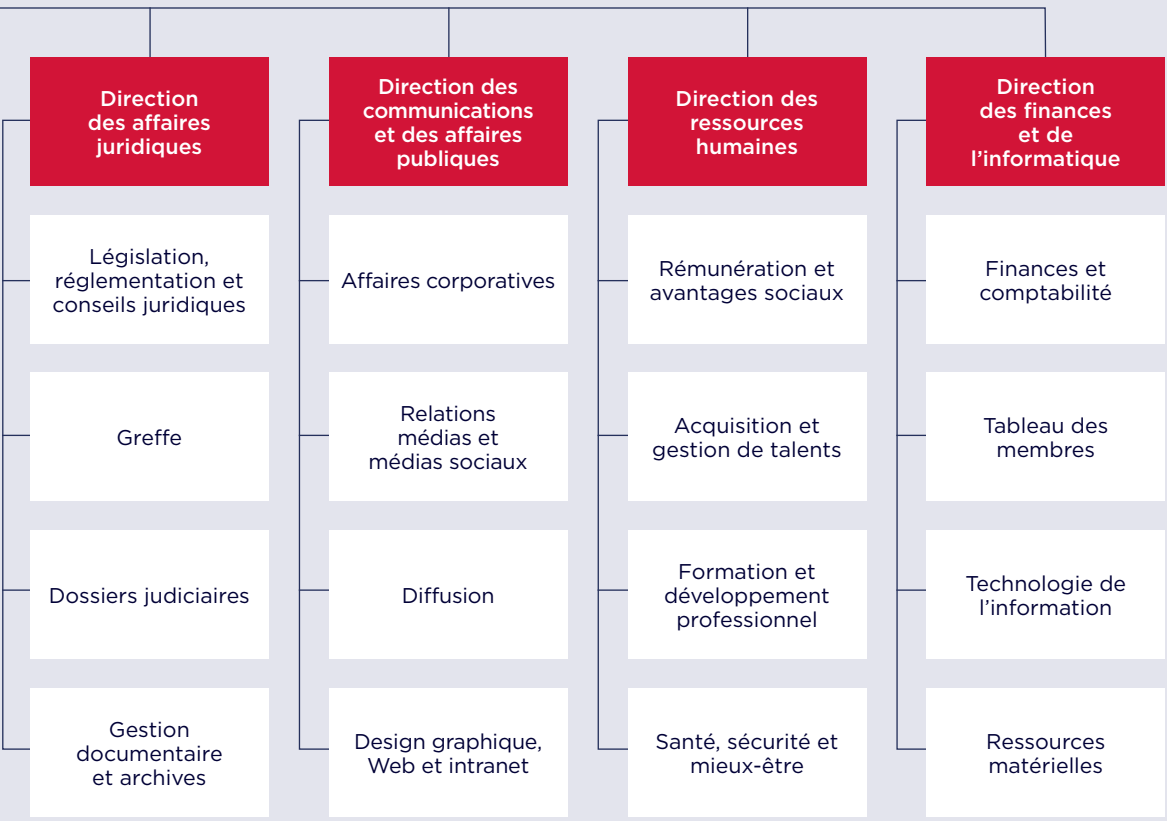
## 2.15 Organigramme de l'ordre et de sa permanence



Comités statutaires  
et permanents

Éthique  
clinique

Groupes  
de travail



# 3. ACTIVITÉS DU COMITÉ DES ÉTUDES MÉDICALES ET DE L'AGRÉMENT

## 3.1 Réunions du comité de la formation

Le comité des études médicales et de l'agrément a tenu trois réunions.

## 3.2 Examen des programmes d'études

Programmes d'études donnant accès aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis, y compris l'attestation d'études collégiales (AEC), et, s'il y a lieu, aux certificats de spécialiste de l'ordre professionnel

<b>Programme d'études dont le diplôme donne droit aux permis ou aux certificats de spécialiste</b>	17
--	----

Programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un examen de la qualité de la formation offerte par les établissements d'enseignement

<b>Programmes d'études dont l'examen était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)</b>	18
<b>Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice</b>	47
<b>Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)</b>	15
<b>Avis positifs</b>	S. O.
<b>Avis recommandant des modifications</b>	S. O.
<b>Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice</b>	53

Programmes d'études ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un avis du comité de la formation concernant leur ajout ou leur retrait au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*

Aucun examen de la qualité de la formation offerte par un établissement d'enseignement n'était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent et aucun n'a été effectué au cours de l'exercice.

### 3.3 Autres activités du comité

Des référentiels de compétences existent pour les études de premier cycle et postdoctorales, de même que pour les 60 spécialités reconnues au Québec. Le CMQ participe activement aux mises à jour avec ses partenaires en éducation médicale que sont le Conseil médical du Canada, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et le Collège des médecins de famille du Canada. De par sa mission, le CMQ exerce une surveillance de la formation, par l'agrément des programmes et des milieux de formation ainsi que selon des compétences établies à acquérir, et s'assure que cette formation est bien faite, bien évaluée, bien encadrée et bien supervisée.

Nombre d'unités de développement professionnel continu (DPC) donnant lieu à l'agrément

<b>Unités de DPC évaluées (facultés de médecine, fédérations médicales, associations affiliées et organismes médicaux)</b>	43
--	----

Programmes (unités de DPC) ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'un examen de la qualité de la formation

<b>Programmes (unités de DPC) dont l'examen était en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)</b>	0
<b>Programmes (unités de DPC) dont l'examen est entamé au cours de l'exercice</b>	0
<b>Programmes (unités de DPC) dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)</b>	0
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	0
<b>Programmes (unités de DPC) dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice</b>	0

# 4. ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

## Rapport du comité d'admission à l'exercice

### Mandat

- Décider des demandes de délivrance de permis et de certificats de spécialiste, des demandes de renouvellement et de modification de permis, ainsi que des demandes d'équivalence de formation ou d'examen.
- Déterminer le contenu et la durée des stages d'évaluation exigés dans le cadre des demandes de permis restrictif.
- Délivrer ou révoquer le certificat d'immatriculation dans les cas où il n'y a pas ouverture à des représentations de la part de la personne visée.
- Évaluer la suffisance de la formation en acupuncture.
- Optimisation des stages d'évaluation et amélioration des processus liés au CAE
- Adoption d'un protocole d'entente permettant la pratique hors établissement pour les détenteurs de permis restrictifs en vertu de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) selon les critères stipulés dans la lettre d'entente entre les établissements et le CISSS/CIUSSS afin d'assurer l'évaluation de la qualité de l'acte
- Analyse de la *Loi visant la protection des stagiaires en milieu de travail* (Loi 2) et des impacts de ce projet de loi sur les politiques et processus d'encadrement des stagiaires actuels, et ajout d'informations dans le site Web, le guide *Évaluation de la capacité à exercer - voie du permis restrictif pour les diplômés internationaux en médecine*, des lettres et lors de la rencontre préstage

### Membres

- Dr Alain Naud, président
- Dr Juan Francisco Asenjo
- M. Daniel Hébert
- Dre Julie Lajeunesse
- Dr Matthieu Touchette
- Dr Alain Weill

### Nombre de séances tenues au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, le comité a tenu onze réunions, dont neuf ordinaires et deux extraordinaires.

### Résumé des activités

Les discussions et les décisions du comité ont, entre autres, porté sur les dossiers suivants:

- Présentation du portrait statistique et des bilans semestriels des activités de la Direction des études médicales et du comité d'admission à l'exercice (CAE)
- Mise en place d'une activité de formation, incluant un mentorat et une formation accréditée en développement professionnel continu (DPC) pour les maîtres de stage
- Révision des balises pour la délivrance des permis temporaires selon l'article 34 de la *Loi médicale* et l'article 41 du *Code des professions*
- Mise à jour et ajout d'informations dans le guide *Évaluation de la capacité à exercer - voie du permis restrictif pour les diplômés internationaux en médecine*
- Analyse de la pertinence d'une pratique partielle en télésanté pour répondre à la condition énoncée dans les balises pour la délivrance des permis restrictifs pour les médecins cliniciens
- Nouvelle proposition de phrase visant à vérifier le confort d'une candidate ou d'un candidat à effectuer un stage dans un milieu anglophone dans le cadre de la délivrance d'un permis restrictif

## 4.1 Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Candidats à l'exercice de la profession concernés  
par les demandes de reconnaissance d'équivalence

62

Personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation selon que le diplôme où la formation a été obtenu au Québec, hors du Québec mais au Canada, ou hors du Canada

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors du Québec	Hors du Canada
Demands pendants au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	S. O.	S. O.	35
Demands reçues au cours de l'exercice	S. O.	S. O.	226
Demands ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	S. O.	S. O.	195
Demands ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	S. O.	S. O.	S. O.
Demands refusées au cours de l'exercice	S. O.	S. O.	0
Demands pendants au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	S. O.	S. O.	37

Personnes concernées par chacune des exigences complémentaires imposées au regard des demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle

	Diplôme ou formation obtenus		
	Au Québec	Hors du Québec	Hors du Canada
Un ou des cours	S. O.	S. O.	S. O.
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	S. O.	S. O.	S. O.
Un ou des stages	S. O.	S. O.	S. O.
Un ou des examens	S. O.	S. O.	S. O.
Autres exigences complémentaires (à préciser)	S. O.	S. O.	S. O.

## 4.2 Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'ordre a un règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## 4.3 Formation des personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste

Personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste ayant suivi, au cours de l'exercice ou antérieurement, chacune des activités de formation, et nombre de personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste qui ne les ont pas suivies au 31 mars de l'exercice

### Activités de formation suivies au cours de l'exercice ou antérieurement

	Nombre de personnes	
	ayant suivi l'activité	n'ayant pas suivi l'activité
Évaluation des qualifications professionnelles	39	2
Égalité entre les hommes et les femmes	38	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	38	3

## 4.4 Actions menées par l'ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

- Ajout d'une agente permanente pour traiter les demandes de reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D.
- Accès à trois vidéos dans le site Web du CMQ expliquant les voies du permis pour les diplômés internationaux en médecine (DIM):
  - le permis régulier, par la reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D.
  - le permis restrictif clinicien ou professeur sélectionné
  - le permis selon l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre le Québec et la France

- Mise à jour de la section « Études médicales et demandes de permis » du site Web, facilitant la navigation et la recherche d'information :
  - ajout d'informations ponctuelles relativement aux résultats d'examens requis pour obtenir la reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D.
  - ajout de précisions aux documents requis pour faciliter la compréhension des candidats, et permettre un meilleur suivi afin de traiter les demandes avec célérité et selon les principes de l'équité procédurale
  - ajout de l'information relativement à la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* (Loi 2)
- Immatriculation des DIM admis dans un programme de résidence pour leur permettre de participer à un stage d'acclimatation avant le début de leur formation postdoctorale
- Immatriculation des DIM ayant obtenu la reconnaissance de l'équivalence de leur diplôme (M.D.), mais n'ayant pas été admis en résidence, leur permettant de participer à un stage de mise à niveau (programme du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé - CÉDIS) avant de déposer une nouvelle demande d'admission dans un programme de résidence
- Diffusion d'information sur des cours de français intermédiaire offerts par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
- Participation à la Collaboration nationale en matière d'évaluation du Conseil médical du Canada (CMC)
- Refonte de la *Demande d'inscription médicale* au Canada pour le Québec à inscriptionmed.ca, portail administré par le CMC, permettant de déposer une demande de reconnaissance d'équivalence du diplôme M.D. en vue d'un permis d'exercice ou d'une demande de permis restrictif
- Outil de vérification à la source des diplômes et des titres des diplômés internationaux en médecine par inscriptionmed.ca, pour lequel le CMC a des procédures rigoureuses de vérification de l'authenticité des documents en vue de la prévention de la falsification des titres de compétences

Référence: Le [Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis et des certificats de spécialiste du Collège des médecins du Québec](#) fixe les conditions de délivrance du permis ainsi que les règles d'accès à la profession médicale.



# 5. ACTIVITÉS RELATIVES À LA RÉVISION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Demandes de révision d'une décision sur la reconnaissance d'une équivalence, qu'elles aient été faites dans le cadre d'une demande de permis ou d'une demande de certificat de spécialiste

Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes) (au total)	3
maintenant la décision initiale	2
modifiant la décision initiale	1
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	3
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	0

## 5.1 Autres activités

S. O.



**6.** ACTIVITÉS RELATIVES  
À L'ASSURANCE  
RESPONSABILITÉ  
PROFESSIONNELLE

## 6.1 Assurance responsabilité professionnelle tous les membres

Répartition des membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars en fonction de leur couverture d'assurance et des montants minimaux prévus de la garantie selon les moyens de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par membre	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance de l'ordre	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par l'ordre (régime collectif)	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	24 717	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Autre couverture	S. O.	S. O.	S. O.
Cautionnement ou autre garantie	S. O.	S. O.	S. O.
Dispenses (exemptions)	960	S. O.	S. O.

## 6.2 Assurance responsabilité professionnelle membres exerçant au sein d'une société

Répartition des membres exerçant au sein de sociétés inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars et des montants prévus de la garantie selon les moyens de garantie

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie par membre	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Fonds d'assurance de l'ordre	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par l'ordre (régime collectif)	S. O.	S. O.	S. O.
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par le membre	15 760 <sup>2</sup>	5 000 000 \$	10 000 000 \$
Assurance responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant le membre	15 760	5 000 000 \$	10 000 000 \$

<sup>2</sup> À noter que les membres peuvent se dédoubler puisqu'ils peuvent pratiquer tant dans une SPA que dans une SENCRL. Le nombre réel de membres pratiquant en société est de 15 306. Ainsi, le nombre de médecins ayant souscrit une assurance devrait être, selon le CMQ, de 15 306 membres.

### 6.3 Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité professionnelle

Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'exercice	120
Membres concernés par ces réclamations	165

### 6.4 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une transmission d'informations, et ce, distinctement, au comité d'inspection professionnelle ou au Bureau du syndic de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic	159

### 6.5 Renseignements spécifiques au fonds d'assurance de l'ordre

#### 6.5.1 Renseignements sur le comité de décision

S. O.

#### 6.5.2 Réclamations au fonds d'assurance

Aucune réclamation au fonds d'assurance n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

### 6.6 Autres activités

S. O.

# 7. ACTIVITÉS RELATIVES À L'INDEMNISATION

## 7.1 Montant maximal pouvant être versé en indemnisation

Montant maximal pouvant être versé annuellement en indemnisation

à un(e) réclamant(e) par rapport à un même membre	15 000 \$
à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	50 000 \$

## 7.2 Réclamations en indemnisation

Aucune réclamation n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

## 7.3 Montant remboursé par les membres ayant utilisé des sommes ou des biens à des fins autres que celles pour lesquelles les réclamants les leur avaient remis dans l'exercice de leur profession

Indemnités remboursées à l'ordre au cours de l'exercice par les membres ayant utilisé des sommes ou des biens à des fins autres que celles pour lesquelles les réclamants les leur avaient remis dans l'exercice de leur profession	0,00 \$
---	---------

## 7.4 Autres activités

S. O.

# 8. ACTIVITÉS RELATIVES AUX NORMES PROFESSIONNELLES ET AU SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

## 8.1 Législation et réglementation de l'ordre

Travaux réalisés au cours de l'exercice sur la loi constitutive de l'ordre et sur sa réglementation (issue de sa loi constitutive ou du *Code des professions*)

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Remplacement
<b>Objet</b>	Modifier le <i>Règlement</i> pour imposer à tout membre exerçant hors établissement de tenir et de conserver sur support numérique ses dossiers, pour réviser les délais de conservation des dossiers et les obligations des cessionnaires et gardiens provisoires.
<b>Consultations effectuées</b>	Aucune au cours de l'exercice (les consultations ont été effectuées au cours de l'exercice précédent)
<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par un conseiller en génétique</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Élaboration
<b>Objet</b>	Autoriser les conseillers en génétique à exercer les activités professionnelles suivantes : 1° procéder à l'évaluation nécessaire au conseil génétique ; 2° prescrire des tests génétiques ; 3° évaluer les risques d'occurrence et de récurrence des conditions génétiques.
<b>Consultations effectuées</b>	Aucune au cours de l'exercice (les consultations ont été effectuées lors de l'exercice 2019-2020)

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des diététistes</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Révision
<b>Objet</b>	<p>Autoriser les diététistes à exercer les activités professionnelles suivantes en dysphagie :</p> <p>1° introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une ouverture artificielle, ou dans et au-delà du pharynx, ou au-delà du vestibule nasal (endoscopie);</p> <p>2° prescrire un examen d'imagerie médicale (vidéofluoroscopie).</p>
<b>Consultations effectuées</b>	<p>Consultation en vertu de l'article 19 (b) de la <i>Loi médicale</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des radiologistes du Québec</li> <li>• Association des gastro-entérologues du Québec</li> <li>• Association des médecins gériatres du Québec</li> <li>• Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec</li> <li>• Fédération des médecins omnipraticiens du Québec</li> <li>• Fédération des médecins spécialistes du Québec</li> <li>• Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec</li> <li>• Ordre des chiropraticiens du Québec</li> <li>• Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec</li> <li>• Ordre des dentistes du Québec</li> <li>• Ordre des ergothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</li> <li>• Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec</li> <li>• Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec</li> <li>• Ordre des technologistes en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec</li> <li>• Ordre des pharmaciens du Québec</li> <li>• Institut national d'excellence en santé et en services sociaux</li> </ul>



<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités pouvant être exercées par un ergothérapeute</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Révision
<b>Objet</b>	<p>Autoriser les ergothérapeutes à exercer les activités professionnelles suivantes en dysphagie :</p> <p>1° introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une ouverture artificielle, ou dans et au-delà du pharynx, ou au-delà du vestibule nasal (endoscopie);</p> <p>2° prescrire un examen d'imagerie médicale (vidéofluoroscopie).</p>
<b>Consultations effectuées</b>	<p>Consultation en vertu de l'article 19 (b) de la <i>Loi médicale</i>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des radiologistes du Québec</li> <li>• Association des gastro-entérologues du Québec</li> <li>• Association des médecins gériatres du Québec</li> <li>• Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec</li> <li>• Fédération des médecins omnipraticiens du Québec</li> <li>• Fédération des médecins spécialistes du Québec</li> <li>• Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec</li> <li>• Ordre des chiropraticiens du Québec</li> <li>• Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec</li> <li>• Ordre des dentistes du Québec</li> <li>• Ordre des ergothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</li> <li>• Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec</li> <li>• Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec</li> <li>• Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec</li> <li>• Ordre des pharmaciens du Québec</li> <li>• Institut national d'excellence en santé et en services sociaux</li> </ul>

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Révision
<b>Objet</b>	<p>Autoriser les inhalothérapeutes à exercer les activités suivantes :</p> <p>1° évaluer la condition physique d'une personne symptomatique dans le but de rétablir et de préserver sa santé cardiorespiratoire et ses fonctions vitales;</p> <p>2° initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.</p>
<b>Consultations effectuées</b>	Aucune consultation au cours du présent exercice (elles ont été effectuées au cours de l'exercice précédent)

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un inhalothérapeute</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Révision
<b>Objet</b>	<p>Autoriser les inhalothérapeutes à procéder à la vaccination dans le cadre de la <i>Loi sur la santé publique</i>.</p> <p>Modifier la personne habilitée à superviser les ponctions artérielles pour « professionnel habilité » dans le cadre de la formation prévue au <i>Règlement</i>.</p>
<b>Consultations effectuées</b>	<p>Consultation en vertu de l'article 94 (h) du <i>Code des professions</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</li> <li>• Ordre des pharmaciens du Québec</li> <li>• Ordre des sages-femmes du Québec</li> </ul>
<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par un psychoéducateur et une psychoéducatrice et par un psychologue</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Élaboration
<b>Objet</b>	Autoriser les psychoéducateurs, psychoéducatrices et psychologues à décider de l'utilisation des mesures de contention.
<b>Consultations effectuées</b>	<p>Consultation en vertu de l'article 94 (h) du <i>Code des professions</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordre professionnel des criminologues du Québec</li> <li>• Ordre des ergothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</li> <li>• Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec</li> <li>• Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec</li> <li>• Ordre des psychologues du Québec</li> <li>• Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec</li> </ul>

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins</i></b>
------------------	--

<b>Type de travaux</b>	Révision
------------------------	----------

<b>Objet</b>	<p>Ajouter le nouveau nom du programme d'études <i>Orthèses, prothèses et soins orthopédiques</i>.</p> <p>Autoriser les technologues professionnels en orthèses, prothèses et soins orthopédiques à réaliser l'activité d'analyse biomécanique à la suite d'une ordonnance.</p> <p>Modifier les exigences de la formation complémentaire pour les infirmières et infirmiers auxiliaires.</p>
--------------	--

<b>Consultations effectuées</b>	<p>Consultation en vertu de l'article 94 (h) du <i>Code des professions</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des orthésistes-prothésistes du Québec</li> <li>• Association d'orthopédie du Québec</li> <li>• Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec</li> <li>• Ordre des ergothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</li> <li>• Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec</li> <li>• Ordre des technologues professionnels du Québec</li> <li>• Ordre des podiatres du Québec</li> </ul>
---------------------------------	--

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des orthophonistes</i></b>
------------------	---

<b>Type de travaux</b>	Élaboration
------------------------	-------------

<b>Objet</b>	<p>Autoriser les orthophonistes à exercer les activités professionnelles suivantes :</p> <p>1° introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une ouverture artificielle, ou dans et au-delà du vestibule nasal (endoscopie);</p> <p>2° administrer des médicaments ou d'autres substances faisant l'objet d'une ordonnance;</p> <p>3° prescrire un examen d'imagerie médicale (vidéofluoroscopie).</p>
--------------	---

<b>Consultations effectuées</b>	Aucune au cours du présent exercice (elles ont été effectuées au cours de l'exercice 2020-2021)
---------------------------------	---

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical</i></b>
------------------	---

<b>Type de travaux</b>	Remplacement
------------------------	--------------

<b>Objet</b>	Autoriser l'exercice d'activités en anatomo-pathologie et en macroscopie aux technologues médicaux. Ce <i>Règlement</i> prévoit également l'obligation d'une formation universitaire pour l'exercice d'activités en macroscopie.
--------------	--

<b>Consultations effectuées</b>	Aucune au cours de l'exercice (les consultations ont été effectuées lors de l'exercice 2019-2020)
---------------------------------	---

<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement modifiant le Règlement sur une activité professionnelle qui peut être exercée par un technologue en imagerie médicale et un technologue en radio-oncologie</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Révision
<b>Objet</b>	Autoriser les technologues à exercer les activités professionnelles suivantes : 1° exercer une surveillance clinique d'un patient sous sédation-analgésie ; 2° retirer un cathéter de drainage (seulement pour le ou la technologue en imagerie médicale).
<b>Consultations effectuées</b>	Aucune au cours de l'exercice
<b>Règlement</b>	<b><i>Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un thérapeute du sport</i></b>
<b>Type de travaux</b>	Révision
<b>Objet</b>	Modifier les normes de formation des programmes qui délivrent le diplôme menant à la profession de thérapeute du sport. Prolonger l'application du <i>Règlement</i> .
<b>Consultations effectuées</b>	Consultation en vertu de l'article 94 (h) du <i>Code des professions</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporation des thérapeutes du sport du Québec</li> <li>• Ordre des ergothérapeutes du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec</li> <li>• Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</li> <li>• Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec</li> <li>• Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec</li> </ul>

### **Règlements ayant fait l'objet d'une entrée en vigueur au cours de l'exercice**

- *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par un pharmacien (concordance avec le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par un assistant technique, un technicien ou une personne en voie d'obtenir un permis d'exercice de la pharmacie de l'Ordre des pharmaciens)*: 2022-07-28
- *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des diététistes (prescription de formules nutritives, de macronutriments, de micronutriments, de solutions d'enzymes pancréatiques et d'analyses de laboratoire, et ajustement de l'insuline et des antidiabétiques)*: 2022-07-28
- *Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par les membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie (prélèvement par écouvillonnage pour une culture de plaie)*: 2023-02-09

## 8.2 Normes, guides, standards de pratique ou lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

État des travaux, réalisés au cours de l'exercice, sur les normes, guides ou standards de pratique ou les lignes directrices relatifs à l'exercice de la profession

Document	Travaux effectués	Consultations menées
<i>Groupe de travail sur les exigences minimales de formation en endoscopie digestive: Rapport</i>	Élaboration	S. O.
<i>Les scribes médicaux: Fiche</i>	Élaboration	S. O.
Fiches d'information sur la télémédecine:		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Comment transmettre des documents aux patients lors d'une téléconsultation?</i></li> <li>• <i>Échange de photographies par voie électronique: quelles sont les règles à respecter?</i></li> <li>• <i>Télesanté: que nous apprend la jurisprudence?</i></li> <li>• <i>Téléconsultations réalisées par un résident/moniteur: quel est le cadre à respecter?</i></li> <li>• <i>Participation de l'étudiant en médecine à une téléconsultation: quel est le cadre à respecter?</i></li> <li>• <i>Télésurveillance: comment en faire un usage adéquat et sécuritaire?</i></li> </ul>	Élaboration	S. O.
<i>Analyse de la trajectoire de soins entourant l'amygdalectomie: Rapport</i>	Élaboration	S. O.
<i>Ordonnances: quels sont vos rôles et responsabilités?: Fiche</i>	Élaboration	S. O.
<i>Avis sur la contraception hormonale - Installation et retrait de l'implant contraceptif (Nexplanon)</i>	Élaboration	S. O.
<i>Loi sur la procréation assistée - Faits saillants: Fiche</i>	Élaboration	S. O.
<i>Déclaration d'un décès périnatal en ligne: Fiche</i>	Élaboration	S. O.
<i>L'aide médicale à mourir: Guide</i>	Révision	S. O.

## 8.3 Avis ou prises de position adressés aux membres de l'ordre à l'égard de l'exercice de la profession

Sujet	Partenaires	Diffusion
Engagement du CMQ à collaborer au Plan santé du ministre Christian Dubé		1 <sup>er</sup> avril 2022
Rédaction de la feuille sommaire dans la tenue des dossiers en établissement		1 <sup>er</sup> avril 2022
Déclaration de décès maternels et périnataux : nouvelles directives		19 avril 2022
Annonce de la tournée des pôles en santé		29 avril 2022
Dépôt du rapport du Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice		6 mai 2022
Semaine de la profession infirmière		13 mai 2022
Premier programme de prescriptions d'exposition à la nature		16 mai 2022
Projet de loi n° 96 sur la langue française		20 mai 2022
Jugement d'exercice illégal de la médecine contre Michael Lapointe		26 mai 2022
Retrait du volet sur les handicaps neuromoteurs au projet de loi n° 38 sur l'aide médicale à mourir (AMM)		27 mai 2022
Impacts pour les médecins du projet de loi n° 96, <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i>		3 juin 2022
Discussion sur des préoccupations au congrès de la FOMC, dont le racisme systémique	Fédération des ordres des médecins du Canada	10 juin 2022
<i>Loi sur la procréation assistée</i>		15 juin 2022
Actualisation des règles touchant la pilule abortive		14 juillet 2022
Échange de photographies par voie électronique		16 août 2022
Entente entre des plateformes de téléconsultation et des pharmaciens		26 août 2022
Violence conjugale : savoir la dépister et intervenir		26 août 2022
Préoccupations quant à l'accès aux soins de première ligne et enjeux environnementaux		26 août 2022
Jurisprudence en télésanté		30 août 2022

Sujet	Partenaires	Diffusion
Nouvelles activités exercées par les diététistes-nutritionnistes	Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec	31 août 2022
Nouvelles obligations en matière de protection des renseignements personnels		2 septembre 2022
Trousses de médication pour l'aide médicale à mourir		2 septembre 2022
Les apprenants et la téléconsultation		7 septembre 2022
De nouvelles lignes directrices pour l'aide médicale à mourir	Ordre des pharmaciens du Québec	9 septembre 2022
Regards sur la médecine du futur		15 septembre 2022
Modes de transmission électronique d'une ordonnance pharmacologique		21 septembre 2022
Rapport du Conseil interprofessionnel du Québec au sujet de l'élargissement du diagnostic à d'autres professionnels de la santé		23 septembre 2022
Priorités en santé du prochain gouvernement		30 septembre 2022
Les attentes du CMQ face au gouvernement élu		7 octobre 2022
Préoccupations par rapport à la situation actuelle dans les urgences		14 octobre 2022
Position du CMQ sur l'AMM pour les bébés de 0-1 an		14 octobre 2022
Usage adéquat et sécuritaire de la télésurveillance		19 octobre 2022
Téléconsultation et demande d'imagerie médicale		9 novembre 2022
Actualisation de la position du CMQ sur l'IVG médicamenteuse lors du premier trimestre		11 novembre 2022
Premier Rendez-vous du Collège et assemblée générale annuelle		11 novembre 2022
Rupture de médicaments pour enfants		11 novembre 2022
Droits des usagers	Regroupement provincial des comités des usagers	14 novembre 2022
Recommandation sur le port du masque		14 novembre 2022
Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir: positionnement du CMQ sur le volet handicap et sa position sur les 0-1 an		18 novembre 2022

Sujet	Partenaires	Diffusion
Collaboration avec un scribe médical		24 novembre 2022
Consentement éclairé entre le ou la médecin et sa patiente		29 novembre 2022
Le consentement et le respect ne sont pas négociables		2 décembre 2022
Stérilisations non consenties		9 décembre 2022
Solutions de terrain pour contribuer au désengorgement des urgences		16 décembre 2022
Carences dans l'accès à des soins palliatifs médicaux de qualité en milieu hospitalier et à domicile		27 janvier 2023
Préoccupations du CMQ face au projet de loi n° 3 sur les renseignements de santé		1 <sup>er</sup> février 2023
Enjeux de protection du public qui découlent du projet de loi n° 3		3 février 2023
Groupe de travail sur la 3 <sup>e</sup> année de formation pour les médecins de famille et permis pancanadien		24 février 2023
Transmission sélective des placentas au laboratoire d'anatomo-pathologie		22 mars 2023
Lettre ouverte du président au sujet des difficiles constats issus de sa tournée des pôles en santé et de l'état du réseau		28 mars 2023
Rapport sur la tournée des pôles en santé		28 mars 2023
Identité de genre: mieux comprendre pour mieux soigner		30 mars 2023
Obtention du permis restrictif - ARM Québec-France: changements au processus d'immigration		30 mars 2023
Priorités du CMQ relativement au projet de loi n° 15		31 mars 2023



## 8.4 Référentiel, profil de compétences ou cadre de référence

Travaux réalisés au cours de l'exercice concernant les référentiels, les profils de compétences ou les cadres de référence

Documents	Travaux effectués	Consultations menées
Résolution énonçant que l'IVG médicale ne constitue plus en soi un domaine d'exercice donnant ouverture à l'application du <i>Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins</i> pour une ou un médecin n'ayant jamais exercé dans ce domaine. Celui-ci devra s'assurer de disposer des connaissances et compétences nécessaires pour prescrire la pilule abortive, conformément à ses obligations déontologiques.	Adoption	S. O.
Résolution-cadre définissant le nombre de patients à traiter et les modalités de formation en plasma riche en plaquettes (cuir chevelu et région faciale) requises selon les compétences en produits injectables de la ou du médecin demandeur.	Adoption	S. O.
Résolution demandant au secrétariat d'intervenir auprès du comité des études médicales et de l'agrément (CÉMA) pour sensibiliser les bureaux de développement professionnel continu des facultés de médecine du Québec et le CÉMA lui-même (à titre d'instance responsable de l'agrément en formation continue fait conjointement avec The Association of Faculties of Medicine of Canada) à l'importance, pour l'ensemble des facultés de médecine canadiennes, d'interpréter de manière commune les critères d'accréditation d'une activité de formation continue.	Adoption	S. O.
Plan d'intervention pour le suivi des médecins en défaut de leurs obligations de formation continue pour l'année 2021.	Adoption	S. O.
Plan de suivi des médecins en défaut de leurs obligations de formation continue en psychothérapie au 30 juin 2022.	Adoption	S. O.
Résolutions-cadres pour l'imposition d'une sanction aux médecins en défaut de leurs obligations de formation continue pour l'année 2021.	Adoption	S. O.
Plan de suivi des médecins en défaut de leurs obligations de formation continue pour l'année 2019 et/ou 2020 qui n'avaient pas été inclus dans le programme de suivi mis en place en 2021.	Adoption	S. O.
Plan de suivi des médecins en défaut de leurs obligations de formation continue en psychothérapie au 30 juin 2022 qui n'avaient pas été inclus dans le programme de suivi mis en place le 5 avril 2022.	Adoption	S. O.
Résolution-cadre pour la reconnaissance du processus d'évaluation annuelle du CA et des comités du CMQ.	Adoption	S. O.
Résolution-cadre pour le déploiement d'un plan de communication pour fin de première période de référence du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins</i> .	Adoption	S. O.

## 8.5 Autres activités de soutien à la pratique professionnelle des membres

### Entrevue orale structurée (EOS)

- Poursuite des activités individuelles par EOS
  - Candidats ciblés par le responsable de l'inspection professionnelle, le comité des requêtes ou pour des démarches personnelles permettant le retour à l'exercice
  - Pour les spécialités suivantes : anesthésiologie, anatomo-pathologie, imagerie médicale, psychiatrie, médecine de famille, médecine d'urgence et dermatologie
- Harmonisation des processus liés à l'EOS
  - Nomination d'un médecin responsable pour coordonner toutes les EOS
  - Modification de l'échelle de notation pour une échelle reconnue à six niveaux plutôt qu'à 11 niveaux afin d'améliorer la fiabilité interjuges
  - Modification du processus pour la note finale de chaque cas en utilisant la cote globale des évaluateurs plutôt que la note calculée
- Mise à jour périodique dans toutes les EOS
  - Rencontres avec les évaluateurs (médecins experts) afin de procéder à la mise à jour des cas
  - Développement de nouveaux cas toujours synchrones avec la pratique actuelle (par exemple ajout des cas en télémédecine)
  - Amélioration du processus d'informatisation

Pour l'EOS en médecine familiale: projet pilote d'EOS hybrides permettant de combiner deux outils d'inspection professionnelle, soit l'EOS et la révision de dossiers médicaux, de même que le suivi comparatif avec les résultats des EOS sans inspection professionnelle associée automatiquement.

Pour l'EOS en imagerie médicale: création d'une nouvelle salle d'EOS et travaux en cours pour améliorer les accès informatiques et assurer une conformité avec la technologie.

Pour l'EOS en médecine d'urgence: cas développés et validés, premiers candidats prévus pour mai et juin 2023 en laboratoire de simulation.

### Programme de suivi administratif des médecins en difficulté

Ce programme, volontaire et confidentiel, existe depuis 1999 et est offert aux médecins et aux résidents ayant des problèmes de santé physique, mentale ou de consommation susceptibles d'avoir un impact négatif sur leur exercice de la médecine. Le programme fait partie du Service d'évaluation des risques d'infection hématogène (SERTIH). Il permet d'assurer l'application des recommandations du SERTIH et leur suivi auprès des médecins et des résidents afin que leur exercice demeure sécuritaire pour les patients et pour eux-mêmes.

Le médecin, ou le résident, s'engage volontairement dans le programme pour une période pouvant aller de deux à cinq ans. Il autorise le médecin responsable du programme à obtenir des rapports périodiques de son médecin traitant. Ces rapports attestent de l'assiduité du médecin, ou du résident, à ses visites chez son thérapeute et de son aptitude à exercer la médecine, le cas échéant. Le médecin responsable du programme fait également le lien entre le thérapeute et le milieu de pratique du médecin, ou du résident, afin de permettre son intégration de manière sécuritaire et de la meilleure façon possible.

### **Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins**

- Poursuite de l'organisation d'interventions éducatives individuelles pour des médecins en exercice visés par le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins* ou ciblés par le comité d'inspection professionnelle (CIP), la Direction des enquêtes, le comité des requêtes, des établissements de santé ou ayant présenté une demande individuelle de reconnaissance de formation.
- Traitement des différentes demandes (internes et externes) d'information relatives au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins* et compilation des consultations.

- Mise à jour du processus de traitement des résultats d'activités de perfectionnement.
- Révision des modalités d'application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement pouvant être imposés aux médecins* par le comité de développement professionnel continu et de remédiation.

### Groupes de travail

Constitution d'un groupe de travail pour la révision du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins*.

### Interventions individualisées d'évaluation et de perfectionnement

Interventions individualisées d'évaluation et de perfectionnement	Nombre	Avec limitation	Nombre de jours au total <sup>3</sup>	Nombre de membres ayant suivi la formation
Entrevues orales structurées provenant du CIP (engagement ou imposition)	24	0	30	24
Entrevues orales structurées volontaires (Direction des enquêtes et démarches personnelles)	1	0	1	1
Tutorats cliniques imposés	3	0	19	3
Tutorats cliniques volontaires <sup>4</sup> (engagement CIP, Direction des enquêtes et démarches personnelles)	68	1	468	67
Stages cliniques imposés	2	1	33,5	2
Stages cliniques volontaires <sup>5</sup> (engagement CIP, Direction des enquêtes et démarches personnelles)	175	5	2879	169

<sup>3</sup> Ayant signé un engagement auprès du CIP ou de la Direction des enquêtes, plusieurs médecins ont participé à un ou à plusieurs ateliers de façon volontaire.

<sup>4</sup> Une session de tutorat correspond en moyenne à une demi-journée. Une journée de stage correspond en moyenne à 8 heures.

<sup>5</sup> Ayant signé un engagement auprès du CIP ou de la Direction des enquêtes, 48 médecins ont effectué un tutorat et 18 médecins ont effectué un stage de façon volontaire.

# 9. ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## 9.1 Personne nommée responsable de l'inspection professionnelle et inspecteurs

Nom de la personne nommée responsable de l'inspection professionnelle par le Conseil d'administration

Anas Nseir

Inspecteurs agissant à temps complet ou à temps partiel

Inspecteurs à temps complet  
(selon le barème de l'ordre défini à la sous-section 2.11)

9

Inspecteurs à temps partiel

4

## 9.2 Résumé du programme de surveillance générale de l'exercice

L'ordre a élaboré un programme de surveillance générale en continu, déterminé par le comité d'inspection professionnelle et approuvé par le Conseil d'administration du CMQ, dont l'objectif est de cibler les membres ayant des besoins d'amélioration et de soutien dans leur exercice professionnel. Cette surveillance est faite sur trois niveaux : global (notamment à l'aide d'indicateurs cliniques et administratifs), de groupe (par exemple à l'aide de questionnaires visant une clientèle précise) et individuel (membres sélectionnés selon des critères prédéfinis, basés sur des facteurs de risque).

### 9.3 Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou inspections dites régulières

Inspections issues du programme de surveillance générale de l'exercice ou à la suite des inspections dites régulières

	Membres concernés
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	425
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	971
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	1081
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	188
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	1198
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	185
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	68
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	105

## 9.4 Bilan des inspections professionnelles

### Synthèse des problématiques pour lesquelles des recommandations ont été émises – visites individuelles

#### Tenue des dossiers

- Sommaires absents ou incomplets
- Lacunes dans la documentation de l'anamnèse et de l'examen physique
- Libellé thérapeutique incomplet
- Consentement aux soins pauvrement documenté
- Consentement sur la télémédecine non documenté
- Lacunes dans la rédaction des protocoles opératoires et des feuilles sommaires en établissement

#### Qualité de l'exercice

- Utilisation excessive de la télémédecine
- Lacunes en médecine préventive
- Lacunes dans la prise en charge de maladies chroniques
- Lacunes dans la prescription et le suivi de résultats d'examen paracliniques
- Absence d'élaboration de diagnostics différentiels pertinents
- Démarche clinique inadéquate
- Traitements inappropriés: antibiothérapie, opioïdes, benzodiazépines, interactions médicamenteuses, etc.
- Traitements chirurgicaux inadéquats
- Taux de complications postopératoires excessifs
- Suivi postopératoire sous-optimal
- Suivi non optimal de paramètres biochimiques liés à la médication
- Conseils pharmacologiques absents et suivi non assuré

#### Formation continue obligatoire

La formation continue n'était pas conforme au *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins* pour 8% des médecins inspectés.

#### Tenue du cabinet

- Locaux désuets avec accès limité aux personnes à mobilité réduite
- Certains équipements médicaux inadéquats ou absents
- Non-respect de la réglementation quant aux registres à tenir
- Nettoyage et stérilisation de matériel non effectués selon les normes
- Échantillons de médicaments et médicaments d'urgence périmés
- Entreposage inadéquat de vaccins et de certains médicaments

#### Loyer

Peu de médecins (4%) n'avaient pas d'entente écrite conforme au *Code de déontologie des médecins* pour la location des locaux utilisés pour leur exercice professionnel au moment de l'inspection.

## 9.5 Inspections de suivi

	Nombre de membres concernés
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	171
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	67
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	67
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	81

## 9.6 Inspection des livres et registres et des comptes en fidéicommiss

	Nombre
Membres détenant un compte en fidéicommiss au 31 mars	S. O.
Membres ayant fait l'objet d'une inspection des livres et registres et des comptes en fidéicommiss au cours de l'exercice	S. O.

## 9.7 Inspections portant sur la compétence professionnelle

	Nombre de membres concernés
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	423
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice	188
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	185
Inspections portant sur la compétence pendantes au 31 mars de l'exercice	321

## 9.8 Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

En fonction du lieu où le membre exerce principalement sa profession

À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence

	Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection		
	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
Bas-Saint-Laurent	17	S. O.	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	S. O.	4
Capitale-Nationale	166	S. O.	12
Mauricie	32	S. O.	7
Estrie	59	S. O.	6
Montréal	458	S. O.	100
Outaouais	39	S. O.	13
Abitibi-Témiscamingue	17	S. O.	5
Côte-Nord	11	S. O.	3
Nord-du-Québec	4	S. O.	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	S. O.	3
Chaudière-Appalaches	42	S. O.	2
Laval	33	S. O.	21
Lanaudière	35	S. O.	7
Laurentides	55	S. O.	10
Montérégie	149	S. O.	17
Centre-du-Québec	18	S. O.	1

## 9.9 Recommandations de la personne responsable de l'inspection professionnelle

Observations présentées par des membres visés par une recommandation de réussir un stage, un cours de perfectionnement ou de remplir toute autre obligation, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle

	Nombre de membres différents visés
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	3
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	2
Observations écrites ou verbales reçues au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	7

Membres visés par des recommandations de la personne responsable de l'inspection professionnelle adressées, au cours de l'exercice, au comité d'inspection professionnelle

	Nombre de membres visés
Obliger un membre à réussir un stage, un cours de perfectionnement ou à remplir toute autre obligation, ou les trois à la fois, <b>sans</b> limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Obliger un membre à réussir un stage, un cours de perfectionnement ou à remplir toute autre obligation, ou les trois à la fois, <b>avec</b> limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	6

## 9.10 Suivi des recommandations adressées au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant complété, au cours de l'exercice, un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation à la suite d'une recommandation entérinée par le comité d'inspection professionnelle

	Nombre de membres concernés
Membres ayant réussi	7
Membres ayant échoué (au total)	4
Limitation définitive du droit d'exercer ou radiation prononcée par le Conseil d'administration	S. O.
Toute autre conséquence	S. O.

## 9.11 Entraves à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions et informations transmises au Bureau du syndic

Aucun membre n'a fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à une inspectrice, ou à un expert ou une experte dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

**Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au Bureau du syndic au cours de l'exercice**

4

## 9.12 Autres activités relatives à l'inspection professionnelle

Plusieurs capsules pédagogiques portant sur divers aspects pertinents de la fonction du comité d'inspection professionnelle ont été présentées aux membres :

- Téléinspection
- Plan d'action sur l'inspection
- Priorisation des visites
- Surveillance de l'exercice, bilan sur 10 ans

Le responsable de l'inspection professionnelle, de même que les inspecteurs ont assisté à plusieurs activités de formation, notamment sur l'entrevue efficace, et au colloque de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec.

Le responsable de l'inspection professionnelle et plusieurs inspecteurs ont assisté au congrès annuel de la Fédération des ordres des médecins du Canada et certains inspecteurs y ont fait des présentations portant sur l'évaluation et la supervision, et sur les facteurs de risque liés à l'inspection.

Quelques inspecteurs ont animé des ateliers du CMQ, à la demande des établissements, sur la tenue des dossiers en établissement et sur l'évaluation de l'acte médical en établissement.

Le responsable de l'inspection a participé à des rencontres portant sur l'inspection professionnelle avec divers ordres professionnels québécois lors desquelles il a partagé le processus d'inspection et le programme de surveillance générale du CMQ.

Le responsable de l'inspection professionnelle et les inspecteurs ont participé à une Journée de réflexion sur l'inspection professionnelle.

Plusieurs capsules scientifiques portant sur des thèmes pertinents à l'inspection professionnelle ont été présentées aux inspecteurs :

- Cannabis
- Traitement médical de l'obésité
- Priorisation des visites
- Téléinspection
- Outil d'évaluation de la dangerosité
- Loi 25, incidence sur l'inspection
- Entrevue orale structurée
- Chantier de réflexion postinspection

## 9.13 Inspections de toute autre forme

Inspections en établissements

	Nombre
<b>Établissements visités</b>	5
Médecins actifs dans ces établissements	2955
Lits de soins généraux et spécialisés	3046
Lits de soins de longue durée	1263





## 10. ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

### 10.1 État de situation de l'ordre au regard de la formation continue

#### ***Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins***

L'ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres depuis janvier 2019.

L'ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes. L'ordre effectue l'agrément de ces organismes.

#### **Bilan de la déclaration de formation continue 2021**

Tous les médecins en défaut pour 2021 ont été regroupés en une seule cohorte et le suivi de tous s'est effectué selon un calendrier unique, malgré que les sanctions aient été adaptées selon qu'il s'agissait d'un premier défaut ou d'une récidive.

Plan d'intervention adopté par le comité de développement professionnel continu et remédiation (DPCR) le 5 avril 2022

- 2 mai 2022: Notification d'un avis de défaut et octroi d'un délai de 45 jours pour le corriger (conformément à l'article 20 du *Règlement*)
- 16 juin 2022: Imposition d'une sanction et octroi d'un délai de 45 jours pour s'y conformer et pour corriger l'entièreté du défaut (conformément à l'article 22 du *Règlement*)
- 1<sup>er</sup> août 2022: Transfert du dossier au comité des requêtes pour limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles (conformément à l'article 23 du *Règlement*)
- 8 septembre 2022: Décision du comité des requêtes

En plus de ces messages et avis officiels, la Direction du développement professionnel et de la remédiation (DDPR) a multiplié les communications auprès des membres dont la déclaration de formation continue (DFC) n'était pas conforme afin de maximiser les résultats.

### Impact des communications aux médecins dont la DFC n'était pas conforme pour 2021

	Nombre
Diffusion d'une infolettre mentionnant que la déclaration a été déposée dans le dossier professionnel de tous les membres actifs au tableau de l'ordre (conformes et non conformes)	2 238
Diffusion d'un préavis de défaut	2 227
Envoi d'un avis de défaut	1 751
Imposition de la sanction	612
Avis de transfert au comité des requêtes	283
Rappel téléphonique aux médecins dont la déclaration de formation continue était en défaut	233
Décision de suspension par le comité des requêtes	34
Courriel informatif aux établissements qui ont des médecins visés par la suspension en raison de leur non-conformité (11 établissements)	17
Médecins suspendus par le comité des requêtes	12
Médecins dont la suspension a été levée	6
Médecins suspendus à la fin de la période en cours (au total)	6
Membres actifs	3
Membres inactifs	3

## **Bilan de la déclaration de formation continue 2019 et/ou 2020 et 2021 des médecins d'exception**

Inclut les médecins dont la déclaration de formation continue est non conforme pour 2019 et/ou 2020 et 2021, et qui n'ont pas été intégrés au programme de suivi et de sanction mis en place pour les médecins en défaut pour l'année 2021.

- Plan d'intervention adopté par le comité de développement professionnel continu et remédiation (CDPCR) les 16 juin et 8 septembre 2022
  - 21 juin 2022: Notification d'un avis de défaut et octroi d'un délai de trois mois pour corriger l'entièreté du défaut
  - 21 septembre 2022: Imposition d'une sanction personnalisée et octroi d'un délai de trois mois pour s'y conformer et pour corriger l'entièreté du défaut
  - 21 décembre 2022: Transfert du dossier au comité des requêtes pour limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles
  - 26 janvier 2023: Décision du comité des requêtes
- En plus de ces messages et avis officiels, la DDPR a multiplié les communications aux membres dont la DFC n'était pas conforme afin de maximiser les résultats.

## **Règlement sur le permis de psychothérapeute**

En vertu du *Règlement sur le permis de psychothérapeute* en vigueur depuis le 21 juin 2012, le ou la médecin qui exerce la psychothérapie doit obligatoirement accumuler au moins 90 heures de formation continue en psychothérapie par période de référence de 5 ans.

- Bilan de la DFC en psychothérapie pour la deuxième période (1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2022)
  - Plan d'intervention adopté par le CDPCR le 5 avril 2022
    - › 16 mai 2022: Rappel de la fin de la période aux médecins et courriel d'information à la FMOQ, à la FMSQ et à l'AMPQ
    - › 4 juillet 2022: Notification d'avis de défaut avec délai de 45 jours pour corriger le défaut
    - › 17 août 2022: Transfert du dossier au comité des requêtes
    - › 8 septembre 2022: Décision de limitation du droit d'exercer la psychothérapie par le comité des requêtes
  - En plus de ces messages et avis officiels, la DDPR a multiplié les communications personnalisées aux membres dont la DFC n'était pas conforme afin de maximiser les résultats.

## Impact des communications aux médecins dont la DFC en psychothérapie n'était pas conforme pour la deuxième période

	Nombre
Diffusion d'un courriel informatif aux médecins n'ayant pas déclaré leurs heures requises	427
Avis de défaut	146
Transfert du dossier au comité des requêtes	70
Rappel téléphonique et courriel aux médecins dont la déclaration de formation continue en psychothérapie est en défaut	37
Décision de limitation du droit d'exercer la psychothérapie par le comité des requêtes	26
Levées de limitation	8
Médecins en limitation du droit d'exercer la psychothérapie à la fin de la période en cours (au total)	18
Médecins actifs	16
Médecins inactifs	2

## Période de référence en cours du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2027

Traitement des demandes de reconnaissance individuelles de certaines activités de formation continue en psychothérapie

	Nombre
Demandes acceptées	4
Demandes refusées	0
Demandes en attente	0
Demandes sans suite	0

Décisions du comité des requêtes au cours de l'exercice

	Nombre
Médecins dont le droit d'exercer a été suspendu	64
Médecins ayant reçu la levée rétroactive de suspension du droit d'exercer	50
Médecins ayant reçu une limitation du droit d'exercer la psychothérapie	26
Médecins ayant reçu la levée rétroactive de limitation du droit d'exercer la psychothérapie	8

Service à la clientèle – réponse personnalisée à tous les courriels et appels téléphoniques reçus au cours de l'exercice

	Nombre
Courriels reçus et traités	8 746
Courriels envoyés	22 486
Appels téléphoniques	2 338

## 10.2 Activités relatives à l'application d'un règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'ordre

### 10.2.1 Dispenses de formation continue

Cas de dispense de la formation continue

<b>Demandes reçues au cours de l'exercice</b>	924
Membres concernés par les demandes reçues	814
<b>Demandes refusées au cours de l'exercice</b>	118
Membres concernés par les demandes refusées	110

### 10.2.2 Sanctions découlant du défaut de se conformer au règlement

Membres ayant fait l'objet de sanctions ou d'autres mesures, au cours de l'exercice, découlant du défaut de se conformer au règlement

	<b>Nombre de membres concernés</b>
Radiation du tableau de l'ordre jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que le membre fournisse la preuve qu'il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	143
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de réussir un cours ou un stage de perfectionnement	0
<b>Membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice</b>	<b>621</b>

## 10.3 Formation continue en éthique et en déontologie offerte aux membres de l'ordre

Le CMQ n'a pas de catalogue fermé d'activités de formation continue reconnues. Il a plutôt choisi de reconnaître, notamment :

- Toutes les activités accréditées par un organisme québécois agréé en formation continue
  - Ces organismes sont : le Collège québécois des médecins de famille (CQMF), la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), Médecins francophones du Canada (MFC) et les bureaux de formation continue des quatre facultés de médecine du Québec (Université Laval, Université McGill, Université de Montréal, Université de Sherbrooke)
- Toutes les activités certifiées par le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) ou agréées par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal)
- Toutes les activités offertes ou organisées par un autre ordre professionnel du Québec
- Toutes les activités accréditées par un organisme américain de développement professionnel continu agréé par l'Accreditation Council for Continuing Medical Education (ACCME)

Parmi toutes ces activités de formation, quelques-unes concernent en tout ou en partie l'éthique et la déontologie, mais il est impossible pour le CMQ d'en faire une énumération exhaustive et de préciser pour chacune d'elles la durée et le nombre de membres qui l'ont suivie.

Le CMQ offre depuis plusieurs années certaines activités abordant des sujets en lien avec l'éthique et la déontologie.

### Activités de formation continue en éthique et en déontologie reconnues ou offertes aux membres

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Dispensée par le CMQ (oui/non)	Obligatoire/optionnelle	Membres ayant suivi l'activité
Défis et opportunités de la communication professionnelle, partie 1	6	Oui	Optionnelle	90
Défis et opportunités de la communication professionnelle, partie 2	3,5	Oui	Optionnelle	97
Êtes-vous apte à évaluer l'aptitude?	6	Oui	Optionnelle	160
Le consentement aux soins : au cœur de nos préoccupations	3	Oui	Optionnelle	41
Tenue des dossiers en établissement (format 60 min)	1	Oui	Optionnelle	53
Tenue des dossiers en établissement (format 90 min)	1,5	Oui	Optionnelle	57
Tenue des dossiers en milieu extrahospitalier, partie 1	3	Oui	Optionnelle	82
Tenue des dossiers en milieu extrahospitalier, partie 2	1	Oui	Optionnelle	44
Aspects légaux de la pratique en établissement, incluant les ordonnances collectives	1,5	Oui	Optionnelle	20

## 10.4 Autres activités relatives à la formation continue des membres

Activités de formation continue organisées et tenues au cours de l'exercice

Nom de l'activité	Obligatoire/facultative	Nombre d'heures	Nombre de sessions	Lieu	Nombre de membres ayant suivi l'activité	Nombre de non-membres ayant suivi l'activité
Discutons douleur, parlons dépendance	Facultative	6	1	En ligne	32	-
Évaluation de l'exercice en cabinet	Facultative	3	3	En salle (CMQ)	36	1
Évaluation médicale de l'aptitude à conduire un véhicule automobile (sur demande)	Facultative	1,5	2	En salle (FMOQ) et en ligne	815	3
Le médecin et la télémédecine	Facultative	1,5	1	En ligne	13	S. O.
Le médecin et la télémédecine (sur demande)	Facultative	1	6	En ligne	551	17
Médecin et aussi humain: réflexion et stratégies	Facultative	3	1	En ligne	20	S. O.

## 10.5 Activités relatives à l'application d'une politique, d'une norme ou d'une directive de formation continue

S. O.

# 11. ACTIVITÉS RELATIVES AUX ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

## 11.1 Composition du Bureau du syndic au 31 mars

Syndique	Syndics adjoints	Enquêteuses <sup>6</sup>	Enquêteur <sup>7</sup>
Marie-Josée Dupuis	Isabelle Amyot Michel Bichai Suzie Daneau Anne-Marie Houle Michel Jarry Steven Lapointe Yen Luu Suzanne Mailly Jean Pelletier Nicolas Raymond Daniel Tardif Sylvie Tremblay	Élisabeth Allard Judith Dagenais Camille Dontigny Sarah Dussault Geneviève Hannah Émilie Shanks Majorie Talbot (Caroline Théberge)	Marc Legault

### Composition du Bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi

	Nombre	
	À temps plein	À temps partiel
Syndique	1	0
Syndics adjoints	12	0
Syndics ad hoc	0	0

<sup>6</sup> Les sept enquêteuses font également des enquêtes disciplinaires.

<sup>7</sup> Responsable des enquêtes pour exercice illégal de la médecine.

## 11.2 Traitement de l'information avant le processus d'enquête

	Nombre de dossiers ouverts
Service-conseil (médecin membre de l'ordre)	1500
Demande d'information (grand public, organisme privé ou public, professionnels de la santé et autres)	175

Le Bureau du syndic reçoit un grand volume de signalements provenant notamment de membres, d'organismes, de personnes du public, d'autres professionnels, des visites d'inspection et de veilles médiatiques (journaux et médias sociaux). Le Bureau du syndic comptabilise en signalement informatif toute information concernant un membre soumise à son attention, anonyme ou non, mais pour laquelle une enquête ne sera pas déclenchée. Ainsi, certains signalements, anonymes ou non, donneront lieu au déclenchement d'une enquête, et ces données sont alors comptabilisées sous la rubrique «enquête» et non «signalement».

	Nombre de dossiers ouverts
Patient(e) ou son(sa) représentant(e)	271
Collège des médecins du Québec et autres directions du CMQ (inspection, études médicales et admission)	29
Établissement, coroner, médecin, réclamation professionnelle, organisme public, ordre professionnel et autres	249
Anonyme	3
Total	552

## 11.3 Enquêtes disciplinaires du Bureau du syndic

<b>Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent</b>	970
<b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale<sup>8</sup> (au total)<sup>9</sup></b>	1 263
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	1 085
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie de l'assurance maladie du Québec)	44
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'ordre	42
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	11
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'ordre, y compris le Conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'ordre	11
Enquêtes ouvertes par le Bureau du syndic à la suite d'une information <sup>10</sup>	57
<b>Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice</b>	1 367
<b>Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)</b>	1 528
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	385
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	333
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	352
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	458
<b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	705

8 Dans le cas où les sources d'une enquête seraient multiples, le rapport considère la source principale d'une enquête selon l'ordre des sources présentées ou selon la chronologie de leur arrivée dans le processus d'enquête.

9 12 enquêtes ont pour origine «Autres».

10 Une enquête du Bureau du syndic peut être ouverte à la suite d'une information transmise, d'un signalement reçu ou d'une activité de veille.

## 11.4 Décisions rendues par le Bureau du syndic

Décisions rendues par le Bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes disciplinaires fermées

<b>Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice</b>	15
<b>Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)<sup>11</sup></b>	1 513
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	30
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	826
Enquêtes fermées pour les transmettre à un(e) syndic(que) ad hoc <sup>12</sup>	S. O.
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu(e) accorder une immunité	S. O.
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le(la) professionnel(le)	69
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	S. O.
Enquêtes autrement fermées <sup>13</sup>	588

## 11.5 Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle

<b>Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice</b>	108
---	-----

<sup>11</sup> Le rapport retient le motif principal de ne pas porter plainte selon l'ordre des motifs présentés.

<sup>12</sup> Données déjà compilées dans le tableau 11.9. Un dossier a été pris en charge par les syndicats ad hoc. Ce dossier n'est toutefois pas transféré directement au syndic ou à la syndique ad hoc (aucun dossier comptabilisé par le Bureau du syndic).

<sup>13</sup> Un dossier a eu au moins un problème retenu. Aucun dossier abandonné (médecins décédés en cours d'enquête, retraités, etc.)

## 11.6 Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Membres ayant fait l'objet d'une requête adressée au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par un syndic ou une syndique ad hoc à la suite d'une plainte déposée au cours de l'exercice à l'effet de leur imposer une radiation provisoire immédiate ou une limitation provisoire immédiate de leur droit d'exercer des activités professionnelles

<b>Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate adressées au conseil de discipline au cours de l'exercice</b>	1
Lorsqu'il est reproché à l'intimé(e) d'avoir posé un acte dérogatoire à caractère sexuel	1
Lorsqu'il est reproché à l'intimé(e) d'avoir posé un acte dérogatoire relatif à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance et au trafic d'influence	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé(e) de s'être approprié sans droit des sommes d'argent et autres valeurs qu'il(elle) détient pour le compte d'un(e) client(e) ou d'avoir utilisé des sommes d'argent et autres valeurs à des fins autres que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé(e) d'avoir commis une infraction de nature telle que la protection du public risque d'être compromise s'il(si elle) continue à exercer sa profession	0
Lorsqu'il est reproché à l'intimé(e) d'avoir faire entrave à l'inspection professionnelle	0

## 11.7 Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Un syndic ou une syndique peut, lorsqu'il ou elle est d'avis qu'une poursuite intentée contre un professionnel ou une professionnelle pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus a un lien avec l'exercice de la profession, requérir du conseil de discipline qu'il impose immédiatement à ce professionnel ou à cette professionnelle soit une suspension ou une limitation provisoire de son droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'ordre, soit des conditions suivant lesquelles il ou elle pourra continuer d'exercer la profession ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'ordre.

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## 11.8 Enquêtes rouvertes au Bureau du syndic

Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	4
Enquêtes rouvertes au cours de l'exercice	6
Enquêtes rouvertes fermées au cours de l'exercice (au total)	7
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline	7
Enquêtes rouvertes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

## 11.9 Enquêtes des syndics ad hoc

Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	S. O.
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande de la syndique	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du Conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	1

## 11.10 Décisions rendues par les syndics ad hoc

Décisions rendues par les syndics ad hoc au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (selon le motif principal de ne pas porter plainte) (au total)	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les diriger vers le comité d'inspection professionnelle	0
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le(la) professionnel(le) s'est vu(e) accorder une immunité	S. O.
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le(la) professionnel(le)	0
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	S. O.
Enquêtes autrement fermées	1

## 11.11 État des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc

Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc portées au conseil de discipline

Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	59
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndics ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	13
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes	30
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total) <sup>14</sup>	23
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	1
Plaintes pour lesquelles l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	21
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	39

<sup>14</sup> Le total ne correspond pas à l'addition des sous-sections, car une des plaintes a été fermée sur décision en arrêt des procédures à la suite du décès du médecin avant qu'une décision sur culpabilité ne soit rendue.

## 11.12 Nature des plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndic ad hoc

Nombre de plaintes concernées par chacune des catégories d'infractions, et ce, sans égard au nombre de chefs d'accusation

	Nombre de plaintes
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	13
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	3
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le(la) professionnel(le)	5
Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le)	4
Infractions liées à la publicité	1
Infractions liées à la tenue des dossiers du(de la) professionnel(le)	6
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au Bureau du syndic	1
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du(de la) professionnel(le) par un tribunal canadien	0

## 11.13 Formation du personnel du Bureau du syndic relative à ses fonctions

Activité de formation suivie au cours de l'exercice ou antérieurement

	Nombre de personnes	
	ayant suivi l'activité	n'ayant pas suivi l'activité
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	22 <sup>15</sup>	0

## 11.14 Autres activités du Bureau du syndic

Plaintes traitées au-delà du Tribunal des professions: deux dossiers à la Cour supérieure du Québec, un dossier à la Cour d'appel.

Activité de veille permettant d'entreprendre des enquêtes disciplinaires: une veille médiatique est assurée par la Direction des communications, qui fait suivre à la Direction des enquêtes toute information susceptible de déclencher une enquête du Bureau du syndic.

### Activités préventives

- Formations données à des groupes de médecins :
  - Chirurgie plastique/esthétique et déontologie professionnelle, sur invitation de l'Association des spécialistes en chirurgie plastique et esthétique du Québec (5 novembre 2022)
  - La déontologie en contexte de changements sociétaux et les soins en obstétrique-gynécologie, sur invitation de l'Association des obstétriciens gynécologues du Québec (20 janvier 2023)
- Coordination de la rencontre pancanadienne du regroupement des directions des enquêtes des ordres en santé du Canada, Québec, 11 et 12 juin 2022, sous le thème du racisme
- Revue et mise à jour de différents guides et info-lettres à l'attention des membres
- Participation au groupe de travail sur la refonte de l'ALDO-Québec
- Participation au groupe de travail sur la télésanté

### Liens entretenus avec d'autres instances dans le but d'améliorer le contrôle de l'exercice de la profession

- Collaboration avec la Direction des études médicales: mise à jour du contenu de la formation ALDO-Québec, analyse des plaintes et demandes d'enquête dans des cas où la personne visée est un étudiant ou une étudiante, ou un résident ou une résidente
- Participation de la directrice des enquêtes aux rencontres bimensuelles de la Direction de l'inspection professionnelle pour favoriser le partage d'informations pertinentes
- Collaboration entre la Direction des enquêtes et la Direction du développement professionnel et de la remédiation pour la tenue de stages, de tutorats, d'ateliers et d'autres activités que la ou le médecin visé s'engage à suivre lors de la conclusion d'une enquête, favorisant ainsi, lorsque pertinent, des solutions de rechange à la discipline pour l'amélioration de la qualité de la pratique

### Formations suivies par les syndics adjoints et les enquêteuses

- Journées stratégiques en droit disciplinaire (27 et 28 avril 2022)
- Aspects déontologiques des soins de fin de vie (9 juin 2022)
- Techniques d'entrevue, niveau 1 (formation offerte par le CIQ et suivie par les nouveaux syndics adjoints et enquêteuses, 3 et 4 octobre 2022)
- Atelier « Défis et opportunités de la communication professionnelle » (24 octobre 2022)
- Les nouvelles activités des IPS et le travail de collaboration (19 décembre 2022)

<sup>15</sup> Sept professionnels ont suivi la formation en 2022-2023.

## 11.15 Rapport sur les baux/ententes écrites des médecins exerçant en cabinet hors établissement

Le Conseil d'administration a adopté une résolution, le 11 décembre 2020, selon laquelle le CMQ effectue annuellement la vérification de 150 ententes écrites, choisies au hasard, parmi les médecins qui ont déclaré exercer en cabinet hors établissement. En cas de défaut d'entente écrite ou de non-conformité de celle-ci, la situation est transmise au Bureau du syndic pour analyse et action, le cas échéant.

Voici les résultats des dossiers d'ententes écrites qui ont été analysés lors de l'exercice 2022-2023, à partir des données obtenues lors de la déclaration annuelle portant sur l'année 2021-2022 :

<b>Médecins pour lesquels le CMQ est en attente d'un suivi</b>	12
<b>Dossiers transmis au Bureau du syndic pour analyse</b>	3

# 12. ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

## 12.1 Conciliation des comptes d'honoraires

Activités de conciliation de comptes d'honoraires

<b>Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b>	2
<b>Demandes de conciliation de comptes reçues au cours de l'exercice (au total)</b>	35
Demandes de conciliation de comptes présentées dans le délai prévu au règlement de l'ordre	24
Demandes de conciliation de comptes présentées dans les 45 jours suivant la décision du conseil de discipline qui remet expressément en question la qualité ou la pertinence de l'acte professionnel facturé	0
Demandes de conciliation de comptes présentées hors délai	6
Demandes de conciliation de comptes non recevables pour des motifs autres que la prescription des délais	5
<b>Demandes de conciliation de comptes ayant conduit à une entente au cours de l'exercice</b>	16
<b>Demandes de conciliation de comptes n'ayant pas conduit à une entente au cours de l'exercice</b>	14
<b>Demandes de conciliation de comptes abandonnées par le demandeur ou la demanderesse au cours de l'exercice</b>	3
<b>Demandes de conciliation de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	4

## 12.2 Arbitrage des comptes d'honoraires

Activités d'arbitrage de comptes d'honoraires

<b>Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b>	1
<b>Demandes d'arbitrage de comptes reçues au cours de l'exercice</b>	0
<b>Demandes d'arbitrage de comptes où il y a eu désistement du demandeur ou de la demanderesse au cours de l'exercice</b>	0
<b>Demandes d'arbitrage de comptes réglées à la suite d'une entente au cours de l'exercice</b>	0
<b>Ententes entérinées par l'arbitre ou le conseil d'arbitrage</b>	0
<b>Demandes d'arbitrage de comptes dont une sentence arbitrale a été rendue au cours de l'exercice (au total)</b>	
Comptes en litige maintenus	1
Comptes en litige non maintenus (ordonnances de remboursement ou comptes annulés)	0
<b>Demandes d'arbitrage de comptes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	1

## 12.3 Autres activités

Aucune activité de formation n'a été suivie au cours de l'exercice par les membres du conseil d'arbitrage.

Aucune activité de formation n'a été suivie au cours de l'exercice par les membres du Bureau du syndic en lien avec ce secteur d'activités.

# 13. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

## Membres du comité de révision

- Dre Chantal Vallée, présidente
- Mme Marie-Christine Anctil
- Dr Michaël Auger-Lafond
- Dre Virginie Bibeau
- M. Robert Blanchette
- Dre Marie-Andrée Bruneau
- Dre Christine Caouette
- Dr François Collette
- Dre Anique Ducharme
- Dr Paul Grand'Maison
- M. Daniel Hébert
- Dre Caroline Hosatte-Ducassy
- Mme Suzanne Lalonde
- Dre Guylaine Larose
- Dre Éline Letendre
- Mme Thérèse Martin
- Dr Pierre Normandin
- M. Ali Pacha

## 13.1 Demandes d'avis adressées au comité de révision et avis rendus

Demandes d'avis adressées au comité de révision

<b>Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b>	30
<b>Demandes d'avis reçues au cours de l'exercice (au total)</b>	296
Demandes d'avis présentées dans les 30 jours suivant la date de la réception de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline	290
Demandes d'avis présentées après le délai de 30 jours	6
<b>Demandes d'avis abandonnées ou retirées par le demandeur ou la demanderesse au cours de l'exercice</b>	4
<b>Demandes pour lesquelles un avis a été rendu au cours de l'exercice (au total)</b>	222
Avis rendus dans les 90 jours suivant la réception de la demande	101
Avis rendus après le délai de 90 jours	121
<b>Demandes d'avis pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	100

## 13.2 Nature des avis rendus par le comité de révision

Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	319
Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice suggérant au(à la) syndic(que) de terminer son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	9
Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et de suggérer la nomination d'un(e) syndic(que) ad hoc qui, après enquête, le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	4
Avis rendus par le comité de révision au cours de l'exercice suggérant au(à la) syndic(que) de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	9

## 13.3 Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

Activités de formation suivies au cours de l'exercice ou antérieurement

	Nombre de personnes	
	ayant suivi l'activité	n'ayant pas suivi l'activité
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	17	1

## 13.4 Autres activités du comité de révision

Le comité a suivi quatre formations portant sur les thématiques suivantes :

- Rôle du procureur dans un dossier de syndic ad hoc
- Mandat, compétences et fonctions du comité de révision
- Navigation dans le dossier d'enquête
- Outil d'analyse des demandes de révision

# 14. ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

## Membres du conseil de discipline

- Dre Johanne A. Béliveau
- Dre Joanne Benoît
- Dr François Bertrand
- Dr Jacques Bouchard
- Dr Marc Bouchard
- Dr Petru Lucian Comanita
- Dr Jacques Richard Côté
- Dre Lise Cusson
- Dr Michel Alain Danino
- Dr Henri Deguire
- Dre Évelyne Des Aulniers
- Dr Michel Dubé
- Dr Marc-Jacques Dubois
- Dre Pascale Dubois
- Dre Hélène Duchesneau
- Dre Ginette Fortier
- Dr Stephen Gagné
- Dre Marie Girard
- Dr Marc Giroux
- Dr Richard Gosselin
- Dre Fabienne Grou
- Dre Vania Jimenez
- Dr Andreas Krull
- Dre Marie-Audrey Labbé
- Dr Alain Larouche
- Dre Suzanne Laurin
- Dr Michel Lemoyne
- Dre Hélène Lord
- Dr Pierre Marsolais
- Dr Gilbert Matte
- Dre Lynne Nadeau
- Dre Caroline Noory
- Dr Stéphane Perron
- Dre Teresa Petraglia
- Dr Bruno Raby
- Dr Simon Racine
- Dre Mélissa Ranger
- Dre Diane Roger-Achim
- Dre Brigitte St-Pierre
- Dr Pierre Sylvestre
- Dr Raja Tamaz
- Dr Alain Weill

## Membres ayant siégé au cours de l'exercice

- Dre Johanne Béliveau
- Dre Joanne Benoit
- Dr François Bertrand
- Dr Jacques Bouchard
- Dr Marc Bouchard
- Dr Petru Lucian Comanita
- Dr Jacques Côté
- Dre Lise Cusson
- Dr Henri Deguire
- Dre Évelyne Des Aulniers
- Dr Marc-Jacques Dubois
- Dre Hélène Duchesneau
- Dre Ginette Fortier
- Dr Stephen Gagné
- Dre Marie Girard
- Dr Marc Giroux
- Dr Richard Gosselin
- Dre Fabienne Grou
- Dre Vania Jimenez
- Dr Andreas Krull
- Dre Suzanne Laurin
- Dre Hélène Lord
- Dr Pierre Marsolais
- Dr Gilbert Matte
- Dre Lynne Nadeau
- Dr Stéphane Perron
- Dre Teresa Petraglia
- Dr Bruno Raby
- Dr Simon Racine
- Dre Mélissa Ranger
- Dre Diane Roger-Achim
- Dr Pierre Sylvestre
- Dr Raja Tamaz
- Dr Alain Weill

## 14.1 Nom de la secrétaire du conseil de discipline

### Secrétaires du conseil de discipline au 31 mars 2023

- Me Linda Bélanger, secrétaire du conseil de discipline
- Mme Joy Couëdelot, secrétaire substitut du conseil de discipline
- Mme Roxanne Gervais, secrétaire substitut du conseil de discipline

## 14.2 Plaintes au conseil de discipline

Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	61
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	32
Plaintes portées par un(e) syndic(que) ou un(e) syndic(que) adjoint(e)	12
Plaintes portées par un(e) syndic(que) ad hoc	1
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	19
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	38
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	59

## 14.3 Nature des plaintes dites privées portées au conseil de discipline

Plaintes portées par toute personne autre que la syndique, un syndic adjoint ou une syndique adjointe, ou un syndic ou une syndique ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice

Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	17
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicomis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services	10
Infractions liées au comportement du(de la) professionnel(le)	4
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers	2

## 14.4 Recommandations du conseil de discipline adressées au Conseil d'administration

Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a déboursé des sommes d'argent aux fins de porter plainte	0
Remettre l'amende, en tout ou en partie, à la personne qui a été victime d'un acte dérogatoire à caractère sexuel, pour payer les soins thérapeutiques reliés à cet acte	1
Obliger le(la) professionnel(le) à réussir un stage ou un cours de perfectionnement ou l'obliger aux deux à la fois sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Obliger le(la) professionnel(le) à réussir un stage ou un cours de perfectionnement ou l'obliger aux deux à la fois avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Suivre une formation, une psychothérapie ou un programme d'intervention afin de lui permettre d'améliorer son comportement et ses attitudes, et de permettre sa réintégration à l'exercice de la profession	0

## 14.5 Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Requêtes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Requêtes reçues au cours de l'exercice	1
Décisions rendues par le conseil de discipline au cours de l'exercice (sur des requêtes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement) (au total)	1
Requêtes rejetées par le conseil de discipline	0
Requêtes dont le conseil de discipline recommande qu'elles soient accueillies par le Conseil d'administration	1
Requêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	0

## 14.6 Formation des membres du conseil de discipline, autres que le président, relative à leurs fonctions

	Nombre de personnes	
	ayant suivi l'activité	n'ayant pas suivi l'activité
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	43	1

# 15. ACTIVITÉS RELATIVES AUX INFRACTIONS PÉNALES PRÉVUES AU *CODE DES PROFESSIONS* OU AUX LOIS PROFESSIONNELLES

## 15.1 Enquêtes relatives aux infractions pénales

Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	29
<hr/>	
<b>Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (motif principal) (au total)</b>	194
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	194
Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont le(la) professionnel(le) est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un(e) syndic(que) une information selon laquelle un(e) professionnel(le) a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un(e) syndic(que)	0
<b>Perquisitions menées au cours de l'exercice</b>	0
<hr/>	
<b>Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)</b>	203
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites pénales ont été intentées	16
Enquêtes fermées pour lesquelles des actions non judiciaires ont été menées avec succès (au total)	43
Avertissements, y compris des invitations à devenir membre de l'ordre	43
Mises en demeure ou avis formels	S. O.
Enquêtes fermées sans autre mesure (manque de preuve ou autres raisons)	144
<b>Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice</b>	20

## 15.2 Poursuites pénales

	Nombre
<b>Poursuites pénales pendantes au 31 mars de l'exercice précédent</b>	34
<b>Poursuites pénales intentées au cours de l'exercice (motif principal) (au total)<sup>16</sup></b>	16
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	16
Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont le(la) professionnel(le) est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	S. O.
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un(e) syndic(que) une information selon laquelle un(e) professionnel(le) a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un(e) syndic(que)	S. O.
<b>Demandes d'injonction adressées à la cour au cours de l'exercice (au total)</b>	0
Demandes d'injonction acceptées	0
Demandes d'injonction refusées	0
<b>Arrêts des procédures (retrait de la plainte) enregistrés au cours de l'exercice</b>	0
<b>Poursuites pénales pour lesquelles une décision a été rendue au cours de l'exercice</b>	33
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	33 <sup>17</sup>
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	31
Amener un membre de l'ordre à ne pas respecter les dispositions du <i>Code des professions</i> , de la loi constituant l'ordre dont le(la) professionnel(le) est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un(e) syndic(que) une information selon laquelle un(e) professionnel(le) a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un(e) syndic(que)	0
où l'intimé(e) a été acquitté(e) sur chacun des chefs d'infraction	0
où l'intimé(e) a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré(e) coupable sur au moins un chef d'infraction	0
<b>Poursuites pénales pendantes (sans décision rendue) au 31 mars de l'exercice</b>	17
<b>Jugements portés en appel au cours de l'exercice</b>	2

<sup>16</sup> Une enquête peut mener à plus d'une poursuite.

<sup>17</sup> Le CMQ a retiré les chefs d'accusation dans deux dossiers.

	<b>Montant total</b>
Amendes imposées au cours de l'exercice <sup>18</sup>	253 000 \$
Créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice <sup>19</sup>	0 \$

## 15.3 Autres activités

L'état de situation de tout appel interjeté dont la décision est attendue ou a été rendue au cours de l'exercice.

### Dossiers en appel pour l'année 2022-2023

- 5039 — Maison Jacynthe
- 5314 — Mme Annie Juneau — Vitacru inc.
- 5374 — Mme Michèle Piuze

### Interventions réalisées auprès des membres ou du public

- Séance d'information à un groupe de naturopathes (Laval, 18 mai 2022)
- Séance d'information à un groupe d'esthéticiennes, de propriétaires de salons d'esthétique et de représentants en esthétique de la région de Québec (Québec, 31 octobre 2022)

### Activités de formation suivies par la ou les personnes responsables des enquêtes sur des infractions pénales prévues au *Code des professions* ou aux lois particulières

- Participation aux conférences organisées par le Réseau d'échange de pratiques sur l'exercice illégal et l'usurpation de titres : *Le Registre des avis de jugement* (en virtuel, 12 mai 2022) et *Perception des amendes* (en virtuel, 8 novembre 2022)
- Participation à la rencontre annuelle réunissant les enquêteurs en exercice illégal d'une profession réglementée et présentation de l'enquêteur en exercice illégal sur les bonnes pratiques d'un enquêteur à la pige (présentation conjointe avec l'Ordre des podiatres du Québec) (en virtuel, 14 février 2023)

<sup>18</sup> Le montant total des amendes imposées en matière pénale au cours de l'exercice peut ne pas correspondre au montant des amendes perçues à cet effet au cours de l'exercice.

<sup>19</sup> Une créance est dite irrécouvrable lorsque sa perte est certaine et définitive (ex. : la débitrice ou le débiteur est insolvable ou est non libéré de sa faillite, la débitrice ou le débiteur est décédé avec une succession insolvable, la débitrice ou le débiteur n'a pu être retracé à la suite de recherches raisonnables, le montant de créance est tel qu'il ne serait plus rentable de poursuivre les mesures de recouvrement). Les créances irrécouvrables concernent les créances pour lesquelles la perte a été déclarée certaine et définitive par l'ordre, et ce, que les amendes aient été imposées au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice antérieur.

# 16. ACTIVITÉS RELATIVES AU RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET AUX COMMUNICATIONS

## 16.1 Rôle sociétal de l'ordre

Le CMQ veille au respect du *Code des professions*, de la *Loi médicale* et de tout règlement qui découle de ces lois, notamment en contrôlant l'exercice de la médecine par ses membres.

Le CMQ rend accessible dans son site Web sa [Déclaration de services aux citoyens](#). Ce document explique comment il traite toute demande d'information ou de dossier.

### Responsabilité sociale et développement durable

Fidèle à sa mission de protection du public, le CMQ s'assure d'offrir une médecine de qualité à la population. Pour réaliser pleinement ce mandat, la responsabilité sociale et le développement durable (RSDD) constituent une prémisses essentielles permettant de comprendre plus globalement l'être humain, en interaction avec son environnement.

Le CMQ souhaite ainsi mesurer les impacts que pourraient avoir ses actions et celles des membres du Conseil d'administration, de ses employés, ainsi que de l'ensemble des médecins et apprenants en médecine, sur le public et l'environnement.

Pour le CMQ, les principes de la RSDD doivent se refléter dans :

- ses décisions, à tous les niveaux de l'organisation;
- ses actions auprès de la population et de l'ensemble de ses parties prenantes;
- ses interventions publiques sur des enjeux sociétaux en santé.

Élaborée par un comité consultatif du CMQ, une politique de RSDD visant la mise en œuvre de diverses stratégies a été adoptée au printemps 2022. Le déploiement de certaines initiatives au sein même du CMQ est orchestré par un groupe interne autogéré, baptisé L'Escouade verte, constitué de neuf employés.

Puisqu'il est désormais impossible de dissocier la santé et les questions environnementales, le CMQ a pris position sur certains enjeux environnementaux en 2022 :

- En avril, il s'est opposé au règlement permettant un rehaussement significatif des seuils de concentration de nickel dans l'air.
- En juillet, il est intervenu publiquement concernant les émanations d'arsenic provenant de la Fonderie Horne, à Rouyn-Noranda. Il a demandé au gouvernement d'agir en toute transparence afin de protéger la santé de la population dans cette région.

En outre, un travail de sensibilisation auprès des membres est amorcé. Lors de la remise des Distinctions du Collège le 16 février 2023, la Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, fut invitée à traiter des impacts des changements climatiques sur la santé humaine, dans le cadre d'une mini-conférence. La réaction des membres fut extrêmement positive.

Fort de ces premières initiatives, le CMQ compte faire de la RSDD un thème central au cours des prochaines années, convaincu de l'importance de développer une éthique de responsabilité sociale au sein de la profession.

### 16.1.1 Activités, réalisées au cours de l'exercice, de tout autre comité concernant la protection du public formé par le Conseil d'administration ou conjointement avec d'autres ordres professionnels ou avec des ministères ou organismes provinciaux ou fédéraux

Nom du comité	Groupe de travail en éthique clinique
Fonction du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un processus de réflexion continue sur la dimension éthique des problèmes rencontrés dans la pratique quotidienne de la médecine.</li> <li>Préparer des avis permettant à la Direction générale de répondre à des questions précises adressées au CMQ et comportant une dimension morale.</li> <li>Aborder des questions actuelles et générales concernant l'ensemble de la profession et élaborer des recommandations à son égard.</li> </ul>
Résumé des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour du document de référence sur le médecin et le consentement aux soins</li> <li>Collaboration à la mise à jour du guide d'exercice sur l'aide médicale à mourir</li> <li>Collaboration à la mise à jour du guide d'exercice sur la sédation palliative continue</li> <li>Réflexion sur la reprise des activités médicales dans le réseau de la santé et des services sociaux en période postpandémique</li> <li>Mise à jour du guide d'exercice sur le médecin et la recherche clinique</li> <li>Collaboration à la production d'une fiche concernant les normes sur l'aide médicale à mourir et la télémédecine</li> <li>Production d'une fiche sur l'objection de conscience des médecins</li> </ul>
Nom du comité	Comité sur les soins de fin de vie
Fonction du comité	<p>Répondre aux exigences de la <i>Loi concernant les soins de fin de vie</i> concernant l'évaluation de la qualité des soins de fin de vie comme l'aide médicale à mourir et la sédation palliative continue.</p>
Résumé des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de 400 dossiers cliniques</li> <li>Participation aux réflexions sur les changements législatifs fédéraux concernant l'aide médicale à mourir</li> <li>Collaboration avec l'INESSS à l'établissement du protocole médical national sur l'administration de l'aide médicale à mourir chez l'adulte</li> <li>Collaboration avec l'INESSS à l'établissement du protocole médical national sur l'administration de la sédation palliative chez l'adulte en fin de vie</li> <li>Mise à jour du guide d'exercice sur l'aide médicale à mourir avec cinq autres ordres professionnels concernés</li> <li>Mise à jour du guide d'exercice sur la sédation palliative en fin de vie avec la Société québécoise des médecins de soins palliatifs</li> <li>Collaboration avec la Commission sur les soins de fin de vie</li> <li>Collaboration avec le MSSS concernant les soins de fin de vie</li> </ul>

Nom du comité	Groupe de travail sur l'amygdalectomie
Fonction du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser les éléments de l'amygdalectomie pouvant avoir un impact sur la qualité et la sécurité des soins, tels que les indications chirurgicales, la prise en charge des saignements précoces et tardifs, et le consentement.</li> <li>• Proposer des pistes de solutions pouvant rehausser la qualité et la sécurité des soins.</li> </ul>
Résumé des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de réflexion permettant d'identifier les enjeux de l'amygdalectomie et de son parcours</li> <li>• Collaboration avec les parties prenantes (Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec, Association des pédiatres du Québec, MSSS, etc.) afin d'identifier les pistes de solutions</li> <li>• Publication du rapport <a href="#"><i>Analyse de la trajectoire de soins entourant l'amygdalectomie – Pistes de solutions pour rehausser la qualité et la sécurité des soins</i></a></li> </ul>

Nom du comité	Comité sur la collaboration en santé (CCS)
Fonction du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'intéresser aux pratiques visant une perspective de la santé globale du patient ou de la patiente, et aux pratiques interdisciplinaires dans le domaine de la santé et des services sociaux.</li> <li>• Exercer un rôle-conseil auprès du Conseil d'administration en regard du développement des pratiques collaboratives entre les professionnels et les autres intervenants du domaine de la santé, et ce, en partenariat avec le patient ou la patiente, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>– en analysant et en recommandant l'adoption de projets de règlements visant le partage d'activités médicales;</li> <li>– en participant au développement de guides de pratique et d'outils visant la collaboration dans le domaine de la santé.</li> </ul> </li> </ul>

Résumé des activités	<p>Le comité a tenu cinq rencontres, en plus de se réunir en septembre dernier lors d'un lac-à-l'épaule.</p> <p>Lors de ces rencontres, le CCS a notamment analysé, puis procédé à l'approbation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du projet de règlement autorisant les psychoéducateurs, psychoéducatrices et psychologues à décider de l'utilisation des mesures de contention en milieu scolaire;</li> <li>• du projet de règlement sur certaines activités qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins, en y ajoutant : <ul style="list-style-type: none"> <li>– un nouveau nom au programme d'études <i>Orthèses, prothèses et soins orthopédiques</i>;</li> <li>– l'activité d'évaluation biomécanique;</li> </ul> </li> </ul> <p>et en modifiant la formation requise pour les activités autorisées aux infirmières et infirmiers auxiliaires;</p>
----------------------	---

- du projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un ou une inhalothérapeute, pour les autoriser à procéder à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la *Loi sur la santé publique* et permettre la supervision de ponctions artérielles par une professionnelle ou un professionnel habilité plutôt qu'un ou une médecin seulement;
- du projet de règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un ou une thérapeute du sport afin de prolonger son application et de mettre à jour le nom des diplômés et programmes d'étude en thérapie du sport au Québec;
- de la demande d'habilitation pour de nouvelles activités en dysphagie de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec et de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (une consultation est en cours auprès de l'INESSS).

Le CCS a également été consulté dans le cadre des démarches de l'Office des professions au sujet:

- de l'encadrement professionnel des thérapeutes du sport.

Les membres du CCS ont de plus étudié les demandes suivantes:

- Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) et Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) – partage d'activités en salle d'hémodynamie;
- OIIQ - examen physique du nouveau-né par les infirmières;
- Ordre professionnel des technologues médicaux du Québec - projet de règlement modifiant le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologiste médical* (macroscopie);
- OTIMROEPMQ - habilitation pour la sédation-analgésie et le retrait de cathéters de drainage;
- Ordre des optométristes du Québec - révision du guide d'exercice clinique.

Parmi les autres sujets abordés par le CCS, on retrouve:

- la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle (axe découlant du Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice);
- le cheminement et la priorisation des demandes qui sont adressées au CMQ et l'implication des ordres ou des autres instances dans le processus;
- le modèle de collaboration entre les médecins, les sages-femmes et les infirmières pour les accouchements à bas risque en centre hospitalier;
- l'examen général en pédiatrie par les infirmières cliniciennes;
- le déploiement des ordonnances collectives et des protocoles médicaux nationaux;
- la modernisation du système professionnel - Conseil interprofessionnel du Québec;
- les pratiques collaboratives médecins-IPS;
- le Plan santé du ministère de la Santé et des Services sociaux et l'élargissement des activités des professionnels de la santé et du diagnostic;
- l'évolution du rôle des médecins de famille.

## Résumé des activités (suite)

## Résumé des activités (suite)

Par ailleurs, le comité a tenu en septembre dernier un lac-à-l'épaule élargi. Les participants ont échangé sur les conditions favorisant une collaboration optimale entre les institutions et les professionnels de la santé.

Les discussions ont aussi porté sur les demandes d'autorisation d'activités en santé, dans une perspective de valeur ajoutée à la trajectoire de soins des patients, plus particulièrement en première ligne.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Pôle santé HEC Montréal, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, l'Ordre des pharmaciens du Québec ainsi que l'Office des professions du Québec ont participé aux échanges.

Au cours de la dernière année, la composition du comité a été modifiée pour refléter davantage les besoins des patients et de leurs proches. Ainsi, deux nouveaux membres se sont joints au comité :

- une personne proche aidante ;
- un membre du public ne siégeant pas au Conseil d'administration.

Le CCS a également accueilli, en janvier dernier, une administratrice de 35 ans et moins élue lors de la réunion du Conseil d'administration de décembre 2022.



Nom du comité	Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice
---------------	--

**Fonction du comité**

- Répertorier les différentes ressources d'accompagnement des médecins en vue de leur cessation d'exercice et déterminer les besoins de développer de nouvelles ressources.
- Déterminer les modalités optimales de suivi des patients et de leurs investigations lors de la cessation d'exercice d'un ou d'une médecin.
- Revoir les processus en place afin d'identifier un ou une médecin de famille pour les patients, notamment via le Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF), et un ou une médecin d'une autre spécialité, lorsqu'indiqué, notamment via le Centre de répartition des demandes de services (CRDS).
- Optimiser la contribution des différents professionnels de la santé dans le suivi des patients, notamment des patients orphelins.

**Résumé des activités**

Au terme des travaux du Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice, le Collège des médecins du Québec a publié le 29 avril 2022 [un rapport](#) qui formule des recommandations pour améliorer le parcours de soins des Québécoises et des Québécois.

Le Chantier, mis sur pied au printemps 2021, était piloté par le CMQ et regroupait le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi qu'une patiente partenaire.

Les travaux ont permis d'aborder sous différents angles les difficultés d'accès et de suivis pour les patients.

Cinq principaux axes de solutions - collaboration inter et intraprofessionnelle, rehaussement technologique, information et soutien au public, priorisation et pertinence, cessation d'exercice d'un ou d'une médecin - ont été identifiés en regard des difficultés d'accès.

À partir de ces axes, les membres du Chantier ont proposé des actions. Le rapport insiste sur l'importance de la trajectoire de soins, qui doit repositionner le patient ou la patiente et ses proches au cœur du réseau de la santé. De l'avis du CMQ, plusieurs actions concrètes doivent être réalisées en priorité, notamment :

- inscrire les patients auprès d'une équipe de professionnels plutôt que spécifiquement auprès d'un ou d'une médecin de famille, et optimiser, dans le réseau public, l'accès aux différents professionnels de la santé ;
- informer le public des portes d'entrée du réseau et des différents guichets, et permettre la consultation fluide entre les différents professionnels ;
- rehausser les soins de première ligne et les soins à domicile pour diminuer les visites à l'urgence et le recours à l'hospitalisation ;
- élargir la circulation de l'information nécessaire à la décision professionnelle dans un dossier clinique numérique partageable, dans le respect des règles de confidentialité ;
- prolonger la vie professionnelle des médecins en fin de carrière en allégeant les tâches cliniques qui leur sont confiées pour permettre le temps partiel, par exemple.

Nom du comité	Groupe de travail sur la périnatalité
Fonction du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à l'analyse des formulaires de déclaration des décès périnataux et maternels afin d'identifier des facteurs de risque et de formuler des recommandations pour améliorer la qualité de l'exercice dans ces secteurs.</li> <li>• Sensibiliser les équipes périnatales relativement à l'évaluation de la qualité de l'exercice en périnatalité.</li> <li>• Soutenir la Direction générale dans l'élaboration d'avis portant sur la périnatalité.</li> <li>• Proposer des actions afin d'améliorer la qualité des soins dans le domaine de la néonatalogie et de l'obstétrique.</li> </ul>
Résumé des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en ligne d'une nouvelle déclaration électronique pour le signalement des décès périnataux et maternels</li> <li>• Analyse de 25 déclarations de mortinaissances et de décès néonataux en collaboration avec l'Ordre des sages-femmes du Québec</li> <li>• Rédaction, mise à jour et publication de recommandations</li> <li>• Analyse de quatre déclarations de mortalité maternelle</li> <li>• Révision du processus d'analyse des décès maternels afin de s'ajuster à l'obligation de déclarer les décès maternels au Bureau du coroner</li> <li>• Collaboration avec les parties prenantes (la SOGC, les associations concernées, le Bureau du coroner, le MSSS, etc.) concernant la mortalité périnatale et maternelle</li> <li>• Participation à la rédaction d'avis en lien avec des interrogations de médecins ou d'établissements entourant les décès périnataux et maternels</li> <li>• Positionnement sur les professionnels pouvant réaliser le 2<sup>e</sup> examen du nouveau-né et commentaires sur la trajectoire pédiatrique proposée par le MSSS</li> </ul>
Nom du comité	Groupe de travail sur l'IVG médicamenteuse
Fonction du comité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser les directives du CMQ sur l'IVG médicamenteuse (pilule abortive), notamment en lien avec la durée de gestation, le recours à la télémédecine et la formation nécessaire pour prescrire ce médicament (incluant la révision de l'offre actuelle de formation et l'évaluation de la pertinence pour le CMQ de s'impliquer dans la réalisation de nouvelles formations).</li> <li>• Évaluer la pertinence du maintien, par le CMQ, de directives cliniques sur la pratique de l'IVG médicamenteuse.</li> </ul>
Résumé des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de réflexion et révision de la position des sociétés savantes</li> <li>• Publication: <a href="#"><i>Actualisation de la position du Collège sur l'IVG médicamenteuse lors du premier trimestre de grossesse</i></a></li> </ul>

<b>Nom du comité</b>	<b>Collaboration CMQ-Bureau du coroner</b>
<b>Fonction du comité</b>	Assurer des échanges fluides entre le CMQ et le Bureau du coroner afin d'élaborer les actions nécessaires à l'amélioration des pratiques.
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une procédure de traitement des cas de coroner par différentes directions du CMQ</li> <li>• Suivi systématique des recommandations du Bureau du coroner impliquant le CMQ, et information régulière sur les actions entreprises</li> <li>• Soutien direct auprès des coroners pour faciliter l'actualisation de leurs recommandations</li> </ul>
<b>Nom du comité</b>	<b>Groupe de travail sur la télésanté et l'intelligence artificielle (IA)</b>
<b>Fonction du comité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer une veille de l'évolution des pratiques en télésanté et IA.</li> <li>• Identifier les enjeux soulevés principalement sur le plan éthique et déontologique, mais aussi au niveau légal, clinique et organisationnel, dans le contexte de l'évolution des pratiques en télésanté et IA.</li> <li>• Mettre de l'avant l'application des obligations déontologiques dans la prestation de soins via la télésanté et l'utilisation de l'IA.</li> <li>• Soutenir le CMQ dans l'élaboration d'avis portant sur la télésanté et l'IA.</li> <li>• Accompagner les membres dans l'application des obligations déontologiques en télésanté et IA, à l'aide d'outils d'encadrement de la pratique (fiches, guides, webinaires, etc.).</li> </ul>
<b>Résumé des activités</b>	<p>Tout au long de l'année en cours, les membres du groupe de travail ont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaboré, mis à jour et publié des <a href="#">fiches et des documents d'information en lien avec la télémédecine</a> dans le site Web ;</li> <li>• présenté l'atelier du CMQ sur la télémédecine à 11 reprises ;</li> <li>• suivi l'évolution de la télésanté et encadré certaines pratiques ;</li> <li>• collaboré avec différents organismes sur des projets de télémédecine et d'intelligence artificielle : MSSS (Prescription-Québec, plateforme provinciale de soins virtuels, comité nomenclature en télésanté, etc.), CIQ, FOMC, etc. ;</li> <li>• intégré l'intelligence artificielle dans leurs travaux : bonification des connaissances de base en IA et de ses implications en santé (éthique, responsabilité, sécurité/confidentialité, qualité de l'acte, etc.) ;</li> <li>• répondu à différentes questions sur la pratique de la télémédecine ;</li> <li>• réfléchi aux questions interjuridictionnelles.</li> </ul>

<b>Nom du comité</b>	<b>Conseil d'administration de la FOMC (FMRAC)</b>
<b>Fonction du comité</b>	La FOMC a pour mission de faire progresser la réglementation médicale, au nom du public, grâce à la collaboration, à des normes communes et à des pratiques exemplaires.
<b>Résumé des activités</b>	<p>Les priorités sur lesquelles le Conseil d'administration, de même que ses comités et groupes de travail se sont penchés sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1° L'intelligence artificielle et l'exercice de la médecine;</li> <li>2° Le médecin aux facultés affaiblies;</li> <li>3° Les soins virtuels;</li> <li>4° La compétence des médecins;</li> <li>5° L'inscription simplifiée.</li> </ol> <p>Certains enjeux ont été par ailleurs déterminants en 2021, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1° L'adaptation à la pandémie, qui s'est poursuivie;</li> <li>2° La réflexion concernant le racisme dans les soins de santé, qui a donné lieu à la <a href="#">Déclaration sur le racisme dirigé contre les Autochtones</a>;</li> <li>3° La décision du Conseil médical du Canada d'accorder le titre de LCMC aux candidats ayant réussi l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada (EACMC), partie I, à la suite de l'abolition de l'EACMC, partie II.</li> </ol>
<b>Nom du comité</b>	<b>Comité de la formation des infirmières praticiennes spécialisées et du sous-comité d'examen des programmes de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (CFIPS)</b>
<b>Fonction du comité</b>	Le comité de la formation des IPS, constitué en vertu du <i>Règlement sur les comités de la formation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec</i> , joue un rôle consultatif et a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des IPS, les objectifs des programmes de formation, les modalités de délivrance des certificats de spécialiste et leurs normes d'équivalence.
<b>Résumé des activités</b>	<p>Le comité examine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs des programmes de formation;</li> <li>• les objectifs des autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste, tels un stage ou un examen professionnel;</li> <li>• les normes d'équivalence des certificats de spécialiste.</li> </ul>
<b>Nom du comité</b>	<b>Comité consultatif de la pratique des IPS (CCPIPS)</b>
<b>Fonction du comité</b>	Le mandat du comité consultatif sur la pratique de l'IPS consiste à examiner les conditions et modalités des activités visées par la <i>Loi sur les infirmières et infirmiers</i> ainsi que les normes relatives aux ordonnances. Il consiste également à identifier les enjeux de la pratique clinique, à recommander de nouvelles pratiques cliniques ou améliorations, et à formuler des recommandations au CA de l'OIIQ.

<b>Nom du comité</b>	<b>Groupe de travail sur les activités de procréation médicalement assistée (PMA)</b>
<b>Fonction du comité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des lignes directrices en matière de procréation assistée afin d'en promouvoir la qualité, la sécurité et l'éthique.</li> <li>Collaborer au suivi de l'application des normes liées à la médecine reproductive.</li> <li>Réaliser un rapport annuel des activités.</li> </ul>
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction et travaux de mise à jour des lignes directrices sur les activités de procréation médicalement assistée.</li> <li>Participation active aux réflexions ayant alimenté les différentes prises de position du CMQ avec rédaction de différents avis portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>la reprise du programme de couverture de certains soins de PMA;</li> <li>les enjeux de la pratique médicale en matière de droit familial et de filiation;</li> <li>l'analyse des données sur la médecine reproductive publiées par le CMQ, en soutien aux travaux du MSSS.</li> </ul> </li> <li>Rédaction et publication d'une fiche relatant les <a href="#">faits saillants des nouvelles dispositions en matière de procréation assistée</a>, à la suite de l'adoption du projet de loi n° 73.</li> </ul>
<b>Nom du comité</b>	<b>Comité directeur des protocoles nationaux et ordonnances associées</b>
<b>Fonction du comité</b>	Le comité directeur a comme mandat de soutenir le développement des protocoles nationaux et des ordonnances associées, et de favoriser leur utilisation dans le réseau.
<b>Résumé des activités</b>	Les travaux de ce comité visent notamment à favoriser une concertation et une cohérence entre les actions du MSSS, des ordres professionnels et de l'INESSS.
<b>Nom du comité</b>	<b>Comité opérationnel CMQ-INESSS-OIIQ-OPQ-MSSS-Réseau</b>
<b>Fonction du comité</b>	Le mandat du comité opérationnel CMQ-INESSS-OIIQ-OPQ-MSSS-Réseau est de contribuer au soutien et à la promotion de l'utilisation appropriée des outils cliniques (protocoles médicaux et documents associés, guides d'usage optimal, etc.) par les professionnels de la santé, en conformité avec les orientations et les décisions du comité directeur des protocoles médicaux et des ordonnances associées.
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le plan d'action adopté par le Comité directeur.</li> <li>Contribuer à l'identification des enjeux entourant le développement, la diffusion et l'implantation des outils cliniques.</li> <li>Recommander des solutions aux enjeux identifiés.</li> <li>Contribuer à l'identification des thèmes/des outils cliniques à développer et veiller à leur priorisation selon les besoins du réseau.</li> <li>Contribuer aux activités entourant le plan de communication et de diffusion.</li> <li>Élaborer annuellement un plan d'action et un bilan des activités ainsi que les perspectives de travail à présenter au comité directeur.</li> <li>Contribuer à identifier et à évaluer les indicateurs de suivis selon les activités et livrables du plan d'action élaboré.</li> </ul>

<b>Nom du comité</b>	<b>Comité sur les services préhospitaliers d'urgence</b>
	Formuler au Conseil d'administration des avis sur l'un ou l'autre des aspects concernant les services préhospitaliers d'urgence, notamment l'introduction de nouveaux protocoles de soins, les projets présentés par l'un ou l'autre des organismes promoteurs et l'exercice de la médecine, incluant les activités partagées.
<b>Fonction du comité</b>	<p><b>Nouvelle composition</b></p> <p>La composition du comité a été révisée afin de consolider son indépendance par rapport aux instances gouvernementales en soins préhospitaliers ainsi que de permettre une meilleure représentativité des techniciens ambulanciers paramédicaux et de la diversité des pratiques entre les centres urbains et les régions au sein du comité.</p>
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommander au CA l'appui à l'adoption, par le MSSS, de la révision des protocoles préhospitaliers en lien avec la régulation par co-évaluation afin de mieux orienter la patientèle dans le réseau de la santé selon ses besoins réels, tout en assurant sa sécurité.</li> <li>• Recommander au CA l'appui à l'adoption, par le MSSS, de la révision des protocoles préhospitaliers en lien avec les catégories de médicaments et leur gestion pendant les transferts interétablissements élaborés en raison de la situation pandémique et de l'urgence d'agir afin de pallier un manque de professionnels de la santé.</li> <li>• Recommander au CA l'appui à l'adoption, par le MSSS, des protocoles préhospitaliers en lien avec les nouveaux protocoles d'intervention clinique à l'usage des techniciens ambulanciers paramédicaux en soins primaires afin de s'y référer directement lors de la prochaine formation prévue au calendrier d'enseignement des techniciens ambulanciers paramédicaux.</li> <li>• Confirmer au MSSS la pertinence de créer un groupe de travail conjoint MSSS-CMQ-OIIQ-OPIQ-OPQ afin de déterminer les conditions réglementaires requises pour le déploiement d'une paramédecine communautaire au Québec.</li> <li>• Présenter les commentaires du CMQ au MSSS en lien avec sa consultation relative à l'élargissement des services préhospitaliers d'urgence. Démarches s'inscrivant dans le cadre du plan d'action en cours d'élaboration afin de déployer la nouvelle politique gouvernementale en soins préhospitaliers.</li> </ul>

<b>Nom du comité</b>	<b>Élargissement des pratiques professionnelles (ateliers organisés par le MSSS)</b>
<b>Fonction du comité</b>	<p>Regrouper les actions et analyser l'efficacité des mesures proposées à l'aide de la formation de trois groupes de travail mixtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier et définir les facteurs communs ;</li> <li>• regrouper les mesures identifiées en ensembles de mesures ;</li> <li>• analyser l'efficacité des ensembles de mesures.</li> </ul>
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la trajectoire des demandes d'adoption ou de modification de règlement.</li> <li>• Documenter les propositions reliées aux trois premiers objectifs et les gains possibles sur la main-d'œuvre auprès des ordres, des directions cliniques du MSSS et des établissements (notamment DSM, DSI, DSP).</li> <li>• Pérenniser les arrêtés ministériels touchant la réglementation professionnelle (ceux maintenus jusqu'au 31 décembre 2022 et ceux abrogés selon une priorisation).</li> </ul>
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper les enjeux et analyser l'efficacité des mesures proposées.</li> <li>• Valider les propositions auprès des parties prenantes et prioriser les propositions retenues.</li> <li>• Mettre en œuvre des mesures prioritaires (travaux effectués en collaboration avec l'Office des professions et les ordres).</li> <li>• Réaliser les projets pilotes pour certaines propositions.</li> <li>• Préparer l'implantation (organisation du travail, formations, etc.).</li> <li>• Optimiser le processus d'adoption ou de modification de règlement.</li> </ul>
<b>Nom du comité</b>	<b>Table d'experts sur les renseignements de santé</b>
<b>Fonction du comité</b>	<p>Groupe piloté par le MSSS pour alimenter sa réflexion dans le cadre de la révision du cadre juridique applicable à la gestion et à la protection des renseignements de santé et de services sociaux.</p>
<b>Résumé des activités</b>	<p>Des experts et des groupes ont été consultés sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la coordination de l'information dans l'ensemble du réseau, favorisant une meilleure gouvernance sur les grands enjeux tout en permettant une prise de décision agile localement ;</li> <li>• la mise en place d'un dossier santé numérique unifié et l'élaboration d'un processus d'accès simplifié aux renseignements pour toute personne ou tout organisme autorisé pour que l'information suive le patient ou la patiente ;</li> <li>• la création d'un cadre unique encadrant la circulation et la protection des renseignements de santé et de services sociaux, peu importe leur détenteur, et le déploiement de mécanismes de sécurité très forts afin de garantir la confidentialité et la protection des renseignements collectés et détenus.</li> </ul>

<b>Nom du comité</b>	<b>Comité des partenaires pour la période de transition</b>
<b>Fonction du comité</b>	Formé de représentants du Curateur, du ministère de la Santé et des Services sociaux, et d'ordres professionnels, le comité a pour mandat de discuter de l'implantation de la nouvelle <i>Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité</i> .
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussions sur les formulaires d'évaluation médicale et psychosociale</li> <li>• Élaboration de schémas et d'outils pour aider les professionnels</li> <li>• Implantation de modalités transitoires</li> <li>• Discussions sur les diverses formations offertes aux professionnels</li> <li>• Discussions sur des problématiques rencontrées</li> </ul>
<b>Nom du comité</b>	<b>Groupe de travail sur la contention en milieu scolaire</b>
<b>Fonction du comité</b>	Favoriser les échanges entre les ordres professionnels et la Fédération des centres de services scolaires du Québec au sujet de l'utilisation de la contention en milieu scolaire.
<b>Résumé des activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges sur les difficultés rencontrées</li> <li>• État de situation dans le réseau scolaire</li> <li>• Discussions sur les lignes directrices en cours d'élaboration ainsi que des stratégies de diffusion et de communication à prévoir</li> <li>• Mise au point concernant le règlement d'autorisation pour les psychologues et les psychoéducateurs en cours d'élaboration</li> </ul>

### 16.1.2 État des activités concernant la préparation et les auditions en commission parlementaire

Au cours de la dernière année, le CMQ s'est présenté devant les parlementaires à deux reprises pour faire des représentations concernant les projets de loi suivants :

- Projet de loi n° 11, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*
- Projet de loi n° 38, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*

### 16.1.3 Liste des projets de loi et des règlements sur lesquels le CMQ s'est prononcé au cours de l'exercice

#### Liste des projets de loi sur lesquels le CMQ s'est prononcé au cours de l'exercice

- Projet de loi n° 3, *Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives*
- Projet de loi n° 11, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*
- Projet de loi n° 12, *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui*
- Projet de loi n° 38, *Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives*

## Liste des règlements sur lesquels le CMQ s'est prononcé au cours de l'exercice

- *Règlement d'application de la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé*
- *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des sexologues*
- *Règlement sur certaines activités professionnelles en matière de vaccination et de dépistage qui peuvent être exercées par des personnes autres que des infirmières et infirmiers*
- *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*
- *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des criminologues*
- *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments*
- *Règlement sur les services de santé et les services sociaux pouvant être dispensés et les activités pouvant se dérouler à distance*
- *Règlement modifiant le Règlement sur l'amorce et la modification d'une thérapie médicamenteuse, sur l'administration d'un médicament et sur la prescription de tests par un pharmacien*

### 16.1.4 Liste des groupes de travail formés par l'Office des professions ou par le Conseil interprofessionnel du Québec auxquels le CMQ a participé

Nom du groupe de travail ou du forum	OPQ/CIQ	Nom du(de la) représentant(e) du CMQ
Forum des présidences	CIQ	Mauril Gaudreault
Forum des directions générales	CIQ	Pierre Gfeller (André Luyet)
Groupe de travail sur la pénurie de main-d'œuvre	CIQ	Pierre Gfeller (André Luyet) Isabelle Tardif
Groupe de travail sur l'encadrement de l'usage de l'intelligence artificielle dans le système professionnel	CIQ	Emmanuelle Duquette
Groupe de travail sur le développement d'outils en lien avec le PL 96	CIQ	Nathalie Bichai
Groupe de travail sur le rapport annuel	CIQ	Nathalie Bichai
Assemblée des membres	CIQ	Mauril Gaudreault, Pierre Gfeller (André Luyet), Isabelle Tardif

## 16.1.5 Avis ou prises de position, diffusés au cours de l'exercice, destinés au public pour sa protection

Sujet	Partenaires	Moyens de communication
Sondage du Collège des médecins du Québec – Les médecins et la population estiment que les Québécoises et les Québécois sont privés d'un accès au réseau de la santé dans un délai raisonnable		Site Web, communiqué de presse et médias sociaux 2 mai 2022
Rapport du Chantier sur l'accès à un médecin et la cessation d'exercice: le Collège des médecins du Québec formule des recommandations concrètes pour améliorer l'accès aux soins de santé		Site Web, communiqué de presse et médias sociaux 9 mai 2022
Projet de loi n° 38: <i>Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives</i>		Site Web, mémoire, communiqué de presse et médias sociaux 31 mai 2022
Actualisation des règles touchant la pilule abortive		Site Web 14 juillet 2022
Recommandation sur le port du masque		Site Web et médias sociaux 14 novembre 2022
Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir: le Collège des médecins du Québec y traite du volet handicap et rappelle sa position sur les 0-1 an		Site Web, communiqué de presse et médias sociaux 18 novembre 2022
Consentir, point!		Site Web, lettre ouverte et médias sociaux 29 novembre 2022
Projet de loi n° 3 sur les renseignements de santé: le Collège des médecins du Québec est favorable, mais exprime des préoccupations		Site Web, mémoire, communiqués de presse et médias sociaux 1 <sup>er</sup> février 2023
Projet de loi n° 11: le Collège des médecins demande l'élargissement de l'aide médicale à mourir aux personnes lourdement handicapées ainsi qu'un meilleur accès à domicile aux soins de fin de vie		Site Web, mémoire, communiqué de presse et médias sociaux 14 mars 2023
Privés de soins		Site Web, lettre ouverte et médias sociaux 27 mars 2023

## 16.2 Communications avec les membres de l'ordre

Activités réalisées au cours de l'exercice

Rédaction et diffusion de bulletins d'information destinés aux membres	38
Envoi de courriers ou de courriels destinés aux membres	87
Mise à jour de l'information diffusée sur l'intranet de l'ordre	S. O.

Mise à jour de l'information diffusée sur toute autre plateforme de médias sociaux gérée par l'ordre

Twitter	553
Facebook	91
LinkedIn	105
Instagram	168

## 16.3 Publicité

Sujet	Média	Date
Lauréates et lauréats des Distinctions du Collège	La Presse+	16 février 2023
Période de déclaration annuelle et renouvellement de la cotisation	Profession Santé	27 février 2023 23 mars 2023

### 16.3.1 Liste des publicités destinées au public

S. O.

### 16.3.2 Liste des publicités aux fins de recrutement de membres pour contrer ou prévenir une pénurie de professionnels

S. O.

## 16.4 Lobbyisme

NOM	Mandat 1
<b>Description (objectifs)</b>	Ajout d'une disposition dans la <i>Loi médicale</i> qui permettrait l'accès aux données nominatives nécessaires à l'exercice de la surveillance de la qualité de l'exercice de la médecine auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec et d'autres organismes publics.
<b>Période de couverture</b>	16 mars 2011 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère du Conseil exécutif
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

NOM	Mandat 2
<b>Description (objectifs)</b>	Informar le ministre de la Santé et des Services sociaux qu'advenant le dépôt d'un projet de loi relatif aux actes pouvant être accomplis par un infirmier ou une infirmière bachelière, le CMQ souhaite entamer avec lui des discussions.
<b>Période de couverture</b>	19 juillet 2019 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

NOM	Mandat 3
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de profiter du projet de loi n° 43 pour reconnaître le diagnostic posé par les psychologues et d'autres professionnels de la santé et des services sociaux.
<b>Période de couverture</b>	13 février 2020 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 4</b>
<b>Description (objectifs)</b>	<p>Le CMQ veut que le MSSS accueille les pistes de solutions qu'il propose afin de lutter de façon plus adéquate contre la COVID-19, essentiellement :</p> <p>1° Poursuivre la collaboration avec le comité MSSS-Office-CMQ-OIIQ et bien l'arrimer, le cas échéant, pour toutes les demandes faites aux ordres professionnels, avec le CIQ qui fera les allers-retours avec ceux-ci.</p> <p>2° Émettre des consignes pour que les canaux de communication soient productifs entre le comité, le CIQ et le MSSS.</p> <p>3° Préciser le niveau d'implication de l'Office afin de prévenir les tensions non productives.</p>
<b>Période de couverture</b>	23 octobre 2020 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 5</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Aviser le ministère de la Santé et des Services sociaux qu'à la suite d'une visite d'inspection professionnelle, des lacunes relatives à l'administration et à la qualité des soins ont été observées dans l'un des centres de santé et de services sociaux de la grande région métropolitaine.
<b>Période de couverture</b>	12 octobre 2012 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 6</b>
<b>Description (objectifs)</b>	<p>Le CMQ demande au président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec de permettre aux audiologistes d'attribuer une aide auditive ou d'en autoriser le remplacement via la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), sans que le patient ou la patiente ait à obtenir l'ordonnance d'un médecin (un certificat médical d'un oto-rhino-laryngologiste). L'audiologiste possède la formation et les connaissances nécessaires lui permettant d'agir de façon autonome. Cela permettrait d'abolir des délais non nécessaires imposés aux personnes ayant besoin d'une aide auditive reliés actuellement à l'exigence d'une ordonnance d'un médecin (certificat médical d'un oto-rhino-laryngologiste) pour qu'elles aient accès à leur remboursement.</p>
<b>Période de couverture</b>	5 mai 2021 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Justice Ministère de la Santé et des Services sociaux Régie de l'assurance maladie du Québec
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 7</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ demande au ministre de la Santé et des Services sociaux que la <i>Loi sur les services préhospitaliers d'urgence</i> soit modifiée afin de ne plus limiter la pratique des techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) à des soins préhospitaliers d'urgence, mais d'élargir le cadre de la pratique de manière contemporaine en englobant les soins communautaires.
<b>Période de couverture</b>	23 avril 2021 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 8</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ demande au ministre de la Santé et des Services sociaux et à la ministre responsable de l'application des lois professionnelles de donner suite à la recommandation du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence qui, dans son rapport de 2014, statuait sur la nécessité de créer un ordre professionnel des techniciens ambulanciers paramédicaux (TAP) au nom de la protection du public.
<b>Période de couverture</b>	23 avril 2021 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 9</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ réclame du gouvernement québécois une harmonisation de la <i>Loi concernant les soins de fin de vie</i> (LCSFV) avec le <i>Code criminel</i> afin de soustraire aux patients québécois l'obligation, sous certaines conditions, du consentement final au moment de l'administration du soin, ce dont bénéficient les autres Canadiens depuis le 17 mars 2021.
<b>Période de couverture</b>	2 juin 2021 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Justice Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault, Dr André Luyet et M. Jacques Tétrault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 10</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ désire informer le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de la Justice de son appui quant aux démarches entreprises par le Dr Wayne Smith relativement à l'élaboration d'un encadrement législatif quant au déploiement communautaire de défibrillateurs externes automatisés (DEA) et, par conséquent, de l'utilisation de ceux-ci par le grand public. Le CMQ croit qu'une législation encadrant l'usage des défibrillateurs externes automatisés permettrait d'augmenter le nombre de survivants victimes d'un arrêt cardiaque dans un contexte hors hospitalier, voire préhospitalier. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une responsabilité sociale et d'une protection du public rehaussée.
<b>Période de couverture</b>	20 septembre 2021 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère de la Justice
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault et Dre Isabelle Tardif

<b>NOM</b>	<b>Mandat 11</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ demande l'orientation que le ministre de la Santé et des Services sociaux a l'intention de prendre relativement au Dossier santé Québec, puisque l'ordre souhaite créer une norme pour les dossiers médicaux électroniques qui s'alliera à son orientation pour faciliter la transition des médecins.
<b>Période de couverture</b>	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

NOM	Mandat 12
<b>Description (objectifs)</b>	<p>Démarches en vue de sensibiliser davantage le ministre de la Justice, le ministre responsable de la Langue française, la ministre de l'Enseignement supérieur et la ministre responsable de l'application des lois professionnelles, de même que les partis de l'opposition, aux impacts de certaines dispositions du projet de loi sur la protection du public et aux recommandations contenues dans le mémoire déposé par le CMQ à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des consultations particulières qui se sont tenues sur le projet de loi n° 96 - <i>Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français</i>.</p> <p>Plus précisément, l'action souhaitée est un amendement à l'article 142 du projet de loi pour que soit retirée l'infraction d'atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession, et que soient ajoutées à l'article 55 du <i>Code des professions</i> de nouvelles fonctions dévolues au comité d'inspection professionnelle et de nouveaux pouvoirs au Conseil d'administration de l'ordre à l'égard du contrôle du maintien de la connaissance appropriée de la langue française. Cet ajout permettrait au Conseil d'administration d'un ordre, sur recommandation du comité d'inspection professionnelle ou du conseil de discipline, d'obliger tout membre de cet ordre à réussir un cours ou une formation visant à lui permettre de remplir son obligation de maintenir une connaissance appropriée de la langue française et, en cas d'échecs répétés, de le radier, de limiter ou de suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles.</p>
<b>Période de couverture</b>	12 avril 2022 au 12 avril 2023
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministère de la Justice Ministère de l'Éducation
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault
NOM	Mandat 13
<b>Description (objectifs)</b>	<p>Le CMQ désire que le ministre de la Santé et des Services sociaux modifie le <i>Règlement sur les autorisations d'accès et la durée d'utilisation des renseignements contenus dans une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique</i> afin de permettre l'accès à certains renseignements de santé, notamment les analyses de laboratoire, pour tous les professionnels travaillant en collaboration avec un ou une médecin.</p>
<b>Période de couverture</b>	1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Mandat 21</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Informer les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le ministre de la Santé et des Services sociaux de la nécessité de réviser et de rehausser la formation initiale des inhalothérapeutes.
<b>Période de couverture</b>	27 juin 2016 au 31 décembre 2022
<b>Institutions visées</b>	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Loi 2 - Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail - Statut employeur</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Démarches afin de vérifier si une organisation autre que le CMQ pourrait coordonner la délivrance des permis de travail temporaires accordés aux candidats à la profession médicale détenant un permis restrictif d'exercice.  Vérifier l'opportunité qu'une organisation autre que le CMQ soit indiquée comme employeur sur le permis de travail temporaire.
<b>Période de couverture</b>	1 <sup>er</sup> août 2022 au 13 janvier 2024
<b>Institutions visées</b>	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault, Dr Thomas Maniatis et Me Emmanuelle Duquette

<b>NOM</b>	<b>Projet de loi n° 3 - Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Liste des orientations visées par les activités de lobbyisme  Dans le cadre du projet de loi n° 3, <i>Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives</i> (43-1), le CMQ désire des modifications afin d'assurer la concordance avec les lois et règlements professionnels actuels.  Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier les exceptions au secret professionnel pour protéger la relation médecin-patient</li> <li>• Permettre aux ordres professionnels d'avoir accès aux renseignements de santé dans le cadre de leur mission</li> <li>• Inclure l'ensemble des milieux dispensant des soins</li> </ul>
<b>Période de couverture</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 janvier 2024
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Cybersécurité et du Numérique Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault, Dre Isabelle Tardif, M. Jacques Tétrault et Me Linda Bélanger

<b>NOM</b>	<b>Aide médicale à mourir</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ intervient auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministre délégué du MSSS pour élargir le droit à ce soin à diverses patientèles et harmoniser la loi québécoise aux dispositions plus inclusives du <i>Code criminel</i> .
<b>Période de couverture</b>	2 juin 2021 au 13 janvier 2024
<b>Institutions visées</b>	Commission sur les soins de fin de vie Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault et M. Jacques Tétrault

<b>NOM</b>	<b>Abolition des délais pour l'obtention d'un remboursement</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Le CMQ souhaite que la Régie de l'assurance maladie du Québec abolisse les délais non nécessaires reliés à l'exigence d'une ordonnance d'un médecin pour que les personnes ayant besoin d'une aide aient accès au remboursement.  Réduire les exigences administratives reliées au remboursement des prothèses, orthèses ou autres appareils ou aides.  Abolir les délais non nécessaires pour faciliter l'accès à ces services et soins.
<b>Période de couverture</b>	5 mai 2021 au 18 janvier 2024
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Justice Ministère de la Santé et des Services sociaux Régie de l'assurance maladie du Québec
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault et Dre Isabelle Tardif

<b>NOM</b>	<b>Politique sur le système préhospitalier d'urgence</b>
<b>Description (objectifs)</b>	Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les techniciens ambulanciers paramédicaux au système professionnel</li> <li>• Modifier la <i>Loi sur les services préhospitaliers d'urgence</i> pour élargir le cadre de la pratique des techniciens ambulanciers paramédicaux afin d'englober les soins communautaires</li> </ul>
<b>Période de couverture</b>	23 avril 2021 au 13 janvier 2024
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault

<b>NOM</b>	<b>Première ligne de soins et élargissement des pratiques professionnelles</b>
<b>Description (objectifs)</b>	<p>Liste des orientations visées par les activités de lobbying</p> <p>Intervention auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la ministre déléguée pour élargir l'offre de soins et de services de la première ligne à une équipe de professionnels de la santé.</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir l'offre de services de la première ligne</li> <li>• Revoir la composition des équipes de première ligne</li> </ul>
<b>Période de couverture</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 janvier 2024
<b>Institutions visées</b>	Ministère de la Santé et des Services sociaux Secrétariat du Conseil du trésor
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault, Dre Isabelle Tardif, M. Jacques Tétrault et Me Linda Bélanger

<b>NOM</b>	<b>Plan gouvernemental en santé</b>
<b>Description (objectifs)</b>	<p>Le CMQ intervient auprès du MELS et du MSSS afin qu'ils modifient la démarche et les parties prenantes impliquées dans les travaux en lien avec le découplage des champs d'exercice des professionnels en santé découlant du Plan gouvernemental en santé adopté en 2022.</p> <p>Liste des plans d'action visés par les activités de lobbying:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action interministériel 2022-2025 (PAI) de la politique gouvernementale de prévention en santé</li> </ul> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aligner les travaux avec des trajectoires de soins ciblées avec une haute valeur ajoutée pour les patients</li> <li>• Ajouter une représentation du système professionnel au sein du comité responsable de la priorisation des travaux</li> </ul>
<b>Période de couverture</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 14 janvier 2024
<b>Institutions visées</b>	Ministère de l'Éducation Ministère de la Santé et des Services sociaux Secrétariat du Conseil du trésor
<b>Lobbyistes</b>	Dr Mauril Gaudreault, M. Jacques Tétrault, Dre Isabelle Tardif et Me Emmanuelle Duquette

# 17. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

## 17.1 Mouvements inscrits au tableau de l'ordre

Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice précédent	25 247
Nouveaux membres inscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice (au total)	973
Permis réguliers	869
Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	33
Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	S. O.
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	30
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	S. O.
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'ordre	41
Permis spéciaux délivrés	S. O.
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	804
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	169
de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	S. O.
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	34
de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	135
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	1
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	S. O.

<b>+ Membres réinscrits au tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent</b>	33
<b>- Membres radiés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars</b>	57
<b>- Membres retirés du tableau de l'ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars pour d'autres motifs (au total)</b>	518
à la suite d'un décès	77
à la suite d'un retrait volontaire du tableau (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)	441
<b>= Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars de l'exercice (au total)</b>	25 677
titulaires d'un permis temporaire délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	54
titulaires d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	0
titulaires d'un permis restrictif délivré conformément à la <i>Charte de la langue française</i> (pour territoire autochtone)	2
titulaires d'un permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	3
titulaires d'un permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'ordre	4
titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	S. O.
titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	156
titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	S. O.
titulaires d'un permis restrictif temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'ordre	197
titulaires d'un permis spécial	S. O.
titulaires d'un permis dit régulier	25 261

## 17.2 Exercice au sein de sociétés

<b>Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'ordre</b>	14 342
<b>Membres de l'ordre actionnaires dans les SPA déclarées à l'ordre</b>	14 319
<b>Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes) à l'ordre</b>	154
<b>Membres de l'ordre associés dans les SENCRL déclarées à l'ordre</b>	1 441

## 17.3 Renseignements sur les membres inscrits au tableau au 31 mars

### 17.3.1 Membres inscrits au tableau au 31 mars selon le genre

Féminin	13 453
Masculin	12 224

### 17.3.2 Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la région administrative

Abitibi-Témiscamingue	393
Bas-Saint-Laurent	610
Capitale-Nationale	3 003
Centre-du-Québec	446
Chaudière-Appalaches	1 002
Côte-Nord	239
Estrie	1 159
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	314
Lanaudière	1 000
Laurentides	1 309
Laval	989
Mauricie	810
Montérégie	3 432
Montréal	8 348
Nord-du-Québec	171
Outaouais	841
Saguenay-Lac-Saint-Jean	792
Hors du Québec	819

### 17.3.3 Membres inscrits au tableau au 31 mars selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle

Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars, montant de la cotisation annuelle et montant de chacune des cotisations supplémentaires ou spéciales, s'il y a lieu, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	Nombre de membres	Montant	
		Cotisation annuelle	Cotisation supplémentaire ou spéciale
Membres actifs	22 737	1 825 \$	S. O.
Membres inactifs	2 940	100 \$	S. O.

### 17.3.4 Membres inscrits au tableau au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

Membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles (excluant les membres titulaires d'un permis restrictif temporaire ou d'un permis spécial)

431

### 17.3.5 Tout autre renseignement pertinent sur les membres inscrits au tableau de l'ordre au 31 mars

Médecins inscrits au tableau de l'ordre et détenant les différents certificats de spécialiste délivrés par l'ordre

Anatomo-pathologie	335
Anesthésiologie	955
Biochimie médicale	66
Cardiologie	573
Chirurgie cardiaque	34
Chirurgie cardiovasculaire et thoracique	48
Chirurgie colorectale	30
Chirurgie générale	755
Chirurgie générale oncologique	32
Chirurgie orthopédique	479
Chirurgie pédiatrique	20
Chirurgie plastique	177
Chirurgie thoracique	28
Chirurgie vasculaire	58
Dermatologie	282
Électroencéphalographie	77
Endocrinologie et métabolisme	238
Endocrinologie gynécologique de la reproduction et de l'infertilité	47
Gastroentérologie	325
Génétique médicale	43
Gériatrie	141
Gérontopsychiatrie	62
Hématologie	345
Hématologie/oncologie pédiatrique	22
Hygiène et santé publiques	4
Immunologie clinique et allergie	98
Maladies infectieuses	178
Médecine de famille	12 110
Médecine de l'adolescence	20
Médecine de soins intensifs	290
Médecine du travail	40
Médecine d'urgence	239

Médecine d'urgence pédiatrique	55
Médecine interne	2 448
Médecine interne générale	459
Médecine maternelle et fœtale	38
Médecine néonatale et périnatale	78
Médecine nucléaire	137
Médecine physique et réadaptation	108
Microbiologie médicale et infectiologie	258
Néphrologie	267
Neurochirurgie	112
Neurologie	363
Neuropathologie	6
Obstétrique et gynécologie	671
Oncologie gynécologique	36
Oncologie médicale	264
Ophtalmologie	414
Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	292
Pathologie hématologique	3
Pathologie judiciaire	6
Pédiatrie	1 079
Pédiatrie du développement	15
Pneumologie	335
Psychiatrie	1 487
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	175
Psychiatrie légale	43
Radiologie diagnostique	811
Radio-oncologie	157
Rhumatologie	174
Santé publique et médecine préventive	253
Urologie	218
<b>Total</b>	<b>28 913</b>

### 17.3.6 Rapport des activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demande de permis	Reçues	Acceptées	Refusées	Aucune décision en fin de période
<b>Permis temporaire (au total)</b>	29	36	0	3
Charte de la langue française (art. 37)	29	36	0	3
Code des professions (art. 41)	0	0	0	0
Loi médicale (art. 34)	0	0	0	0
<b>Permis restrictif – article 35 de la Loi médicale (au total)</b>	83	71	5	83
Professeurs sélectionnés	7	11	0	0
Médecins cliniciens	44	32	4	49
Selon l'ARM (Entente Québec-France)	32	28	1	34

Demandes de conversion d'un permis restrictif en permis régulier	Reçues	Acceptées	Refusées	Aucune décision en fin de période
<b>Avant 5 ans, après un renouvellement (par examen) (au total)</b>	3	3	0	0
Médecins cliniciens, professeurs (reconnaissance de la formation)	1	1	0	0
Médecins cliniciens, professeurs (sans reconnaissance de la formation et admission directe aux examens)	1	1	0	0
Selon l'ARM (admission directe aux examens)	1	1	0	0
<b>Après 5 ans (sans examen) (au total)</b>	31	35	0	3
Médecins cliniciens, professeurs (reconnaissance de la formation)	13	15	0	2
Selon l'ARM (Entente Québec-France)	18	20	0	1

# 18. ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2023

### TABLE DES MATIÈRES

**125 - 126** Rapport de l'auditeur indépendant

---

**127** Résultats

---

**128** Évolution de l'actif net

---

**129** Bilan

---

**130** Flux de trésorerie

---

**131 - 141** Notes complémentaires

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



## Aux membres de COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC** (l'«organisme»), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autre point

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives,

que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de nondétection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative,
- nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations
- fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 hna s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

Montréal  
Le 16 juin 2023

# RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2023	2022
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	39 025 038 \$	37 735 524 \$
Admission	2 846 176	2 752 947
Exercice des membres au sein de sociétés	1 170 220	744 150
Inspection professionnelle	713 321	480 162
Formation continue	1 711 300	1 427 395
Discipline	96 028	102 308
Infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois particulières	125 689	188 113
Vente et location de biens et services	344 074	360 356
Placements (note 16)	1 123 359	390 925
Subventions de Recrutement Santé Québec pour stages d'évaluation	1 152 708	1 034 111
Autres produits	16 435	6 329
	<b>48 324 348</b>	<b>45 222 320</b>
<b>CHARGES (note 17)</b>		
Admission	4 974 435	4 337 351
Exercice des membres au sein de sociétés	134 182	129 141
Comité de la formation	1 456 601	1 232 806
Inspection professionnelle	9 934 519	8 525 384
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	1 869 168	2 032 182
Formation continue	4 078 059	3 633 610
Enquêtes disciplinaires syndic	10 733 517	9 873 420
Conciliation et arbitrage de comptes	79 403	80 434
Comité de révision des décisions du syndic	642 527	661 084
Conseil de discipline	868 723	905 672
Infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois particulières	665 410	674 465
Gouvernance et reddition de comptes	2 307 431	2 281 690
Rôle sociétal et communications	3 664 120	2 277 814
Contributions et cotisations	351 929	318 736
Affaires juridiques	1 691 722	1 424 104
Gestion documentaire et archives	724 419	701 003
Finances et administration	2 131 557	1 843 306
Technologies de l'information	2 507 974	2 281 866
Ressources humaines	960 306	865 121
	<b>49 776 002</b>	<b>44 079 189</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>1 451 654 \$</b>	<b>1 143 131 \$</b>

# ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	Affectation d'origine interne (note 11)	Non affecté	2023 Total	2022 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>					
Déjà établi	1 678 922 \$	2 200 000 \$	20 128 368 \$	24 007 290 \$	23 493 340 \$
Modification de méthode comptable (note 3)	-	-	(8 703 100)	(8 703 100)	-
Redressé	1 678 922	2 200 000	11 425 268	15 304 190	23 493 340
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(305 490)	-	(1 146 164)	(1 451 654)	1 143 131
Investissement net en immobilisations corporelles	184 807	-	(184 807)	-	-
Réévaluations et autres éléments liés aux avantages sociaux futurs	-	-	(3 995 600)	(3 995 600)	(629 181)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 558 239 \$</b>	<b>2 200 000 \$</b>	<b>6 098 697 \$</b>	<b>9 856 936 \$</b>	24 007 290 \$

# BILAN

AU 31 MARS 2023

	2023	2022
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Trésorerie	<b>9 901 347 \$</b>	14 445 165 \$
Débiteurs (note 5)	<b>1 006 388</b>	671 740
Frais payés d'avance	<b>458 401</b>	543 115
Placements réalisables à court terme (note 6)	<b>50 029 573</b>	46 058 125
	<b>61 395 709</b>	61 718 145
<b>PLACEMENTS</b> (note 6)	<b>18 088 857</b>	17 129 532
<b>ŒUVRES D'ART</b>	<b>176 404</b>	176 404
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 7)	<b>3 974 770</b>	4 439 375
<b>ACTIF INCORPOREL</b>	<b>82 620</b>	-
	<b>83 718 360 \$</b>	83 463 456 \$

	2023	2022
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	<b>5 794 098 \$</b>	5 329 080 \$
Produits reportés	<b>38 287 575</b>	35 745 240
	<b>44 081 673</b>	41 074 320
<b>LOYERS À PAYER</b>	<b>2 659 220</b>	2 372 698
<b>AVANTAGES INCITATIFS À LA LOCATION</b> (note 9)	<b>4 474 316</b>	4 891 148
<b>PASSIF AU TITRE DE PRESTATIONS DÉFINIES</b> (note 10)	<b>22 646 215</b>	11 118 000
	<b>73 861 424</b>	59 456 166
<b>ACTIF NET</b>		
<b>INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL</b>	<b>1 558 239</b>	2 200 000
<b>AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE</b> (note 11)	<b>2 200 000</b>	1 678 922
<b>NON AFFECTÉ</b>	<b>6 098 697</b>	20 128 368
	<b>9 856 936</b>	24 007 290
	<b>83 718 360 \$</b>	83 463 456 \$

Engagements contractuels (note 12)

Éventualité (note 13)

# FLUX DE TRÉSORERIE

## EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(1 451 654) \$</b>	1 143 131 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :	<b>(49 354)</b>	
Produits de placements réinvestis	<b>91 357</b>	(69 269)
Variation de la juste valeur des placements	<b>563 896</b>	169 370
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>178</b>	608 656
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	<b>286 522</b>	28 557
Charges de loyers à payer	<b>2 718</b>	460 267
Amortissement de l'actif incorporel	<b>(261 302)</b>	-
Amortissement des avantages incitatifs Améliorations locatives	<b>(155 530)</b>	(261 303)
Amortissement des avantages incitatifs Loyers gratuits	<b>(1 170 485)</b>	(207 660)
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	<b>(2 143 654)</b>	(755 581)
	<b>2 757 419</b>	1 116 168
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 14)	<b>613 765</b>	(108 232)
	<b>(58 149 818)</b>	1 007 936
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 14)</b>		
Acquisition de placements	<b>(99 469)</b>	(64 719 550)
Produit de cession de placements	-	64 043 300
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(85 338)</b>	(152 634)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	<b>(5 157 583)</b>	3 350
Acquisition de l'actif incorporel	<b>(4 543 818)</b>	-
	<b>14 445 165</b>	(825 534)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>9 901 347 \$</b>	<b>182 402</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>14 262 763</b>	<b>14 262 763</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>14 263 067 \$</b>	<b>14 445 165 \$</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

## 1. Statuts et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu d'une loi du Parlement du Québec (L.R.Q., c. M-9), a pour but essentiel de s'assurer de la compétence de ses membres en vue de la protection et de l'intérêt du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

### Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir.

Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite à prestations définies. Pour estimer ce montant, la direction doit formuler diverses hypothèses qu'elle considère comme raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération le niveau des futures augmentations de salaire et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur le résultat net et sur la situation financière de l'organisme. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours d'exercices à venir de la manière décrite dans la méthode comptable sur les avantages sociaux futurs.

L'évaluation de la charge de loyer selon la méthode linéaire exige de la direction qu'elle estime les quotes-parts futures relativement aux frais communs qui représentent la portion variable des

frais liés aux baux. Il existe une incertitude relative à la mesure de ces frais et le montant comptabilisé à titre de loyers à payer pourraient être différents des montants réels.

Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus, les résultats réels pouvant être différents de ces estimations.

### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits provenant des cotisations, des cartes de stage de formation inclus dans les produits d'admission, des droits d'exercice en société inclus dans les produits d'exercice des membres au sein de sociétés et des ventes de fichiers informatiques inclus dans les produits de vente et location de biens et services sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent. Les produits reportés représentent les sommes perçues d'avance pour les cotisations et les fichiers informatiques.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions.

Tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2023

## Instruments financiers

### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs et des certificats de placements garantis comptabilisés dans les placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements (à l'exception des certificats de placements garantis).

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moinsvalue n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

## Œuvres d'art

Les oeuvres d'art sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, diminuée d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Selon la durée du bail
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif et linéaire	20 % et 10 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif et linéaire	30 % et 3 ans

## Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de 4 ans.

## Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses salariés un régime de retraite complémentaire enregistré à prestations définies et deux régimes non enregistrés.

L'organisme comptabilise ses obligations au titre du régime complémentaire à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation, puisque les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation pour le régime de retraite complémentaire. L'obligation au titre des prestations définies inclut l'ensemble des composantes sous-jacentes des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui doivent être capitalisées par des cotisations. Une telle évaluation actuarielle est obtenue au moins tous les trois ans par l'organisme, ou plus fréquemment dans certaines circonstances. La date d'évaluation des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies ne coïncide pas avec la date de clôture de l'exercice de l'organisme qui réévalue à la date de clôture les actifs du régime et applique une technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture.

L'organisme comptabilise ses obligations au titre des régimes non enregistrés à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner ces avantages futurs. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la comptabilisation selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services pour le programme de prestations supplémentaires et les autres avantages. La date d'effet de l'évaluation actuarielle ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations définies ne coïncide pas avec la date de clôture de l'exercice de l'organisme qui applique une technique d'extrapolation pour estimer l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture.

Dans son bilan à la clôture de l'exercice, l'organisme constate l'obligation au titre de prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies. Le coût du régime pour l'exercice est constaté dans les résultats. Le coût des services passés découlant des modifications du régime est constaté immédiatement dans les résultats à la date des modifications.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2023

Les réévaluations et autres éléments comptabilisés à l'actif net correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; le coût des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. De plus, l'organisme offre aux employés engagés après le 31 décembre 2011 un régime à cotisations définies. L'employeur verse, au nom de chaque participant, 10 % du salaire du participant pour chaque année ou partie d'année de participation au régime. Les cotisations sont incluses aux résultats dans les salaires, charges sociales et avantages sociaux futurs.

## Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. Ils correspondent à des montants remboursés pour des améliorations locatives ainsi qu'à des mois de location gratuits.

## Ventilation des charges de fonctionnement général

Les charges de l'organisme sont présentées par activité conformément au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel tel qu'exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune des activités se compose des salaires et charges sociales, des frais de fonctionnement, des comités et groupes de travail, des honoraires et d'autres charges directement rattachées aux activités. De plus, certaines charges de fonctionnement général, qui sont communes à l'administration et à chacune des activités, sont assumées par l'organisme. L'organisme ventile ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charges et qu'il utilise avec constance année après année.

Ces charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- a) Au prorata du temps que les ressources humaines allouent à l'activité :
  - Salaires, charges sociales et avantages sociaux futurs.
- b) Au prorata de la masse salariales des diverses activités :
  - Salaires, charges sociales et avantages sociaux futurs de la direction;
  - Frais de poste et de messagerie;
  - Fournitures de bureau;
  - Frais d'impression;
  - Frais de photocopies;
  - Frais de réception;
  - Intérêts et frais bancaires;
  - Dépréciation des comptes clients.
- c) Au prorata de la superficie des locaux utilisés :
  - Loyer et amortissement des loyers à payer;
  - Chauffage et électricité;
  - Taxes foncières;
  - Entretien et réparations;
  - Amortissement des immobilisations corporelles;
  - Amortissement des avantages incitatifs à la location - améliorations locatives;
  - Amortissement des avantages incitatifs à la location - loyers gratuits;
  - Assurance responsabilité - administrateurs et dirigeants;
  - Assurances;
  - Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles.

### **3. Modification de méthode comptable**

#### **Avantages sociaux futurs**

L'organisme a adopté les modifications au chapitre 3462, Avantages sociaux futurs, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, relatives à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies découlant des régimes à l'égard desquels les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables exigent l'établissement d'une évaluation de capitalisation. Ces modifications ont entraîné la prise en compte d'une provision pour stabilisation, exigée en vertu des dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables, dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies.

L'organisme a également adopté les modifications précisant l'obligation de recourir à une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation à l'égard de ses régimes non enregistrés à prestations définies pour lequel les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles n'exigent pas l'établissement d'une évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation.

Conformément aux dispositions transitoires applicables, l'organisme a comptabilisé l'effet cumulatif de l'application des modifications en ajustement du solde d'ouverture de l'excédent des produits sur les charges au 1<sup>er</sup> avril 2022, sans redresser les états financiers des périodes antérieures présentés aux fins de comparaison, puisque la société dispose d'une évaluation de capitalisation et comptabilisation achevée qui est établie conformément à toutes les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles qui sont en vigueur à cette date. Ces modifications ont donné lieu, au 1<sup>er</sup> avril 2022, à une augmentation du passif au titre des prestations définies de 8 703 100 \$ et une diminution du solde de début de l'actif net non affecté de 8 703 100 \$.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2023

## 4. Débiteurs

	2023	2022
Clients	573 878 \$	626 566 \$
Provision pour dépréciation	(53 391)	(110 144)
	520 487	516 422
Intérêts à recevoir	485 901	155 318
	1 006 388 \$	671 740 \$

## 5. Placements

	2023	2022
Certificats de placements garantis, taux de 1,25 % à 5,10 %, échéant d'avril 2023 à mars 2024, au coût après amortissement	44 500 000 \$	45 000 000 \$
Obligations, taux de 0,25 % à 10,75 %, échéant entre août 2023 et février 2032, à la juste valeur	9 584 125	9 644 741
Placements garantis liés aux marchés, échéant entre avril 2023 et avril 2027, à la juste valeur	8 843 555	3 419 935
Actions cotées en Bourse, à la juste valeur	2 199 203	2 673 759
Stratégies complémentaires de placement, à la juste valeur	2 991 547	2 449 222
	68 118 430	63 187 657
Portion à court terme	50 029 573	46 058 125
	18 088 857 \$	17 129 532 \$

## 6. Immobilisations corporelles

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	5 419 664 \$	2 269 146 \$	3 150 518 \$	3 479 943 \$
Mobilier et équipement de bureau	2 424 531	1 821 208	603 323	678 425
Équipement informatique	935 442	714 513	220 929	281 007
	<b>8 779 637 \$</b>	<b>4 804 867 \$</b>	<b>3 974 770 \$</b>	<b>4 439 375 \$</b>

## 7. Actif incorporel

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site Web	85 338 \$	2 718 \$	82 620 \$	- \$

## 8. Crédoiteurs

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	1 594 343 \$	1 390 621 \$
Salaires et vacances à payer	3 178 801	2 865 221
Sommes à remettre à l'État	1 020 954	1 073 238
	<b>5 794 098 \$</b>	<b>5 329 080 \$</b>

## 9. Avantages incitatifs à la location

	2023	2022
Améliorations locatives	2 499 151 \$	2 760 453 \$
Loyers gratuits	1 975 165	2 130 695
	<b>4 474 316 \$</b>	<b>4 891 148 \$</b>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 MARS 2023

## 10. Passif au titre des prestations définies

L'organisme offre à certains employés un régime complémentaire de retraite à prestations définies, un programme de prestations supplémentaires non contributif et un programme de journées de perfectionnement (autres avantages).

La date des plus récentes évaluations actuarielles du régime établie aux fins de la capitalisation et de la comptabilisation est le 31 décembre 2021 et l'organisme a procédé par extrapolation pour ramener le résultat des évaluations à la date de clôture.

Au 31 mars 2023, les informations relatives aux régimes sont les suivantes :

	2023			
	Régime complémentaire de retraite	Programme de prestations supplémentaires	Autres avantages	Total
Juste valeur des actifs du régime	75 144 100 \$	- \$	- \$	75 144 100 \$
Obligations au titre des prestations définies - capitalisées	(72 440 700)	-	-	(72 440 700)
Obligations au titre des prestations définies - non capitalisées	-	(22 004 900)	(2 106 115)	(24 111 015)
Provision pour moins-value	(1 238 600)	-	-	(1 238 600)
Situation de capitalisation (déficit) - passif au titre des prestations définies à la fin	1 464 800 \$	(22 004 900) \$	(2 106 115) \$	(22 646 215) \$

	2022			
	Régime complémentaire de retraite	Programme de prestations supplémentaires	Autres avantages	Total
Juste valeur des actifs du régime	76 621 700 \$	- \$	- \$	76 621 700 \$
Obligations au titre des prestations définies - capitalisées	(64 235 800)	(20 140 800)	-	(84 376 600)
Obligations au titre des prestations définies - non capitalisées	-	-	(3 363 100)	(3 363 100)
Situation de capitalisation (déficit) - passif au titre des prestations définies à la fin	12 385 900 \$	(20 140 800) \$	(3 363 100) \$	(11 118 000) \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le coût des régimes de retraite et avantages sociaux répartis dans les salaires de chacune des activités totalise 2 638 089 \$ (2 111 800 \$ en 2022).

## 11. Affectations d'origine interne

L'organisme s'est doté d'un fonds affecté à la couverture d'assurance de 2 000 000 \$ dont l'objectif est de pouvoir assurer à l'interne la responsabilité des dirigeants et administrateurs.

Aussi, l'organisme s'est doté d'un fonds d'indemnisation de 200 000 \$ dont l'objectif est de rembourser les sommes d'argent et autres valeurs utilisées par un médecin à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

	Couverture d'assurance	Indemnisation	Total 2023	Total 2022
<b>Solde au début et à la fin</b>	2 000 000 \$	200 000 \$	2 200 000 \$	2 200 000 \$

## 12. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail pour la location des bureaux, échéant en octobre 2032, totalisent 36 781 531 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

<b>2024</b>	3 433 698 \$
<b>2025</b>	3 485 394 \$
<b>2026</b>	3 657 214 \$
<b>2027</b>	3 711 863 \$
<b>2028</b>	3 886 082 \$
<b>Subséquemment</b>	8 007 280 \$

## 13. Éventualité

Deux litiges sont en cours contre l'organisme, soit des poursuites de 3 600 000 \$ et 300 000 \$ respectivement, pour dommages et intérêts. L'organisme a contesté ces réclamations qui, de l'avis de la direction, sont sans fondement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)

31 mars 2023

## 14. Flux de trésorerie

Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
	2023	2022
Débiteurs	(334 648) \$	(4 297) \$
Frais payés d'avance	84 714	23 823
Créditeurs	465 018	(92 591)
Produits reportés	2 542 335	(35 167)
	2 757 419 \$	(108 232) \$

Activités d'investissement et de financement sans incidence sur les flux de trésorerie		
	2023	2022
Réévaluation et autres éléments liés aux avantages sociaux futurs	3 995 600 \$	629 181 \$

## 15. Instruments financiers – risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci après.

### Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

### Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

### Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

### Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en Bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

## 16. Placements

	2023	2022
Intérêts	1 023 412 \$	522 932 \$
Dividendes	71 030	90 183
Variation de la juste valeur des placements	91 357	(169 370)
Frais de gestion	(62 440)	(52 820)
	1 123 359 \$	390 925 \$

## 17. Ventilation des charges de fonctionnement général

Les charges directes, frais généraux et salaires et charges sociales afférents sont répartis comme suit :

	Frais directs	Frais généraux, salaires et charges sociales répartis	2023 Total	2022 Total
Admission	3 749 953 \$	1 224 482 \$	4 974 435 \$	4 337 351 \$
Exercice des membres au sein de sociétés	94 508	39 674	134 182	129 141
Comité de la formation	1 098 482	358 119	1 456 601	1 232 806
Inspection professionnelle	7 650 087	2 284 432	9 934 519	8 525 384
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	1 518 327	350 841	1 869 168	2 032 182
Formation continue	2 419 601	1 658 458	4 078 059	3 633 610
Enquêtes disciplinaires - syndic	9 180 202	1 553 315	10 733 517	9 873 420
Conciliation et arbitrage de comptes	6 098	73 305	79 403	80 434
Comité de révision des décisions du syndic	557 117	85 410	642 527	661 084
Conseil de discipline	745 764	122 959	868 723	905 672
Infractions pénales prévues au <i>Code des professions</i> ou aux lois particulières	603 179	62 231	665 410	674 465
Gouvernance et reddition de comptes	857 756	1 449 675	2 307 431	2 281 690
Rôle sociétal et communications	2 999 730	664 390	3 664 120	2 277 814
Contributions et cotisations	351 929	-	351 929	318 736
Affaires juridiques	1 341 502	350 220	1 691 722	1 424 104
Gestion documentaire et archives	539 036	185 383	724 419	701 003
Finances et administration	1 580 589	550 968	2 131 557	1 843 306
Technologies de l'information	2 193 297	314 677	2 507 974	2 507 974
Ressources humaines	886 115	74 191	960 306	865 121
	<b>38 373 272 \$</b>	<b>11 402 730 \$</b>	<b>49 776 002 \$</b>	<b>44 305 297 \$</b>

## 18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

## ANNEXE 1

# RAPPORT SUR LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

Demands reçues	576
Demands visant un dossier professionnel	350
Demands visant un dossier d'admission à l'exercice	15
Demands visant un dossier d'inspection professionnelle	19
Demands visant un dossier d'enquête du Bureau du syndic	78
Demands visant le guide d'exercice de l'aide médicale à mourir	29
Demands visant la rectification de renseignements personnels contenus aux dossiers du CMQ	2
Autres demandes	117
Demands traitées avec le délai de 10 jours supplémentaires	22
Demands traitées hors délai	2
Demands de révision à la Commission d'accès à l'information	2
Demands de documents administratifs refusées	19
Demands concernant des renseignements personnels refusées	39
Demands pour lesquelles le CMQ ne détenait pas les documents	24
Demands réorientées vers un autre organisme	2
Désistement de demandes	5

## ANNEXE 2

# RÉSUMÉ DES SUIVIS EFFECTUÉS CONCERNANT LES RAPPORTS DE CORONER AU COURS DE L'EXERCICE

À la suite de leurs investigations, les coroners émettent des recommandations afin d'éviter que d'autres décès surviennent dans des circonstances similaires. Parfois, ils interpellent directement le CMQ afin que ce dernier prenne les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces recommandations.

À l'occasion, le CMQ pose des actions découlant d'un rapport de coroner sans avoir été ciblé par celui-ci.

Voici une liste des mesures prises par le CMQ entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023. Les actions en cours de développement ne sont pas répertoriées.

### **Rapports de coroner ciblant le CMQ dans leurs recommandations**

Trois rapports concernant des décès en lien avec une adéno-amygdalectomie ont été reçus dans les dernières années. Le coroner demandait notamment au CMQ de s'impliquer afin d'améliorer la qualité de l'acte. Le CMQ a réuni un groupe d'experts afin de revoir la trajectoire de soins entourant ce type de chirurgie. Des pistes de solutions ont été proposées afin de rehausser la qualité et la sécurité des soins.

- Le [rapport](#) des experts est disponible sur le site Web du CMQ.

Dans un rapport, le coroner recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux « *de s'assurer que les ordres professionnels liés du secteur de la santé renforcent leurs normes de tenue des dossiers afin que les renseignements médicaux servent avant tout à la prestation de soins au jour le jour* ».

- Dans cette optique, la Direction générale du CMQ a rencontré les responsables de la rédaction du nouveau règlement et du nouveau guide sur la tenue des dossiers afin de les sensibiliser à cette recommandation.

Les coroners recommandent parfois au CMQ d'évaluer la qualité de l'acte des médecins impliqués dans les cas de décès. Ces rapports sont alors dirigés vers la Direction des enquêtes pour étude et action éventuelle. À l'occasion, le dossier est envoyé à la Direction de l'inspection professionnelle.

Dans quelques rapports concernant des cas de suicide, le coroner a demandé au CMQ de s'assurer que les médecins ont reçu la formation nécessaire pour dépister, évaluer et prendre en charge les patients présentant des idées suicidaires.

- Pour répondre à cette recommandation :
  - Le CMQ a vérifié que les médecins reçoivent une formation pertinente pré et postdoctorale concernant l'évaluation du risque suicidaire.
  - La Direction du développement professionnel et de la remédiation a été sensibilisée à ce sujet et elle demandera aux organismes agréés en formation médicale continue d'aborder le suicide dans leurs prochaines activités.

- Une demande a été faite au groupe de travail sur la révision du *Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins* d'évaluer la pertinence de rendre obligatoire de la formation sur la prévention des suicides.
- D'autres actions sont en cours.

Dans quelques rapports, le coroner a demandé au CMQ de sensibiliser ses membres à la violence conjugale et à l'existence de l'article 60.4 du *Code des professions*. À cet effet, en plus de participer avec d'autres ordres à un comité sur le sujet, le CMQ a publié :

- une capsule d'information : [Violence conjugale: savoir la dépister et intervenir](#) ;
- un article sur la levée du secret professionnel dans la revue *Vocation M.D.* en septembre 2022 ;
- un autre article intitulé [Levée du secret professionnel: quand y recourir?](#) via l'infolettre du 3 février 2023.

La Direction de l'inspection professionnelle du CMQ effectue régulièrement des visites d'inspection dans les établissements afin, notamment, de s'assurer que le comité d'évaluation de l'acte médical, dentaire et pharmaceutique (CEAMDP), sous la supervision du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), effectue des activités d'évaluation, incluant l'étude des cas de coroner. Chaque établissement du réseau est jumelé à un inspecteur ou à une inspectrice du CMQ.

Un coroner a recommandé à un établissement d'évaluer la qualité de l'acte d'un ou d'une de ses médecins dans une quarantaine de cas au cours de la dernière année. Lorsque cela survient, l'inspectrice ou l'inspecteur responsable de cet établissement en est avisé afin de pouvoir assurer un suivi lors de ses prochaines rencontres avec le CMDP et le CEAMDP.

Le coroner a demandé au CMQ de rappeler à ses membres l'article 39 de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Un mot du président à cet effet a été inséré dans l'[infolettre du 3 mars 2023](#).

### **Actions posées à l'initiative du CMQ en lien avec un rapport de coroner**

Le CMQ a constaté dans plusieurs rapports que la chute d'un patient ou d'une patiente était à l'origine d'une cascade d'évènements ayant mené au décès.

- Une note a été transmise à la Direction de l'inspection professionnelle et à la Direction des enquêtes leur demandant de porter une attention particulière à la qualité de la prise en charge des chutes par les médecins dans les dossiers étudiés par les inspecteurs et les enquêteurs.

Parfois, la lecture des rapports suscite des inquiétudes en lien avec la qualité de l'exercice d'un ou d'une médecin. Ces rapports sont envoyés à la Direction des enquêtes pour analyse et action éventuelle.

Deux rapports de coroner mentionnent que des dossiers médicaux en CHSLD ou en résidence pour personnes âgées avaient été introuvables lors de leurs investigations. Le CMQ a publié un rappel aux médecins sur l'importance de tenir un dossier médical et d'en respecter les règles de conservation.

## ANNEXE 3

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ACTIVITÉS DE PROCRÉATION MÉDICALEMENT ASSISTÉE (PMA)

### Fonction

- Élaborer des lignes directrices en matière de procréation assistée afin d'en promouvoir la qualité, la sécurité et l'éthique.
- Collaborer au suivi de l'application des normes liées à la médecine reproductive.
- Réaliser un rapport annuel des activités.

### Résumé des activités

Compte tenu de l'évolution rapide des technologies de PMA ces dernières années, le CMQ s'est affairé à mettre sur pied un nouveau groupe d'experts et à définir son mandat qui débutera en 2023. Ainsi, ce mandat sera axé sur les trois points suivants :

- Mise à jour des indicateurs nécessaires à une analyse des données sur la médecine reproductive publiées par le CMQ, en soutien aux travaux du MSSS.
- Établissement d'un processus pérenne pour effectuer cette surveillance.
- Mise à jour et publication du guide d'exercice en lien avec les [faits saillants des nouvelles dispositions en matière de procréation assistée](#), à la suite de l'adoption du projet de loi n° 73.

## PUBLICATION DU COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC

### Collège des médecins du Québec

Bureau 3500  
1250, boul. René-Lévesque O.  
Montréal (Québec) H3B 0G2

**Téléphone** 514 933-4441  
ou 1 888 MÉDECIN

---

**Site Web** [www.cmq.org](http://www.cmq.org)

---

**Courriel** [info@cmq.org](mailto:info@cmq.org)



### Édition

Direction des communications  
et des affaires publiques

Collège des médecins du Québec

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2023  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

ISSN 1209-9864 (imprimé)  
ISSN 1708-6973

© Collège des médecins du Québec, 2023

Ce document a été imprimé sur du papier  
Rolland Enviro Satin, constitué à 100 % de  
fibres postconsommation et fabriqué avec un  
procédé sans chlore, à partir d'énergie biogaz.

